

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 25 août 2021

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 35 000 000 francs aux Etablissements publics pour l'intégration pour contribuer à la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe évaluée à 105 000 000 francs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe d'un montant de 35 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de crédit de subvention cantonale d'investissement pour les Etablissements publics pour l'intégration (EPI).

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2023. Il est inscrit sous la politique publique C – Cohésion sociale (rubrique budgétaire 0616 5660).

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 35 000 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre d'aider les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) à financer la rénovation totale et le rééquipement des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint au plus tard 2 ans après la fin des travaux visés à l'article 5.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 9 Modification à une autre loi

La loi 12079 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 9 170 450 francs pour les travaux de transformation et l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration pour les années 2017 à 2021, du 2 juin 2017, est modifiée comme suit :

Art. 6, al. 2 (nouveau)

² La disponibilité du crédit d'investissement relatif à la rénovation totale des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe est prorogée jusqu'à fin 2024.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Préambule

Le présent projet de loi vise à accorder une subvention d'investissement de 35 000 000 francs aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour contribuer au projet de rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe accueillant des personnes en situation de handicap sur la commune de Collonge-Bellerive. La rénovation globale du site est chiffrée à 105 000 000 francs, financés en trois tiers égaux de 35 000 000 francs répartis en dons privés, subvention cantonale d'investissement et emprunt hypothécaire.

Pour rappel, les EPI ont pour mission l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers. Cette mission leur est conférée par l'Etat de Genève dans le cadre de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003 (LIPH; rs/GE K 1 36).

Les EPI exploitent une trentaine de sites sur le canton de Genève regroupant les activités suivantes :

- les ateliers de production;
- les homes;
- les homes avec occupation;
- les centres de jour;
- l'accompagnement à domicile;
- les évaluations et réadaptations professionnelles;
- les mesures de réinsertion.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à une part d'autofinancement et à des subventions d'exploitation.

Les EPI font partie du périmètre de consolidation de l'Etat de Genève depuis 2019.

Le site de La Combe accueille aujourd'hui plus de 100 personnes en situation de handicap en hébergement, plus de 80 personnes en occupation de

jour, ainsi qu'une partie des services supports des EPI sis route d'Hermance 63, à Collonge-Bellerive. Pour assurer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et les services supports sur ce site, 315 personnes y travaillent quotidiennement.

Le domaine bâti est composé d'un bâtiment principal, de 3 pavillons et de garages, pour un volume total de près de 55 900 m³ et d'une surface plancher de près de 16 600 m².

L'ensemble des bâtiments a été construit entre 1975 et 1980 et n'a bénéficié d'aucune rénovation importante depuis.

La parcelle concernée s'étend sur 24 800 m².

Celle-ci, se trouve en zone agricole.

En raison de l'intérêt public lié à la destination de la parcelle, le Conseil d'Etat a donné une dérogation en zone 4B en 1974.

Un contrat de superficie a été signé en 2014 pour une durée de 60 ans entre l'Etat de Genève et les EPI. Ce droit de superficie confère aux EPI la propriété juridique des bâtiments et le droit de construire et d'exploiter des immeubles affectés à des activités en lien avec leur mission.

2. Descriptif des besoins

2.1. Vétusté et consommation énergétique

Le site de La Combe a été construit dans les années 1975 à 1980 et n'a bénéficié d'aucune rénovation importante depuis.

Le domaine bâti et les installations sont vétustes. Une étude réalisée en 2017 par une entreprise indépendante a mis en évidence un taux de vétusté moyen de 37%.

Un audit énergétique mené en fin d'année 2019 par l'office cantonal de l'énergie, conformément à la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (LEN; rs/GE L 2 30), a classé le site de La Combe comme « grand consommateur » et impose aux EPI de prendre des mesures pour diminuer l'impact énergétique du domaine bâti.

Une étude de faisabilité par le bureau DM architectes a été réalisée dans le courant de l'année 2019, laquelle a révélé la nécessité d'une rénovation complète. La visite de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) en juillet 2020 a confirmé l'urgence du besoin de rénovation globale de l'ensemble des bâtiments et des aménagements extérieurs.

2.2. Adéquation avec les besoins d'utilisation actuels

Outre le fait de pallier aux problèmes de vétusté et à l'aspect énergivore des constructions actuelles (cf. § 2.1), la rénovation globale du site de La Combe doit permettre l'adaptation des locaux et des aménagements extérieurs aux prestations socio-éducatives qui y sont délivrées. La configuration des lieux datant d'un peu plus de 40 ans n'est plus adaptée aux besoins des personnes concernées et à leurs attentes liées aux engagements que la Suisse a pris dans le cadre de la convention relative aux droits des personnes handicapées, du 13 décembre 2006 (CDPH; RS 0.109). Pensées en 1975, la structure des bâtiments et l'organisation des locaux ne correspondent plus aux conditions requises pour le profil des personnes accueillies aujourd'hui et aux approches socio-éducatives développées depuis. Le nombre de places d'hébergement sur le site est aujourd'hui de 102 places versus 84 places prévues lors de la mise en service.

De plus, le partage des espaces et l'organisation des flux doivent être repensés notamment en tenant compte de la présence de services de support des EPI sur le site (système d'information, transport, économat, atelier véhicules, réception, etc.).

3. Descriptif du projet de rénovation du site de La Combe

La rénovation globale doit donc permettre :

- de contribuer au bien-être et à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap par l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers;
- de conserver la mixité sociale sur le site et poursuivre le déploiement d'activités pour tous;
- de répondre aux besoins d'accueil par une refonte architecturale des lieux de vie, afin de les adapter aux populations à problématiques multiples;
- de limiter les places d'hébergement à 84 lits.

Pour répondre à ces besoins, la rénovation globale prévoit :

- de diminuer le nombre d'usagers par unité d'habitation (logements à 6 chambres maximum);
- d'augmenter la modularité des espaces;
- d'adapter les couloirs et des salles de bains pour les personnes à mobilité réduite;

- de prendre en compte des aspects sensoriels (bruits ambiants, insonorisation, lumières);
- de diversifier et augmenter les espaces communs;
- d'intégrer des espaces familles;
- de bénéficier de locaux annexes, tels que vestiaires, douches et buanderies;
- de sécuriser le périmètre des jardins et des espaces verts;
- de créer des cafétérias « satellites » (salon de thé, autres);
- de conserver les centres de jour et d'y intégrer un atelier socioprofessionnel;
- de créer des zones « accès tous publics » (boutiques, cafétéria, bar, autres).

Les travaux proprement dits débiteront dès 2023 par la réfection totale des 3 pavillons, à savoir : les façades, toitures, installations techniques, revêtements, et les aménagements extérieurs.

Dans sa conception architecturale, le projet permettra de relier par le cœur du jardin les 9 résidences entre elles et le bâtiment principal par une liaison couverte. Les aménagements extérieurs permettront une simplification de l'orientation dans le jardin.

Les espaces seront élargis pour offrir une meilleure circulation et créer des lieux ouverts à tous les résidents (salon de thé, salle d'accueil des familles, etc.).

Le bâtiment principal bénéficiera lui aussi d'une réfection totale des façades, toitures, installations techniques, revêtements, etc. Une redistribution complète des espaces et des circulations permettra une meilleure répartition des surfaces selon leurs destinations.

La durée des travaux est estimée à 5 ans.

4. Financement du projet de rénovation du site de La Combe

Le montant total de l'investissement s'élève à 105 000 000 francs.

Les EPI ont d'ores et déjà obtenu un engagement ferme d'une fondation privée pour 35 000 000 francs, soit un tiers de la somme nécessaire, cet engagement étant conditionné à l'obtention d'une subvention d'investissement de la part du canton de Genève, pour un montant de 35 000 000 francs.

Le troisième tiers, soit 35 000 000 francs, sera financé par un emprunt hypothécaire pour lequel les EPI ont obtenu un engagement de principe de la part de la banque cantonale de Genève (BCGE).

Le financement global du projet sera donc assuré par la combinaison des contributions suivantes :

- don privé pour un montant de 35 000 000 francs;
- subvention d'investissement du canton de Genève pour 35 000 000 francs;
- emprunt hypothécaire sur le site de La Combe pour un montant de 35 000 000 francs.

5. Charges de fonctionnement liées à la réalisation du projet

Durant les travaux, les pensionnaires devront vraisemblablement être relogés, soit sur d'autres sites, soit au travers de locations temporaires. Le projet n'étant à ce stade pas suffisamment avancé, aucun chiffrage fiable de ces coûts liés ne peut être produit.

Ces charges seront toutefois couvertes par les subventions perçues et ne nécessiteront pas de moyens supplémentaires.

6. Charges de fonctionnement induites par le projet

Au terme du projet, les charges d'exploitation récurrentes seront inférieures à celles actuellement supportées, de par les améliorations en termes de consommation d'énergie et la diminution des coûts d'entretien.

Concernant les consommations énergétiques, l'audit de 2019 a évalué à près de 60 000 francs par an les économies possibles.

Pour l'entretien courant, les économies en lien avec les interventions ponctuelles qui ne seraient plus nécessaires suite à la rénovation totale du site sont estimées à 50 000 francs par an.

Ces économies de charges permettront de couvrir d'autres besoins en lien avec la mission des EPI.

Les charges financières récurrentes pour une année complète dès 2028 s'établissent autour de 1 400 000 francs pour l'Etat de Genève, soit 525 000 francs d'intérêts et 875 000 francs d'amortissement au terme du projet de subvention.

Ces charges supplémentaires seront intégrées dans la planification financière.

7. Impact du projet de rénovation sur la loi 12079

La rénovation complète du site de La Combe a des répercussions sur la loi 12079 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 9 170 450 francs pour les travaux de transformation et l'équipement des Etablissements publics pour l'intégration pour les années 2017 à 2021, du 2 juin 2017. Dans l'exposé des motifs de la loi 12079, les travaux d'entretien et l'équipement du site de La Combe étaient estimés à 5 482 350 francs. Cependant, lors de la rédaction de cette loi en 2015, l'ampleur des besoins en matière de transformation et de rénovation en profondeur du site n'était pas connue. De ce fait, seuls les réparations et travaux indispensables pour la sécurité des personnes et le fonctionnement du site ont été réalisés dans le cadre de la loi précitée, tandis qu'une autre partie des travaux ne sera plus effectuée. Dans ce contexte, les membres de la commission des travaux ont été informés fin 2020 que, dans la perspective de ce nouveau projet de loi, le montant restant attribué au site de La Combe, estimé à ce jour à 2 600 000 francs, serait alloué aux rénovations et transformations des autres sites des EPI (soit environ une trentaine), ceci dans le respect des buts de la loi 12079. Cette approche permet en effet d'assurer l'entretien des autres sites dans le cadre des montants déjà prévus, une perspective qui ne serait autrement pas envisageable.

Toutefois, à la suite notamment de retards dans certains travaux en lien avec la crise sanitaire et de la multiplication des chantiers générée par le changement de périmètre déjà annoncé, il apparaît que les montants disponibles ne pourront pas être investis d'ici à fin 2021. Or, l'identification des besoins des EPI en matière d'entretien pour les années à venir a permis de montrer que les montants encore disponibles sur le crédit ouvert par la loi 12079 seront suffisants pour couvrir lesdits besoins en matière d'entretien pour la période 2022-2024. Les EPI n'ont, en effet, pas de financement spécifiquement prévu pour l'entretien de leurs biens immobiliers pour cette même période, des montants étant inscrits au plan décennal des investissements (PDI) seulement à partir de 2025. Par ailleurs, l'autre loi ouvrant un financement en faveur des EPI (loi 12455 – crédit de renouvellement 2020-2024 du département de la cohésion sociale) est plus spécifiquement orientée vers le renouvellement du matériel, et ne permettrait donc pas de couvrir les besoins des EPI (tant en termes de montants que de type de dépenses).

Dans ce contexte, il est proposé de conserver les montants déjà prévus au titre de la loi 12079 et d'autoriser leur utilisation jusqu'en 2025. Pour entériner la disponibilité étendue dans le temps du crédit, l'article 9 souligné du présent projet de loi modifie l'article 6 de la loi 12079.

8. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

La subvention cantonale d'investissement de 35 000 000 francs est prévue au plan décennal des investissements (PDI) de l'Etat et sera inscrite au budget des investissements dès 2023. Elle sera versée au plus tôt à partir de 2023.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*
- 4) *Préavis technico-économique de l'OCBA*
- 5) *Etude de faisabilité*
- 6) *Budget général des travaux de construction*
- 7) *Rapport annuel 2020 des EPI incluant le rapport de l'organe de révision*
- 8) *Rapport d'activité 2020*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des Infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 35 000 000 francs aux établissements publics pour l'intégration pour contribuer à la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe évaluée à 105 000 000 francs
- ♦ Rubrique budgétaire concernée :
CR 0616 - NAT 5660 "Subvention d'investissement"
- ♦ Politique publique concernée : C – Cohésion sociale
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	35 000 000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	35 000 000

♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	0
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	0

♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

en mios de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépense brute	0.0	0.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	35.0
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.0	0.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	35.0

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

en millions de francs	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
NET LIE et INDUIT	0.00	0.00	-0.11	-0.21	-0.32	-0.42	-0.96	-1.40

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Le crédit d'investissement est ouvert dès 2023, conformément aux données des tableaux financiers.

oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).

oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2023.

oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2022-2025.

oui non Autre remarque : ce projet est inscrit au PDI 2021-2030.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.07.21

Signature du responsable financier du département Investisseur :

C. Arnold

Genève, le : 26.07.21

Signature du responsable financier du département utilisateur :

J. Binser

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Durant la période de réalisation de ce projet, les pensionnaires devront vraisemblablement être relogés. Le projet n'étant à ce stade pas suffisamment avancé, aucun chiffrage fiable de ces coûts liés n'a pu être calculé. Ces charges seront toutefois couvertes par le budget courant des EPI et ne nécessiteront pas de subventions de fonctionnement supplémentaires de l'Etat.

Au terme du projet, les charges d'exploitation récurrentes seront inférieures à celles actuellement supportées, soit :

- une diminution de la consommation d'énergie (- 0,06 million par an),
- une réduction de l'entretien courant (- 0,05 million par an).

Ces économies permettront de couvrir d'autres besoins en lien avec la mission des EPI, sans toutefois diminuer la subvention de fonctionnement de l'Etat.

Les charges financières (intérêts de la dette et amortissements) pour l'Etat de Genève augmentent progressivement pour atteindre 1,4 million dès 2028.

Genève, le :

Visa du département des finances :

26 juillet 2021

MB

M. B. *[Signature]*

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 8 juillet 2021.

CA MB

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 35 000 000 francs aux établissements publics pour l'intégration pour contribuer à la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe évaluée à

Projet présenté par le département des Infrastructures

(montants annuels, en mio de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépenses d'investissement	0.0	0.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	35.0
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	0.0	0.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	35.0
Bâtiment - Subv. Invest.	0.0	0.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	35.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Date et signature direction financière (utilisateur) :

20/07/2021  20/07/2021 

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 35 000 000 francs aux établissements publics pour l'intégration pour contribuer à la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe évaluée à 105 000 000 francs

Projet présenté par le département des Infrastructures

(montants annuels, en mio de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.00	0.11	0.21	0.32	0.42	0.96	1.40
Charges en personnel [30] ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges financières Intérêts [34] 1.500%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.11	0.21	0.32	0.42	0.96	1.40
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	0.00	-0.11	-0.21	-0.32	-0.42	-0.96	-1.40
RESULTAT NET LIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET INDUIT	0.00	0.00	-0.11	-0.21	-0.32	-0.42	-0.96	-1.40

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

20.07.2021



Date et signature direction financière (utilisateur) :

20/07/2021





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

PREAVIS TECHNICO-ECONOMIQUE

**Subvention cantonale d'investissement de 35 millions de francs
en faveur des établissements publics pour l'intégration
Site de La Combe**

**Rapport d'analyse de l'estimation financière
pour la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs
du site de La Combe**

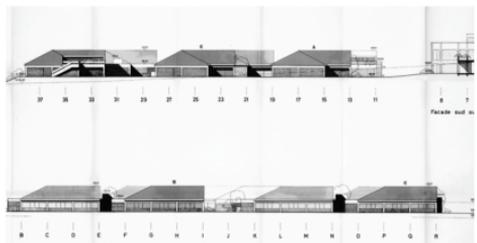
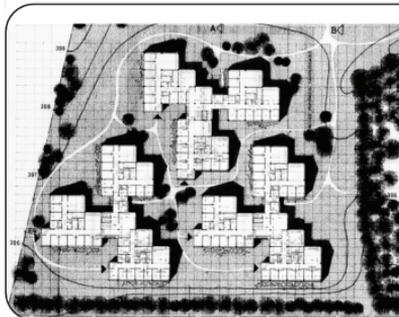
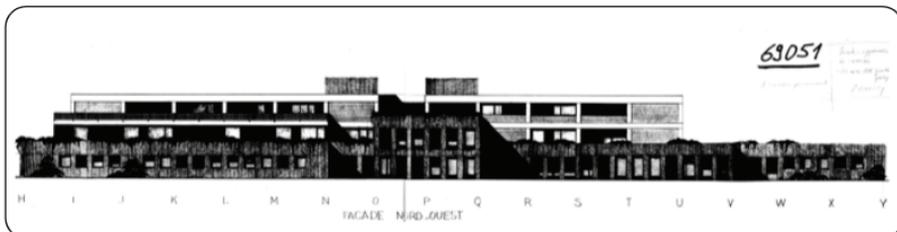




TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	2
2	BASES POUR L'ANALYSE DES COUTS DE CONSTRUCTION	3
2.1	DOCUMENT A DISPOSITION	3
2.2	SEANCES DE CLARIFICATION	3
2.3	DESCRIPTIF DU PROJET DE RENOVATION	3
3	ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE	4
3.1	TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS PAR CFC	4
3.2	ANALYSE FINANCIERE	4
3.2.1	BATIMENT CENTRAL	4
3.2.2	PAVILLONS	5
3.2.3	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	5
4	CONCLUSION	6

ANNEXES

- PRESENTATION DU PROJET DE DECEMBRE 2020
- TABLEAU DES SURFACES ET VOLUMES SIA 416



1 INTRODUCTION

Le présent projet de loi vise à accorder une subvention d'investissement de 35 millions de francs aux établissements publics pour l'intégration (EPI) pour contribuer au projet de rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site La Combe accueillant des personnes en situation de handicap. La rénovation globale du site est chiffrée à 105 millions de francs, financés en trois tiers égaux de 35 millions de francs répartis en dons privés, subvention d'investissement et emprunt hypothécaire.

Pour rappel, les EPI ont pour mission l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers. Cette mission leur est conférée par l'Etat de Genève dans le cadre de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH), du 16 mai 2003.

Les EPI exploitent une trentaine de sites sur le canton de Genève regroupant les activités suivantes : les ateliers de production, les homes, les homes avec occupation, les centres de jour, l'accompagnement à domicile, les évaluations et réadaptations professionnelles, et les mesures de réinsertion.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à une part d'autofinancement et à des subventions d'exploitation.

Les EPI font partie du périmètre de consolidation de l'Etat de Genève depuis 2019.

Ce site accueille aujourd'hui plus de 100 personnes en situation de handicap en hébergement, plus de 80 personnes en occupation de jour, ainsi qu'une partie des services supports des EPI sis route d'Hermance 63, à Collonge-Bellerive. Pour assurer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et les services supports sur ce site, 315 personnes y travaillent quotidiennement.

Le domaine bâti est composé d'un bâtiment principal, de 3 pavillons et de garages, pour un volume total de près de 55 900 m³ et d'une surface plancher de près de 16 600 m².

L'ensemble des bâtiments a été construit entre 1975 et 1980 et n'a bénéficié d'aucune rénovation importante depuis.

La parcelle concernée s'étend sur 24 800 m². Celle-ci, se trouve en zone agricole. En raison de l'intérêt public lié à la destination de la parcelle, le Conseil d'Etat a donné une dérogation en zone 4B en 1974.

Un contrat de superficie a été signé en 2014 pour une durée de 60 ans entre l'Etat de Genève et les EPI. Ce droit de superficie confère aux EPI la propriété juridique des bâtiments et le droit de construire et d'exploiter des immeubles affectés à des activités en lien avec leur mission.



2 BASES POUR L'ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

2.1 DOCUMENT A DISPOSITION

- Les plans d'étages du bâtiment central et des pavillons
- Tableau des surfaces et volumes en date du 10.06.2021.
- Le budget général des travaux de décembre 2020.

2.2 SEANCES DE CLARIFICATION

- **Présentation de l'étude** par la Direction des rénovation et transformation le 01.06.2021.
- **Diffusion du rapport V01** le 21.06.2021

2.3 DESCRIPTIF DU PROJET DE RENOVATION

La rénovation globale du site de La Combe estimée à une durée de travaux de 5 ans doit donc permettre de :

- contribuer au bien-être et à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap par l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers;
- conserver la mixité sociale sur le site et poursuivre le déploiement d'activités pour tous;
- répondre aux besoins d'accueil par une refonte architecturale des lieux de vie, afin de les adapter aux populations à problématiques multiples;
- limiter les places d'hébergements à 84 lits.

Pour répondre à ces besoins, la rénovation globale prévoit de :

- diminuer le nombre d'usagers par unités d'habitation (logements à 6 chambres maximum);
- augmenter la modularité des espaces;
- adapter les couloirs et des salles de bains pour les personnes à mobilités réduites;
- prendre en compte des aspects sensoriels (bruits ambiants, insonorisation, lumières);
- diversifier et augmenter les espaces communs;
- intégrer des espaces familles;
- bénéficier de locaux annexes, tels que vestiaires, douches et buanderies;
- sécuriser le périmètre des jardins et des espaces verts;
- créer des cafétérias « satellites » (salon de thé, autres);
- conserver les centres de jours, y intégrer un atelier socioprofessionnel;
- créer des zones « accès tous publics » (boutiques, cafétéria, bar, autres).

Les travaux proprement dits débiteront dès 2023 par la réfection totale des 3 pavillons, à savoir : les façades, toitures, installations techniques, revêtements, et les aménagements extérieurs.

Dans sa conception architecturale, le projet permettra de relier par le cœur du jardin les 9 résidences entre elles et le bâtiment principal par une liaison couverte. Les aménagements extérieurs permettront une simplification de l'orientation dans le jardin.



Les espaces seront élargis pour offrir une meilleure circulation et créer des lieux ouverts à tous les résidents (salon de thé, salle d'accueil des familles, etc.).

Le bâtiment principal bénéficiera lui aussi d'une réfection totale des façades, toitures, installations techniques, revêtements, etc. Une redistribution complète des espaces et des circulations permettra une meilleure répartition des surfaces selon leurs destinations.

3 ANALYSE TECHNICO-ECONOMIQUE

3.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS PAR CFC

Ainsi, le montant pour la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site de La Combe est, à ce jour, **estimé à 105'000'000,- CHF TTC** et se décompose comme suit :

	Bâtiment central CHF TTC	Pavillons CHF TTC	TOTAL Rénovation site La Combe CHF TTC
0. Terrain, mise en valeur, etc...	non compris	non compris	non compris
1. Travaux préparatoires	3'000'000	1'350'000	4'350'000
2. Bâtiment	39'610'000	22'830'000	62'440'000
3. Equipements d'exploitation fixes	1'700'000	2'050'000	3'750'000
4. Aménagements extérieurs	1'500'000	2'500'000	4'000'000
5. Frais secondaires	930'000	620'000	1'550'000
6. Honoraires (mandataires et spécialistes)	8'500'000	5'500'000	14'000'000
9. Ameublement et décoration	non compris	non compris	non compris
Total CHF TTC hors marge de précision	55'240'000	34'850'000	90'090'000
Total CHF TTC y compris marge de précision de +16.5%	64'354'600	40'600'250	104'954'850

Montant arrondi à CHF TTC 105'000'000

3.2 ANALYSE FINANCIERE

3.2.1 BATIMENT CENTRAL

➤ Surfaces, volumes

Surface totale de plancher SP : 9 268 m²

Volume total bâti VB : 33 274 m³

➤ Valeurs statistiques

Ratio TTC au m² de plancher, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6

48 110 000 francs / 9 268 m² = 5 191 francs / m² → acceptable

Ratio TTC au m³, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6

48 110 000 francs / 33 274 m³ = 1 446 francs /m³ → acceptable



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

Ratio TTC au m2 pour le CFC 2 uniquement
 $39\,610\,000 \text{ francs} / 9\,268 \text{ m}^2 = 4\,274 \text{ francs} / \text{m}^2 \rightarrow \text{acceptable}$

Ratio TTC au m3 pour le CFC 2 uniquement
 $39\,610\,000 \text{ francs} / 33\,274 \text{ m}^3 = 1\,190 \text{ francs} / \text{m}^3 \rightarrow \text{acceptable}$

Les ratios résultants selon les valeurs référentielles issues de la SIA 416 sont légèrement supérieurs aux standards pour ce type de bâtiment, mais sont acceptables au vu des spécificités du projet.

3.2.2 PAVILLONS

➤ Surfaces, volumes

Surface totale de plancher SP : 7 335 m²
 Volume total bâti VB : 22 626 m³

➤ Valeurs statistiques

Ratio TTC au m2 de plancher, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6
 $28\,330\,000 \text{ francs} / 7\,335 \text{ m}^2 = 3\,863 \text{ francs} / \text{m}^2 \rightarrow \text{ok}$

Ratio TTC au m3, SIA 416 pour le CFC 2 + CFC 6
 $28\,330\,000 \text{ francs} / 22\,626 \text{ m}^3 = 1\,252 \text{ francs} / \text{m}^3 \rightarrow \text{ok}$

Ratio TTC au m2 pour le CFC 2 uniquement
 $22\,830\,000 \text{ francs} / 7\,335 \text{ m}^2 = 3\,113 \text{ francs} / \text{m}^2 \rightarrow \text{ok}$

Ratio TTC au m3 pour le CFC 2 uniquement
 $22\,830\,000 \text{ francs} / 22\,626 \text{ m}^3 = 1\,009 \text{ francs} / \text{m}^3 \rightarrow \text{ok}$

Les ratios résultants selon les valeurs référentielles issues de la SIA 416 sont conformes aux standards pour ce type de bâtiment.

3.2.3 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Surface des aménagements extérieurs : 17 680 m²

➤ Valeurs statistiques

Ratio TTC au m2 des aménagements extérieurs pour le CF 4
 $4\,000\,000 \text{ francs} / 17\,680 \text{ m}^2 = 226 \text{ francs} / \text{m}^2 \rightarrow \text{ok}$



4 CONCLUSION

Préavis financier, recommandation économiste OCBA :

Sur la base des documents remis et de l'examen du dossier, nous pouvons admettre un montant réalisation de 105 millions de francs, pour la rénovation complète des bâtiments et des aménagements extérieurs du site La Combe.

La subvention cantonale d'investissement en faveur des établissements publics pour l'intégration (EPI) est donc de 35 millions de francs, soit 33,3% du montant total du projet.

Genève, le lundi 21 juin 2021

Rapport établi par :

Nourdine HASNAOUI, économiste OCBA



ANNEXES

 **PRESENTATION DU PROJET DE DECEMBRE 2020**

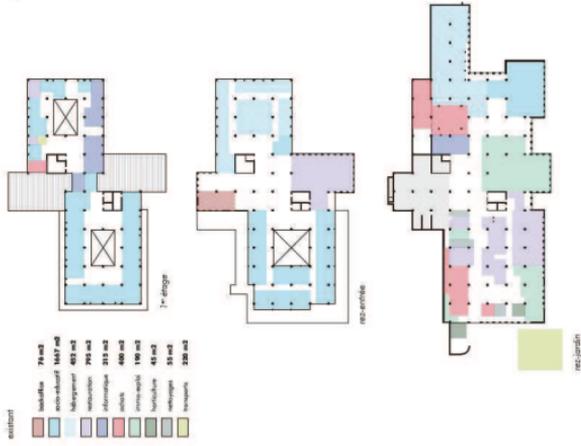
 **TABLEAU DES SURFACES ET VOLUMES SIA 416**



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

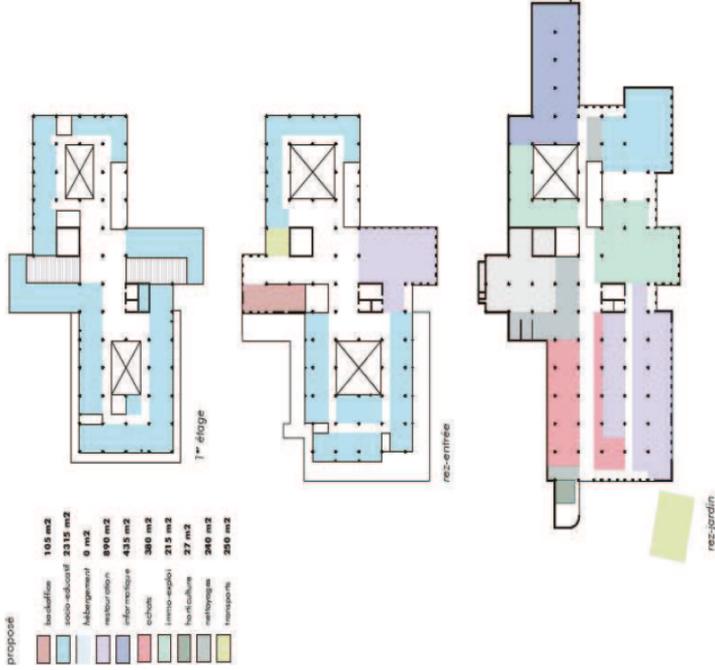
PRESENTATION DU PROJET DE DECEMBRE 2020

Bâtiment central – diagnostic



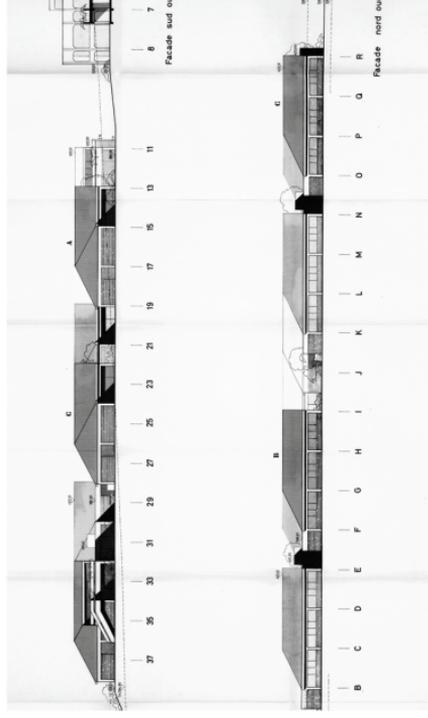
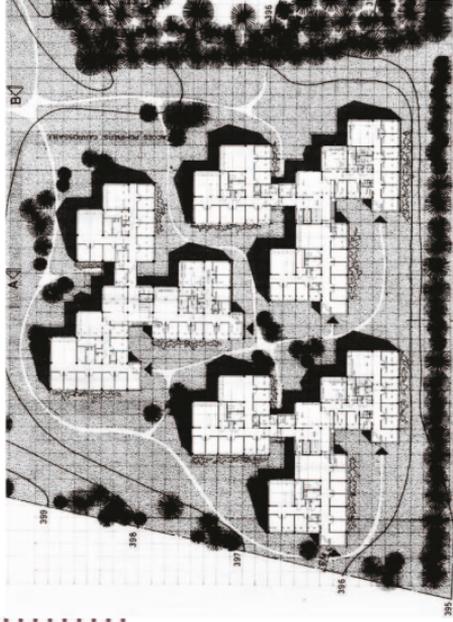
- Mauvaise répartition des activités, non adéquation de la taille et de la disposition des locaux avec leur utilisation, circulations inefficaces, terrasses peu utilisées, stockage dans les couloirs, confort thermique peu satisfaisant, vétusté générale du bâtiment

Bâtiment central – proposition



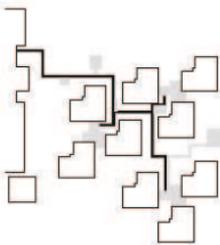
- Outre la réfection totale des façades, toitures, installations techniques, revêtements, etc... le projet prévoit une redistribution complète des espaces et des circulations

Pavillons – diagnostic



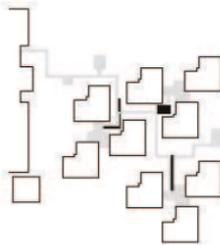
- difficulté d'orientation vers l'entrée des pavillons, pas de lien couvert vers le bâtiment central, absence de lieux extérieurs propices à la rencontre, faiblesse des aménagements paysagers, grands séjours ouverts, longs couloirs avec succession de portes, accès aux chambres directement depuis le couloir, faible intimité dans l'accès aux salles de bains, jusqu'à 11 résidents par appartement, amiante probable dans les joints de carrelages, les toitures et les menuiseries, vétusté générale, confort thermique peu satisfaisant

Pavillons – proposition



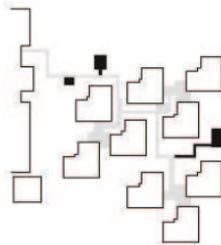
relier

- par le cœur du jardin
- les 9 résidences entre elles
- résidences et bâtiment de tête par une liaison couverte
- pour simplifier l'orientation dans le jardin



élargir

- pour que le couvert permette la rencontre
- pour offrir des espaces extérieurs aux logements du 1^{er} étage des pavillons
- pour accéder aux appartements à l'étage directement depuis le couvert



ajouter

- des fonctions communes à tous les résidents (salon de thé, salle snazelen, salle d'accueil des familles...)
- progressivement selon l'évolution des besoins



Projet de rénovation du Site de La Combe

DEVIS ESTIMATIF (v/-15%)		TRAVAUX	BATIMENT IEE	AVALLONS	TOTAL
CCF	CCF		TTC	TTC	TTC
1 TRAVAUX PREPARATOIRES					
18	181	Etréte existant relevé	100 000,00	50 000,00	
11	112	Besoin de nettoyage	900 000,00	300 000,00	
117		Decontamination chimique	2 000 000,00	1 000 000,00	
		TOTAL TRAVAUX PREP.	3 000 000,00	1 350 000,00	4 350 000,00
2 TRAVAUX BATIMENT					
21	211_0	Travaux de charpente	5 000 000,00	3 000 000,00	
21	211_1	Travaux de plâtrerie	3 000 000,00	1 500 000,00	
21	211_2	Travaux de menuiserie	400 000,00	200 000,00	
214		Construction bois	500 000,00	250 000,00	
22	221_0	Travaux de charpente	3 000 000,00	1 500 000,00	
22	221_1	Travaux de plâtrerie	750 000,00	375 000,00	
225		Croûlage	300 000,00	150 000,00	
228		Ferronnerie extérieure	500 000,00	250 000,00	
23 239		Isolation thermique	4 000 000,00	2 000 000,00	
24 242+24		Isolation acoustique	5 000 000,00	2 500 000,00	
35 358		Isolation sanitaire	5 000 000,00	2 500 000,00	
258		Appareil de mesure professionnelle	2 000 000,00	1 000 000,00	
26 261		Accessoirer	340 000,00	170 000,00	
27	271	Aménagement intérieur 1	5 000 000,00	2 500 000,00	
272		Coverage mobilier	500 000,00	250 000,00	
275_0		Menuiserie intérieure	2 300 000,00	1 150 000,00	
28 281_0		Chèques	500 000,00	250 000,00	
281_1		Recouvrement de sols	1 500 000,00	750 000,00	
285_1		Peinture intérieure	1 500 000,00	750 000,00	
287		Nettoyage de l'intérieur	200 000,00	100 000,00	
		TOTAL BATIMENT	39 610 000,00	20 220 000,00	60 440 000,00

DEVIS ESTIMATIF (v/-15%)		TRAVAUX	BATIMENT IEE	AVALLONS	TOTAL
CCF	CCF		TTC	TTC	TTC
3 EQUIPEMENT EXPLOITATION					
29		Equipements et mobilier	1 500 000,00	750 000,00	
		Mobilier	200 000,00	100 000,00	
		Infomatique	1 300 000,00	650 000,00	
		TOTAL EQUIPEMENT EXPLOITATION	1 700 000,00	850 000,00	2 550 000,00
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS					
		Aménagements extérieurs	1 500 000,00	750 000,00	
		TOTAL AMENAGEMENTS EXT.	1 500 000,00	750 000,00	2 250 000,00
5 FRAIS SECONDAIRES					
31	311	Frais secondaires	30 000,00	15 000,00	
		Autosoumission et taxes	900 000,00	450 000,00	
		Assurances RC-MO	600 000,00	300 000,00	
		TOTAL FRAIS SECONDAIRES	630 000,00	315 000,00	945 000,00
6 HONORAIRES					
6		Honoraires	8 000 000,00	4 000 000,00	
		substantiels, ingénierie civil et CIVE	8 000 000,00	4 000 000,00	
		divers spécialistes			
		TOTAL HONORAIRES	8 000 000,00	4 000 000,00	12 000 000,00
RECAPITULATION REVISION FINANCIERE					
1		PREPARATOIRES	3 000 000,00	1 350 000,00	
2		BATIMENT	39 610 000,00	20 220 000,00	
3		EQUIPEMENT EXPLOITATION	1 700 000,00	850 000,00	
4		AMENAGEMENTS EXTERIEURS	1 500 000,00	750 000,00	
5		FRAIS SECONDAIRES	630 000,00	315 000,00	
6		HONORAIRES	8 000 000,00	4 000 000,00	
		ESTIMATION DE COÛTS	55 540 000,00	28 250 000,00	83 790 000,00
		environ 15% de marge de précision			= 103 000 000,00

Notes ne sont pas compris : - éventuels frais de logement / déménagement



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des infrastructures
Office cantonal des bâtiments

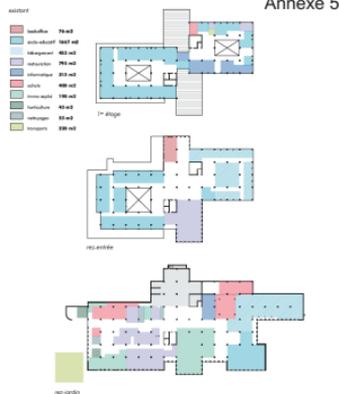
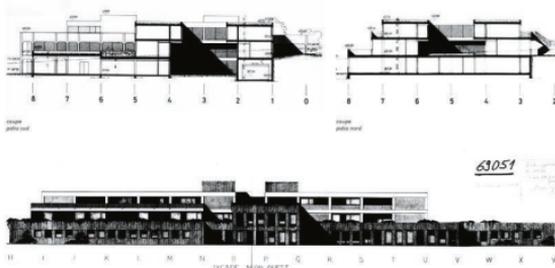
TABLEAU DES SURFACES ET VOLUMES SIA 416

066_la combe_surface+volume existant

zone	niveau	surface (m2)	hauteur (m)	volume 416 (m3)
pavillons	SS	885	3,21	2 841
	0	3570	2,88	10 282
	1	2880	3,30	9 504
	<i>total</i>	7 335 m2		22 626 m3
tête	SS	970	3,21	3 114
	RJ	4098	4,02	16 474
	RE	2470	3,44	8 497
	1	1730	3,00	5 190
	<i>total</i>	9 268 m2		33 274 m3
bâtiments	<i>total</i>	16 603 m2		55 901 m3
extérieur		17 680 m2		

ANNEXE 5

Bâtiment central – diagnostic

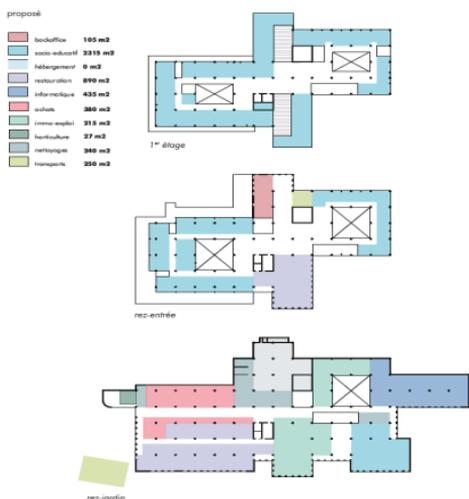


- Mauvaise répartition des activités, non adéquation de la taille et de la disposition des locaux avec leur utilisation, circulations inefficaces, terrasses peu utilisées, stockage dans les couloirs, confort thermique peu satisfaisant, vétusté générale du bâtiment

EPI – décembre 2020

1

Bâtiment central – proposition



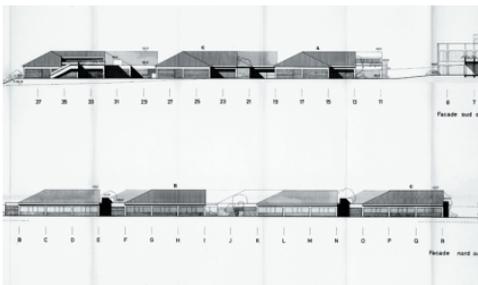
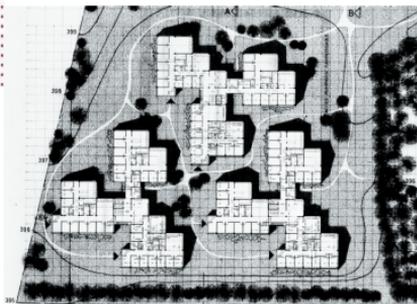
- Outre la réfection totale des façades, toitures, installations techniques, revêtements, etc... le projet prévoit une redistribution complète des espaces et des circulations

EPI – décembre 2020

2

Pavillons – diagnostic

Annexe 5



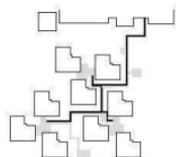
- difficulté d'orientation vers l'entrée des pavillons, pas de lien couvert vers le bâtiment central, absence de lieux extérieurs propices à la rencontre, faiblesse des aménagements paysagers, grands séjours ouverts, longs couloirs avec succession de portes, accès aux chambres directement depuis le couloir, faible intimité dans l'accès aux salles de bains, jusqu'à 11 résidents par appartement, amiante probable dans les joints de carrelages, les toitures et les menuiseries, vétusté générale, confort thermique peu satisfaisant

EPI – décembre 2020

3

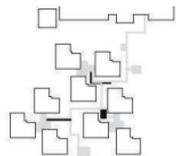
Pavillons – proposition

Annexe 5



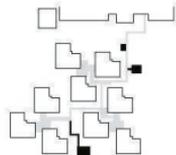
relier

- par le cœur du jardin
- les 9 résidences entre elles
- résidences et bâtiment de tête par une liaison couverte
- pour simplifier l'orientation dans le jardin



elargir

- pour que le couvert permette la rencontre
- pour offrir des espaces extérieurs aux logements du 1^{er} étage des pavillons
- pour accéder aux appartements à l'étage directement depuis le couvert



additionner

- des fonctions communes à tous les résidents (salon de thé, salle snooker, salle d'accueil des familles...)
- progressivement selon l'évolution des besoins



EPI – décembre 2020

4

Projet de rénovation du Site de La Combe

DEVIS ESTIMATIF (+/-/-12%)					
CHC	CHC	TITRE	BATIMENT ETC	PREVILONS ETC	TOTAL ETC
1 TRAVAUX PREPARATOIRES					
11	181	Etudes existant, volume	Élévés, études géométriques	100 000,00	30 000,00
	112	Besoins techniques légères	Démolitions intérieures	900 000,00	300 000,00
	112	Besoins techniques lourds	Démolitionnage par mesure VdB	2 000 000,00	1 000 000,00
			TOTAL TRAVAUX PREP.	3 000 000,00	1 330 000,00
2 TRAVAUX BATIMENT					
31	211,0	Grès creux 1	Installation de chaudière (grès)	5 000 000,00	3 000 000,00
	211,1	Système mécanique	Terrassements, conduites, et réseaux Ouvrages latéraux	750 000,00	750 000,00
	211,1	Echafaudages	Séparés, ponts de bragues, ponts rochers	400 000,00	400 000,00
	214	Construction bois	Couvertures circulation latérale passif	800 000,00	800 000,00
32	221,0	Grès creux 2	Mentrières bois (fenêtres et portails)	3 000 000,00	2 500 000,00
	222/224	Fermeture - couvertures	Obusivité et isolations spéciales	750 000,00	750 000,00
	226	Crépiage	Réalisation des lésures	300 000,00	300 000,00
	228	Fermeture extérieures	Stores extérieures et protection solaire	500 000,00	300 000,00
33	238	Isolations électriques	Courant fort, courant faible et basse	4 000 000,00	2 500 000,00
	242+24	Isolations chauffage - ventilation		4 000 000,00	2 500 000,00
	238	Isolations câbles		5 000 000,00	3 500 000,00
	238	Agrément de notes professionnelles		2 500 000,00	0,00
34	243	Assurances		300 000,00	300 000,00
	271	Aménagements intérieurs 1	Fibreux - Escalier	5 000 000,00	3 000 000,00
	272	Coverings métalliques		500 000,00	300 000,00
	273,0	Mentrières intérieures		2 000 000,00	1 500 000,00
38	281,0	Aménagements intérieurs 2	Chapes	500 000,00	280 000,00
	281,1	Rendement de sols		1 400 000,00	1 100 000,00
	285,1	Peinture intérieure		1 800 000,00	900 000,00
	287	Nettoyage de bâtiment	Nettoyage de fin de chantier	200 000,00	100 000,00
			TOTAL BATIMENT	28 610 000,00	22 820 000,00
					32 440 000,00

DEVIS ESTIMATIF (+/-/-12%)					
CHC	CHC	TITRE	BATIMENT ETC	PREVILONS ETC	TOTAL ETC
3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION					
39		Equipements et mobilier	Mobilier Informatique	1 500 000,00 500 000,00	2 000 000,00 50 000,00
			TOTAL EQUIPEMENT D'EXPLOI.	1 700 000,00	2 050 000,00
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS					
		Aménagements extérieurs		1 500 000,00	2 500 000,00
			TOTAL AMENAGEMENTS EXT.	1 500 000,00	4 000 000,00
5 FRAIS SECONDAIRES					
	51	Frais secondaires		30 000,00	30 000,00
	52	Assurances RC-MO		900 000,00	400 000,00
			TOTAL FRAIS SECONDAIRES	930 000,00	430 000,00
6 HONORAIRES					
	6	Honoraires	Architectes, ingénieurs civils et CVSE divers spécialistes	8 500 000,00	5 500 000,00
			TOTAL HONORAIRES	8 500 000,00	5 500 000,00
RECAPITULATION PREVISION FINANCIERE					
	1	PREPARATOIRES		2 000 000,00	1 230 000,00
	2	BATIMENT		29 610 000,00	22 820 000,00
	3	EQUIPEMENT D'EXPLOITATION		1 700 000,00	2 050 000,00
	4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS		1 500 000,00	2 500 000,00
	5	FRAIS SECONDAIRES		930 000,00	430 000,00
	6	HONORAIRES		8 500 000,00	5 500 000,00
		ESTIMATION DE COÛTS		51 240 000,00	34 820 000,00
		soit un 12% de marge de précision			= 102 000 000,00

Notes
ne sont pas compris : - éventuels frais de logement / déménagement

Budget général des Travaux de construction

Annexe 6

ANNEXE 6

CFC	CFC	TRAVAUX	BATIMENT TETE TTC	PAVILLONS TTC	TOTAL TTC
1 TRAVAUX PREPARATOIRES					
10					
11	101	Etudes existant, relevé	100 000,00	50 000,00	
11	112	Démolitions légères	900 000,00	300 000,00	
11	113	Démontage/assainissement	2 000 000,00	1 000 000,00	
		TOTAL TRAVAUX PREP.	3 000 000,00	1 350 000,00	4 350 000,00
2 TRAVAUX BATIMENT					
21	211_0	Ouvr. oeuvre 1 Travaux maçonniers	5 000 000,00	3 000 000,00	
		Installation de charrier (épis) Terrassements, canalisations, et réseaux Démolitions lourdes Béton armé, renforcements structuraux Sujines, portes de levages, ports roulants Couverts et cloison laison poutres			
21	211_1	Echafaudages	400 000,00	400 000,00	
21	214	Construction bois		800 000,00	
22	221_0	Ouvr. oeuvre 2 Menuiseries extérieures	3 000 000,00	2 500 000,00	
		Menuiseries bois (fenêtres et portes) et Ferrailleries - couverture Eclaircissement et isolations spéciales Réfection des façades Stores extérieurs et protection solaire			
22	222-224	Ferronnerie - couverture	750 000,00	750 000,00	
22	226	Crépisage	300 000,00	200 000,00	
22	228	Ferronneries extérieures	500 000,00	300 000,00	
23	230	Installations électriques	4 000 000,00	2 500 000,00	
23	242+24	Installations chauffage - ventilation	6 000 000,00	2 500 000,00	
25	250	Installations sanitaires	5 000 000,00	2 500 000,00	
		Agencement de cuisine professionnelle	2 500 000,00	0,00	
26	261	Ascenseur	360 000,00	300 000,00	
27	271	Aménagements intérieurs 1 Plâtres - faux-plâtres	5 000 000,00	3 000 000,00	
		Oranges métalliques	500 000,00	200 000,00	
		Menuiseries intérieures	2 500 000,00	1 500 000,00	
28	281_0	Aménagements intérieurs 2 Chapes	500 000,00	260 000,00	
		Revêtement de sols	1 000 000,00	1 100 000,00	
		Peinture intérieure	1 500 000,00	900 000,00	
		Nettoyage du bâtiment	200 000,00	100 000,00	
		TOTAL BATIMENT	39 610 000,00	22 830 000,00	62 440 000,00

CFC	CFC	TRAVAUX	BATIMENT TETE TTC	PAVILLONS TTC	TOTAL TTC
DEVIS ESTIMATIF (+/-15%)					
3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION					
30		Equipements et mobilier	1 500 000,00	2 000 000,00	
		Mobilier Informatique	200 000,00	50 000,00	
3		TOTAL EQUIPEMENT D'EXPLOI.	1 700 000,00	2 050 000,00	3 750 000,00
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS					
		Amenagements extérieurs	1 500 000,00	2 500 000,00	
4		TOTAL AMENAGEMENTS EXT.	1 500 000,00	2 500 000,00	4 000 000,00
5 FRAIS SECONDAIRES					
51		Frais secondaires			
		Allocations et taxes	30 000,00	20 000,00	
53	532	Assurances RC-MO	900 000,00	600 000,00	
		TOTAL FRAIS SECONDAIRES	930 000,00	620 000,00	1 550 000,00
6 HONORAIRES					
6		Honoraires	8 500 000,00	5 500 000,00	
		architectes, ingénieurs civils et CQSE divers spécialistes			
		TOTAL HONORAIRES	8 500 000,00	5 500 000,00	14 000 000,00
RECAPITULATION PREVISION FINANCIERE					
1		PREPARATOIRES	3 000 000,00	1 350 000,00	4 350 000,00
2		BATIMENT	39 610 000,00	22 830 000,00	62 440 000,00
3		EQUIPEMENT D'EXPLOITATION	1 700 000,00	2 050 000,00	3 750 000,00
4		AMENAGEMENTS EXTERIEURS	1 500 000,00	2 500 000,00	4 000 000,00
5		FRAIS SECONDAIRES	930 000,00	620 000,00	1 550 000,00
6		HONORAIRES	8 500 000,00	5 500 000,00	14 000 000,00
ESTIMATION DE COÛTS			55 240 000,00	34 850 000,00	90 090 000,00
environ 15% de marge de précision			= 105 000 000,00		

ANNEXE 7

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

The logo consists of the letters 'BfB' in a blue, serif font. The 'B' is significantly larger than the 'f' and the second 'B'. The 'f' is lowercase and positioned between the two 'B's.

**Etablissements publics pour l'intégration
Collonge-Bellerive**

Exercice 2020

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration

Comptes annuels

BFB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bèran SA
Rue de la Corratèrie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

Etablissements publics pour l'intégration Collonge-Bellerive

Genève, le 25 février 2021
52/ema/21

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Messieurs,



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur publique (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'État de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGJELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)

Etablissements Publics pour l'Intégration

Comptes annuels au 31 décembre 2020

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	Notes	31.12.2020		31.12.2019	
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF					
Actif circulant					
Liquidités	4,1		623 638		494 261
Clients	4,2	4 108 579		3 792 570	
Provision pour débiteurs douteux	4,2	(651 717)		(494 640)	
			3 456 862		3 297 930
Débiteurs divers	4,3	3 310 515		1 930 010	
Provision pour débiteurs douteux	4,3	(256 164)		(227 617)	
			3 054 350		1 702 394
Stocks de matières et produits finis	4,4	529 974		553 362	
Travaux en cours	4,5	72 394		50 204	
			602 368		603 566
Comptes de régularisation actif	4,6		2 462 525		7 575 263
Total de l'actif circulant			10 199 744		13 673 415
Actif immobilisé					
Immobilisations :					
Terrains	5,1	4 567 300		4 567 300	
Immeubles et installations fixes	5,1	62 305 428		65 918 628	
Immeubles et installations fixes avec affectation limitée	5,1	8 784 970		9 247 118	
Autres immobilisations	5,2	3 930 355		3 858 644	
Autres immobilisations avec affectation limitée	5,2	738 211		819 124	
			80 326 264		84 410 814
Total des immobilisations			80 326 264		84 410 814
Immobilisations financières	5,3		577 817		555 987
Total de l'actif immobilisé			80 904 081		84 966 802
TOTAL DE L'ACTIF			91 103 826		98 640 216

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
		CHF	Retraité CHF
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	6,1	1 066 400	1 856 738
Fournisseurs		893 477	5 349 486
Créancier Etat de Genève (CIIS)	6,2	479 450	496 034
Créanciers divers	6,3	83 463	134 544
Créanciers résidents	6,4	609 315	506 195
Comptes de régularisation passif	6,5	1 464 319	1 841 668
Dette envers Etat de Genève	6,6	769 842	0
Provisions à court terme	7,3	1 987 448	1 895 198
Engagements de leasing - part à court terme	7,1	175 631	143 564
Dettes hypothécaires - part à court terme	7,2	336 522	336 522
Emprunts	7,5	1 031 000	0
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7,4	4 545 968	4 660 669 *
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à court terme	8,1	543 062	510 743
Total des capitaux étrangers à court terme		13 985 898	17 731 359
Capitaux étrangers à long terme			
Engagements de leasing - part à long terme	7,1	359 600	315 812
Dettes hypothécaires - part à long terme	7,2	12 354 846	12 691 368
Provisions à long terme	7,3	772 978	634 717
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7,4	51 464 786	54 094 244 *
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à long terme	8,1	8 980 118	9 555 500
Total des capitaux étrangers à long terme		73 932 328	77 291 641
Capital de l'organisation			
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital de dotation avec affectation	9,1	-	-
Capital lié généré	9,2	(5 258 159)	(5 258 159)
Contrat de prestations 2018-2021.			
Résultats reportés	9,2	(5 748 113)	(3 463 577)
Résultat de l'exercice	9,3	(431 617)	(2 284 536)
Total du capital de l'organisation		3 185 600	3 617 217
TOTAL DU PASSIF		91 103 826	98 640 216

* Le bilan 2019 a été retraité suite au reclassement des bâtiments du site La Combe dans les capitaux étrangers avec affectation limitée dès le 1er janvier 2020

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

	2020	2020	2020	2019	
Notes	Budget	Effectif	Ecart	Effectif	
	CHF	CHF	CHF	CHF	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Revenus de la formation professionnelle	8 758 000	7 232 034	(1 525 966)	8 610 370	
Revenus des pensions	20 390 000	19 450 828	(939 172)	19 023 302	
Revenus des résidents extra-cantonaux	710 000	703 086	(6 914)	704 129	
Revenus de la fabrication	4 364 000	3 667 714	(696 286)	4 327 342	
TVA sur revenus de la fabrication	(165 000)	(134 505)	30 495	(160 804)	
Autres revenus des prestations	105 000	71 293	(33 708)	107 217	
Revenus des locations et autres	627 000	590 784	(36 216)	634 783	
TVA revenus des locations et autres	(4 000)	(2 729)	1 271	(3 949)	
Revenus de la cafétéria et du restaurant	1 625 000	1 105 973	(519 027)	2 001 528	
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant	(100 000)	(59 241)	40 759	(101 600)	
Revenus du secteur technique et infrastructure	66 000	64 808	(1 192)	72 636	
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure	(1 000)	(1 012)	(12)	(287)	
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi	17	5 406 000	5 389 138	(16 862)	5 345 408
Revenus des prestations au personnel et à des tiers	385 999	561 133	175 135	559 341	
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers	(5 000)	(5 796)	(796)	(5 597)	
Don - Autres donateurs	0	900	900	16 100	
Subventions :					
- de fonctionnement - monétaires	10,1	66 286 001	71 241 038	4 955 037	71 630 574
- d'investissement reçues - produits différés	10,1	5 144 407	4 545 969	(598 438)	7 587 783
Total des produits d'exploitation	113 592 407	114 421 416	829 009	120 348 276	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Salaires et charges sociales	(91 766 886)	(91 361 849)	405 036	(92 316 052)	
Frais médicaux	(109 000)	(293 736)	(184 736)	(131 457)	
Alimentation	(3 521 000)	(3 201 043)	319 957	(3 814 799)	
Entretien	(2 321 001)	(2 469 224)	(148 224)	(2 228 718)	
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules	(2 548 000)	(2 356 414)	191 586	(2 502 726)	
Locations	(4 575 999)	(4 404 860)	171 139	(4 051 937)	
Amortissements	(6 577 222)	(6 145 517)	431 705	(12 090 636)	
Eau et énergie	(1 350 000)	(1 215 826)	134 174	(1 319 295)	
Ecole et formation	(494 001)	(292 132)	201 868	(423 849)	
Frais de bureau et d'administration	(1 575 000)	(1 407 867)	167 133	(1 685 557)	
Outillage et matériel de production	(1 372 999)	(1 113 161)	259 839	(1 330 012)	
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation	(1 072 000)	(962 131)	109 868	(1 023 624)	
Total des charges d'exploitation	(117 283 107)	(115 223 761)	2 059 347	(122 918 661)	
Résultat d'exploitation	(3 690 700)	(802 344)	2 888 355	(2 570 385)	

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

		2020	2020	2020	2019
	Notes	Budget	Effectif	Ecart	Effectif
		CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat d'exploitation (reporté de la page précédente)		(3 690 700)	(802 344)	2 888 355	(2 570 385)
Produits financiers	10,3	0	41	41	43
Charges financières	10,3	(220 000)	(208 365)	11 636	(220 736)
Résultat financier		(220 000)	(208 324)	11 676	(220 693)
Résultat ordinaire		(3 910 700)	(1 010 669)	2 900 032	(2 791 078)
Résultat hors exploitation		0	0	0	0
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10,4	0	35 989	35 989	58 388
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10,4	0	0	0	(62 589)
Résultat exceptionnel (ou relevant d'un exercice antérieur)		0	35 989	35 989	(4 201)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8,1	0	374 136	374 136	341 817
Utilisation des fonds avec affectation limitée - Dons de la Loterie Romande	8,1	0	168 926	168 926	168 926
Variation du capital des fonds		0	543 062	543 062	510 743
RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition		(3 910 700)	(431 617)	3 479 083	(2 284 536)
J. Part revenant à l'Etat	9,3	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE après répartition		(3 910 700)	(431 617)	3 479 084	(2 284 536)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

TABLEAU DE FLUX DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice avant restitution de la part à l'Etat	(431 617)	(2 284 536)
Subventions d'investissement reçues - produits différés	(4 545 969)	(7 606 022)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	(543 062)	(510 743)
Amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice	6 145 517	12 090 636
Constitution des provisions, net	<u>2 130 056</u>	<u>1 333 285</u>
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	2 754 924	3 022 620
Variation des actifs circulants		
- clients	(316 009)	(435 535)
- débiteurs divers	(1 380 505)	390 398
- stocks de matières et produits finis et travaux en cours	1 198	93 995
- comptes de régularisation actif	5 112 738	(4 399 520)
Variation des engagements à court terme		
- fournisseurs	(4 456 009)	3 051 662
- créancier Etat de Genève (CIIS)	(16 584)	39 953
- créanciers divers	(51 081)	13 843
- créanciers résidents	103 120	(59)
- comptes de régularisation passif	(377 349)	830 040
- Dette envers Etat de Genève	769 842	0
- utilisation des provisions	(1 713 921)	(1 775 204)
- reclassification des intérêts sur les dettes hypothécaires	184 115	190 468
Flux de fonds provenant des activités d'exploitation	614 480	1 022 661
Acquisitions d'immeubles	0	0
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(2 060 965)	(1 087 796)
Augmentations d'immobilisations financières	<u>(21 830)</u>	<u>(39 521)</u>
Flux de fonds (utilisés pour) des opérations d'investissement	(2 082 795)	(1 127 317)
Remboursement des engagements de leasing	(166 354)	(171 228)
Nouveaux leasing	242 209	99 000
(Remboursement) / obtention de dettes hypothécaires	(336 522)	(336 522)
Intérêts sur dettes hypothécaires	(184 115)	(190 468)
Prêt FondEpi	1 031 000	0
Encaissements des subventions d'investissement et dons	<u>1 801 812</u>	<u>817 103</u>
Flux de fonds provenant d'opérations de financement	2 388 031	217 885
Variation nette des liquidités	919 715	113 229
Liquidités au début de l'exercice	<u>(1 362 477)</u>	<u>(1 475 706)</u>
LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE	(442 762)	(1 362 477)
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	CHF	CHF
A la date du bilan, les liquidités sont composées des éléments suivants:		
Caisses	178 105	203 804
Comptes de chèques postaux	145 903	88 175
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	299 631	202 283
Cash Pooling Etat de Genève	<u>(1 066 400)</u>	<u>(1 856 738)</u>
TOTAL DES LIQUIDITES	(442 762)	(1 362 477)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2019

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié	Contrat de prestations	Résultat de l'exercice	Total
	CHF	CHF	CHF	2018-2021 Résultats reportés	2019	CHF
Moyens provenant du financement propre						
<i>Situation au 1er janvier 2019</i>	14 623 489	0	(5 258 159)	0	0	9 365 330
Résultats reportés	0	0	0	(3 463 577)	0	(3 463 577)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(2 284 536)	(2 284 536)
Situation au 31 décembre 2019	14 623 489	0	(5 258 159)	(3 463 577)	(2 284 536)	3 617 217

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2020

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié	Contrat de prestations	Résultat de l'exercice	Total
	CHF	CHF	généralisé CHF	2018-2021 Résultats reportés CHF	2020 CHF	CHF
Moyens provenant du financement propre						
<i>Situation au 1er janvier 2020</i>	14 623 489	0	(5 258 159)	0	0	9 365 331
Résultats reportés	0	0	0	(5 748 113)	0	(5 748 113)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(431 617)	(431 617)
Situation au 31 décembre 2020	14 623 489	0	(5 258 159)	(5 748 113)	(431 617)	3 185 600

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1 ORGANISATION DE L'ENTITE

1.1 BUT

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1^{er} janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1^{er} septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, les EPI intègrent les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (ci-après « DCS »).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pouvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Réinsertion professionnelle

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

Les secteurs d'activités des EPI sont au nombre de 7 :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

Les activités administratives sont assurées par les services transversaux.



Conseil d'administration



Serge Bednarczyk
Président du
Conseil d'administration

Organigramme



Magali Ginet Babel
Directrice générale



Rolf Gobet
Directeur des
Services socioprofessionnels



Stéphane Delgrande
Directeur des
Services socio-éducatifs



Magali Ginet Babel
Services des ressources
humaines
(ad interim)



Louis-Marie Le bot
Directeur des
Services des finances et
contrôle de gestion



Gilles Stähli
Directeur des
Services partagés

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1.2 CADRE LEGAL

Les comptes annuels des EPI sont établis conformément aux exigences légales suivantes :

- Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH : K 1 36), et plus particulièrement le chapitre V ;
- Règlement d'application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (RIPH : K 1 36.01) ;
- Code Civil Suisse, Code des Obligations et Normes d'Audit Suisse ;
- Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF : D 1 05) ;
- Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF : D 1 10) ;
- Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF : D 1 11) ;
- Règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF : D1 11.01) ;
- Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) D 1 05.15 ;
- Directive transversale EGE-02-03 « Subventions non monétaires » ;
- Directive transversale EGE-02-04_v4 « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques » ;
- Directive transversale EGE-02-07_v2 « Traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées » ;
- Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) K 1 37 ;
- Directive CIIS relative à la compensation des coûts et à la comptabilité analytique et annexe (COCOAN) ;
- Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) A 2 24
- Directives pour la gestion des EPH (Memento EPH)
- Directive transversale EGE-02-40_v8 « Consolidation 2020 » du 25 juin 2020 éditée par le Service des Etats financiers (SEF)
- Bouclement des comptes 2020 du 16 octobre 2020 éditée par le Département de la cohésion sociale (DCS)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION**ANNEXE 2020**

1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Monsieur Serge Bednarczyk	Président
Monsieur Laurent Bertrand	Membre
Monsieur Mathias Büchi	Membre
Monsieur Boris Calame	Membre
Madame Sabrina Carramusa	Membre
Monsieur William Chapparo	Membre
Monsieur Jean-François de Saussure	Membre
Madame Bérengère Gautier	Membre
Monsieur Claude Laporte	Membre
Madame Emmanuelle Merle	Membre
Monsieur Dominique Rivollet	Membre
Madame Ana Roch	Membre
Madame Marie-France Sarfati	Membre
Monsieur Guillaume Thion	Membre
Madame Magali Ulanowski	Membre

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP A 2 24 du 22 septembre 2017) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi LOIDP A 2 24).

Suite à la démission de Madame Ayari Felix Beltrametti prenant effet le 11 décembre 2019, Madame Sabrina Carramusa a intégré le Conseil d'administration en février 2020.

1.4 PERSONNES HABILITEES A SIGNER (SIGNATURE COLLECTIVE A DEUX) SELON L'EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que la directrice générale et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

Plusieurs collaborateurs du service de la restauration sont inscrits au registre du commerce en lien avec les patentes et signent collectivement à deux.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

1.5 INDEMNITES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration est effectuée par le biais d'une indemnité fixe annuelle de CHF 5'000 plus CHF 500 par séance et le président a droit à une indemnité fixe annuelle portée à CHF 45'000.

Rémunération du conseil d'administration					
	Nbre de personnes	Taux	Montant	EPT	Salaires / EPT
2020	16	N/A	149'105	N/A	N/A
2019	15	N/A	167'000	N/A	N/A

Le comité de direction se compose de la directrice générale (taux d'activité à 100%), du directeur des Service finances et contrôle de gestion (taux d'activité à 100%), du directeur des services des ressources humaines (taux d'activité à 100% jusqu'au 8 février 2020), du directeur des services partagés (taux d'activité à 100% depuis mars 2020), du directeur des Services socioprofessionnels (taux d'activité à 100%), du directeur des Services socio-éducatifs (taux d'activité à 100%). La rémunération globale et le nombre de membres du comité de direction sont déterminés sur une base d'équivalents de plein temps (EPT) et se présentent comme suit :

Rémunération du comité de direction					
	Nbre de personnes	Taux	Montant CHF	EPT	Salaires / EPT CHF
2020	6	100%	976'230	5	195'246
2019 ⁽¹⁾	6	100%	1'136'678	5.5	203'154

(1) Montant y compris rétroactif annuité 2016

1.6 ORGANE DE REVISION

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA

Rue de la Corraterie 26

Case postale 5024

1211 Genève 11

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la fiduciaire BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2 SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

En 2019, les Etablissements Publics pour l'Intégration rejoignent le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat de Genève. Dans le cadre de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), les EPI sont soumis aux normes IPSAS, à l'exception des dérogations. Les états financiers consolidés de l'Etat sont préparés selon le référentiel principal de l'Etat de Genève, défini par le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

La loi prévoit des dérogations à l'application des normes IPSAS dont :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39)
- les mises à disposition de moyen à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 & 29)
- les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17)

Dans le cadre des retraitements IPSAS, les EPI ont appliqués et mis en place les amortissements par composants dès le 1^{er} janvier 2019.

Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistré comme un fonds propre sans affectation dès le 1^{er} janvier 2017 pour un montant de CHF 3'700'000.

La valeur des terrains de Cavour et Pré-Courbes a été distinguée de la valeur des bâtiments au 1^{er} janvier 2019. Le montant des terrains est de CHF 2'947'300 pour Cavour et de CHF 1'620'000 pour Pré-Courbes.

Les principes comptables pris en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants pour la détermination de l'état de la fortune sociale et des résultats, sont les suivants :

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.1 RETRAITEMENTS

Sur indications du Département de la Cohésion sociale (DCS), le transfert des bâtiments du site de la Combe, qui avaient été enregistrés comme fonds propres avec affectation au 31 décembre 2018 et 2019, ont été reclassés dans les capitaux étrangers en 2020 pour un montant de CHF 27'214'633 (avec retraitement du bilan comparatif 2019).

Par ailleurs, courant 2018, le DCS avait décidé de renoncer à percevoir le montant de CHF 728'272 relatif à la part restituable du résultat du contrat de prestation 2014-2017. Cette décision étant contestée par le SAI, nous avons laissé ce montant dans les dettes à court terme des exercices 2018 et 2019.

Courant 2020, le SAI a formellement validé la décision prise en 2018. Les CHF 728'278 ont donc été reclassés dans les fonds propres dans le bilan comparatif 2019.

2.2 LIQUIDITES

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, le compte courant auprès de La Poste ainsi que les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur actuelle.

2.3 CLIENTS

Les clients sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour débiteurs douteux. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année.

2.4 DEBITEURS DIVERS

Les débiteurs divers sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Cette rubrique regroupe les créances sur les collectivités publiques et sur des parties liées, notamment les subventions, ainsi que les autres créances. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle des montants dus en fin d'année.

2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks sont évalués selon le prix d'acquisition pour les matières premières et les marchandises et selon le prix de revient industriel pour les produits finis.

Un inventaire physique est effectué au moins une fois par année.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Des provisions sont constituées pour tenir compte des risques d'obsolescence, si nécessaire. Aucune correction de valeur n'a été constatée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, déduction faite des provisions nécessaires. Au 31 décembre 2020, aucune correction de valeur n'a été enregistrée dans les comptes.

Suite à l'arrêt de l'activité Cinoche courant 2019, il a été décidé lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020, de faire don des DVD à la bibliothèque de Genève.

Le stock valorisé à 50'000 CHF au 31.12.2019 a donc été annulé dans les comptes 2020.

2.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ces comptes sont utilisés aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte d'exploitation des charges et produits. Ils regroupent les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.

Les heures de travail non encore effectuées des collaborateurs/trices des EPI sont comptabilisées et valorisées sur la base d'un salaire moyen.

Conformément à une recommandation de l'organe de révision, les heures non encore effectuées par des collaborateurs en emploi adapté ne sont plus valorisées à partir de 2020.

2.7 IMMEUBLES

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition, déductions faites des amortissements.

Les bâtiments sont amortis en fonction des composants suivants : gros œuvre, façades, toiture, fenêtres, installations électriques, installations techniques, installations sanitaires, aménagements intérieurs, ascenseurs. Chaque composant est amorti comme suit :

Composants	Nombre d'année d'amortissements
Gros œuvre	80
Façades	25
Toiture	20
Fenêtres	30
Installations électriques	30
Installations techniques	25
Installations sanitaires	25
Aménagements intérieurs	15
Ascenseurs	20

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Les subventions obtenues pour le financement des immeubles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit sous le point 2.17.

Les immeubles en cours de construction sont également comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

2.8 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition incluant les frais rattachés.

L'amortissement est calculé sur le coût d'acquisition. Les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte dans les fonds d'amortissements.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Ils sont appliqués dès l'utilisation effective du bien. Ces taux sont les suivants :

- 10% pour les équipements de longue durée (y compris les machines de bureau, les machines des ateliers, le mobilier des services, le mobilier des résidences, la literie et la vaisselle) ;
- 20% pour les véhicules ;
- 25% pour l'informatique.

Les subventions obtenues pour le financement des autres immobilisations corporelles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit au point 2.17.

Les autres immobilisations corporelles en cours de construction sont également comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

2.9 IMMOBILISATIONS EN LEASING FINANCIER

Les immobilisations financées par le biais de contrats de location-financement à long terme (leasing financier) figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens et la valeur réelle.

Ils sont amortis conformément aux principes d'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les capitaux étrangers. Les versements de leasing sont répartis en une composante de remboursement (amortissement de la dette) et une composante

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

d'intérêt. La première est déduite des engagements et la seconde est enregistrée dans le compte d'exploitation de l'exercice.

Les coûts des contrats de location simple (leasing opérationnel) sont comptabilisés directement au compte d'exploitation.

2.10 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Elles concernent les garanties de loyers.

2.11 CAPITAUX ETRANGERS

Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. Ils concernent les rubriques, « Fournisseurs », « Créancier Etat de Genève (CIIS) », « Créanciers divers », « Créanciers résidants », « Comptes de régularisation passif », « Provisions », « Engagements de leasing », « Dettes hypothécaires », « Subventions d'investissement reçues – produits différés ».

Une distinction est faite entre les capitaux étrangers à court terme (maximum douze mois), et à long terme (plus de douze mois).

2.12 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Une distinction est faite entre les provisions à court et à long terme.

2.13 PROVISIONS POUR HEURES VACANCES

Les absences rémunérées cumulables sont des droits à des absences reportables pouvant être utilisés lors des exercices futurs si les droits de l'exercice ne sont pas intégralement utilisés durant l'année en cours.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

2.14 PROVISIONS POUR HEURES POSITIVES

Les heures positives sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale du travail fixée à 40 heures hebdomadaires pour une personne à temps complet.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.15 RENTE-PONT AVS

La rente-pont AVS consiste en un système de retraite anticipée, financé par l'employeur, qui permet aux assurés d'aménager leur départ avant d'avoir atteint l'âge statutaire de la retraite.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, de nouvelles dispositions de la loi B5 20 relatives à la rente-pont AVS sont entrées en vigueur, notamment l'augmentation de l'âge pour en bénéficier.

Une provision est comptabilisée lors de l'annonce du départ du collaborateur, c'est-à-dire au moment de l'acceptation par l'employeur d'une rente-pont AVS pour le collaborateur.

Elle est valorisée sur la base des exigences de la publication de la République et Canton de Genève concernant la rente-pont AVS.

Dans le cas de la rente-pont AVS, il est peu probable que les montants en jeu deviennent un jour suffisamment importants pour justifier une actualisation des dépenses futures. Par conséquent, ces montants sont pris en compte sans être actualisés.

2.16 PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les collaborateurs/trices sont affiliés depuis le 1^{er} janvier 2014 auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (ci-après CPEG).

La CPEG bénéficie de la garantie de l'Etat de Genève et de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations.

Les personnes handicapées, ainsi que les emplois de solidarité travaillant au sein des EPI sont affiliés auprès de la fondation privée autonome CIEPP, Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle, Genève. Ils sont au bénéfice de prestations basées sur le système de la primauté des cotisations.

Les avantages et/ou les engagements économiques sont calculés à la date du bilan et traités de manière équivalente. Ils découlent directement des bases contractuelles, réglementaires ou légales.

Il existe un avantage ou un engagement économique dans la possibilité qu'a l'entité d'exercer, par suite d'un excédent de couverture dans l'institution de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs (p. ex. réduction des cotisations) ou, en raison d'un découvert dans l'institution de prévoyance, un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs en ce sens que l'entité veut ou doit participer au financement (p. ex. cotisations d'assainissement).

C'est sur la base des contrats, des comptes annuels, de rapports d'experts indépendants et d'autres calculs présentant la situation financière des institutions de prévoyance que l'excédent de couverture ou le découvert est déterminé pour chaque institution de prévoyance et ainsi l'avantage ou l'engagement économique pour l'entité.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.17 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Les subventions d'investissement représentent un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés et sont comptabilisés initialement au passif à leur valeur nominale. Elles proviennent de la Confédération, via l'OFAS, et/ou du Canton de Genève. Elles contiennent une restriction d'utilisation claire déterminée par les tiers par rapport au but des EPI.

La méthode des « produits différés » consiste à reconnaître ces subventions d'investissement en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif.

Les subventions d'investissement peuvent être sujettes à une clause de restitution, notamment lorsque l'entité cesse son activité ou change de destination ou lorsque le nombre de places d'accueil se réduit de manière significative ou en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Dans ce cas, un engagement conditionnel correspondant à la valeur de la subvention, déduction faite des amortissements calculés sur la durée de la clause de remboursement, est mentionné en annexe.

L'Etat de Genève peut ordonner le remboursement de tout ou partie de la subvention lorsque l'établissement cesse son activité ou change de destination ou encore lorsque le nombre de places se réduit de manière significative, ainsi qu'en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Il est tenu compte de la nature du bien concerné et de sa durée d'utilisation pour déterminer le montant à restituer.

2.18 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE

Ces fonds contiennent les fonds affectés comportant une restriction d'utilisation déterminée par des tiers par rapport au but des EPI.

Les dons représentant un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés, ou encore le financement d'une dépense, sont comptabilisés initialement en produit dans le compte d'exploitation, si aucune indication n'est donnée par le donateur. Au moment de l'affectation du don à un bien, le dit don est attribué aux fonds avec affectation limitée au passif du bilan, via une compensation des produits dans le compte d'exploitation.

L'utilisation des dons affectés est reconnue en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif, ou de la constatation de la consommation de la dépense ainsi financée.

Certains dons peuvent être sujets à une clause de restitution, définie par le donateur.

En ce qui concerne les dons de la Loterie Romande, ils pourraient être totalement ou partiellement restitués, si le projet n'a pas été mené à son terme ou si le montant octroyé a été affecté à d'autres destinations, sauf autorisation expresse.

Pour les autres dons, il n'existe pas de clause de restitution explicite mais une restriction d'utilisation implicite justifiant le classement en fonds étrangers.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.19 CAPITAL DE L'ORGANISATION

Le capital de l'organisation est mis à disposition des EPI de manière permanente jusqu'à la dissolution de l'organisation.

2.20 APPORTS

Capital de dotation

Les fonds propres des entités fusionnées et intégrées dans les EPI au 1^{er} janvier 2008 ainsi que les fonds propres de la FHP au 1^{er} septembre 2008 sont présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

Les résidences des Bains et des Pâquis n'avaient pas de fonds propres lors de leur intégration dans les EPI au 1^{er} janvier 2009.

Les fonds propres de l'association Copyrart, fusionnée et intégrée dans les EPI au 1^{er} janvier 2010, sont également présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

Capital libre

Il s'agit d'un apport sans affectation.

Capital en apport immobilier

Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistrée comme un fonds propre sans affectation dès le 1^{er} janvier 2017.

Capital lié généré

Il s'agit du cumul des résultats des exercices liés aux contrats de prestations antérieurs.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.21 RESULTAT DE L'EXERCICE ET PART REVENANT A L'ETAT (TRAITEMENT DU RESULTAT)

En vertu du contrat de prestations portant sur la période 2018-2021, le résultat annuel (excédent de recettes ou de dépenses) est réparti chaque année entre l'Etat de Genève et les EPI. Il s'agit d'une répartition comptable découlant de la LIAF, il n'y a pas de mouvement de trésorerie durant la période concernée.

Pendant la durée du contrat, les éventuels bénéfices annuels sont répartis entre l'Etat de Genève et les EPI selon une clé définie. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève est constituée dans les fonds étrangers intitulée «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2018-2021» et ne portant pas intérêt. En cours de contrat, le résultat à restituer est comptabilisé en dette à long terme, et en fin de contrat, le solde éventuellement dû à l'Etat de Genève est présenté en dette à court terme. La part conservée par les EPI est comptabilisée dans un compte spécifique intitulé « Résultats de l'exercice 2018-2021 » figurant dans le capital de l'organisation.

En cas de pertes, elles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance de l'Etat de Genève jusqu'à concurrence du solde disponible.

En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est d'abord imputé à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis ensuite le solde est réparti entre l'Etat de Genève et les EPI selon la clé définie.

Conformément au contrat de prestations 2018-2021, les EPI ayant la possibilité de développer leurs revenus, le pourcentage du résultat annuel qu'ils conservent est égal au taux de couverture des revenus, soit selon la formule suivante : $((\text{total des produits} - \text{Subventions}) / \text{total des produits}) \times 100$. Le solde revient à l'Etat de Genève $(1 - \text{quote-part EPI}) \times 100$.

A l'échéance du contrat, les EPI conservent définitivement l'éventuel solde du compte spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève. En cas de perte globale sur la période du contrat, les EPI en assument seuls les conséquences.

2.22 COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation de services ou de la livraison des marchandises.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en fonction de la période sur laquelle les droits ont été acquis et valorisées selon les bases contractuelles ou juridiques applicables.

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais elles doivent figurer à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Les montants de ces subventions figurent au point 10.2.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

2.23 IMPOTS

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1^{er} janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

2.24 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'allocation des coûts indirects entre les secteurs d'activité s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartition.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

3 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Les EPI ont été fondés le 1^{er} janvier 2008, suite à la fusion entre les EPSE, le CIP et l'atelier Les Cordiers. Cette fusion a été fondée sur les situations comptables et financières auditées au 31 décembre 2007.

Par convention du 22 février 2008 entre les EPI et la FHP, cette dernière a ouvert une procédure de liquidation et de transfert aux EPI de tous ses biens, droits et obligations qui ne sont pas prescrits au moment de sa dissolution, avec effet au 1^{er} septembre 2008. Cette situation a été confirmée par le Département des finances en date du 1^{er} octobre 2008.

Ainsi, dans les comptes annuels des EPI au 31 décembre 2008, la FHP a été intégralement prise en compte, y compris sa fortune à partir de cette date. Selon décision du Conseiller d'Etat chargé du département des finances du 1^{er} octobre 2008, la FHP a été dissoute.

Selon décision du Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Economie et de la Santé, les résidences des Bains et des Pâquis ont été transférées des HUG aux EPI le 1^{er} janvier 2009. Une convention de transfert a été signée en décembre 2008 par les HUG et les EPI.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association Copyrart qui s'est tenue le 19 novembre 2009, il a été prononcé la dissolution de l'association Copyrart en décidant sa mise en liquidation et la reprise de ses activités par les EPI dès le 1^{er} janvier 2010.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, les EPI intègrent les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Il n'y a eu aucune reprise depuis l'année 2012.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

4 ACTIF CIRCULANT

4.1 LIQUIDITES

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Caisses	178 105	203 804
Comptes de chèques postaux	145 903	88 175
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	299 631	202 283
	<hr/>	<hr/>
Total des liquidités	<u>623 638</u>	<u>494 261</u>

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les EPI ont signé une « convention argent » avec l'Etat de Genève par laquelle ils ont intégré le « cash pooling » de l'Etat de Genève. Ceci consiste en la mise en place d'une procédure d'optimisation de la gestion de la trésorerie sous la forme d'une « convention argent » permettant la centralisation des liquidités des EPI au sein de la Caisse Centralisée de l'Etat de Genève, gérée par la direction de la trésorerie générale.

Le fonds de roulement nécessaire a été fixé à CHF 7'000'000 afin d'assurer les besoins de trésorerie des EPI. Un excédent ou une avance de trésorerie n'est pas soumis à intérêt.

Cette convention est valable un an, reconductible tacitement d'année en année. Elle peut être dénoncée en tout temps moyennant un préavis de six mois pour la fin d'un mois, en la forme écrite.

4.2 CLIENTS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations de services	4 108 579	3 792 570
./. Provision pour débiteurs douteux	(651 717)	(494 640)
	<hr/>	<hr/>
Total des clients, net	<u>3 456 862</u>	<u>3 297 930</u>

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

La provision pour débiteurs douteux au 31 décembre 2020 se compose comme suit :

Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socio-éducatifs

N° Débiteur	Montant	Motif de dépréciation
1010001	304	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1070012	300	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1170007	32 074	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1210003	12 376	Insolvabilité probable du débiteur
1300015	57 096	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1360004	10 451	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1660006	15 100	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2440001	100 254	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2670072	70	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2780070	2 563	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2850010	650	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2880072	27 849	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2960013	25 129	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3380024	9 691	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3900007	4 499	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4070018	688	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4190021/4190005	19 560	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4890001	41 151	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5020086	3 430	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5130001	5 655	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5140020	3 267	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2700002	187	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5390008	22 775	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5730003	544	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6180009	10 010	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6620017/6620019	16 362	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6670048/6670046	13 815	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6670027	90 851	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3340019	2 818	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7080005	2 050	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7320001	4 442	Délai de paiement supérieur à 90 jours
8620008/8620004/8620006	11 098	Délai de paiement supérieur à 90 jours
9380002/9380006	13 504	Insolvabilité probable du débiteur
Total	560 609	

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels
Ateliers de production

N° Débiteur	Montant	Motif de dépréciation
1070021	399	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1230065	215	Délai de paiement supérieur à 90 jours
1800006	1 378	Délai de paiement supérieur à 90 jours
3490006	364	Délai de paiement supérieur à 90 jours
4880015	474	Délai de paiement supérieur à 90 jours
5000010	493	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6110003	77 005	Insolvabilité probable du débiteur
6250028	6 691	Délai de paiement supérieur à 90 jours
66330025	508	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7150034	331	Délai de paiement supérieur à 90 jours
8530013	3 113	Délai de paiement supérieur à 90 jours
9030051	137	Délai de paiement supérieur à 90 jours
Total	91 108	

4.3 DEBITEURS DIVERS

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Débiteur Etat de Genève	1 832 620	352 707
Sous – total subventions à recevoir - Etat de Genève	1 832 620	352 707
Débiteurs stages - Services socioprofessionnels - Réadaptation	1 477 895	1 577 304
Sous – total autres débiteurs	1 477 895	1 577 304
Total des débiteurs divers brut	3 310 515	1 930 010
./. Provision pour débiteurs douteux - Services socioprofessionnels - Réadaptation	(256 164)	(227 617)
Total des débiteurs divers net	3 054 350	1 702 394

Le débiteur Etat de Genève est constitué des éléments suivants :

- subvention à recevoir de la loi d'investissement 12079 pour CHF 549'242
- subvention à recevoir de la loi d'investissement 12455 pour CHF 752'061
- provision Liasi pour CHF 237'395
- provision EPIFAIRE pour CHF 293'922

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

La provision pour débiteurs douteux au 31 décembre 2020 se compose comme suit :

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels
Réadaptation**

N° Débiteur	Montant	Motif de dépréciation
6940005	69 004	Délai de paiement supérieur à 90 jours
6940007	4 720	Délai de paiement supérieur à 90 jours
2900012	144 710	Délai de paiement supérieur à 90 jours
7840031	37 730	Délai de paiement supérieur à 90 jours
Total	256 164	

4.4 STOCK DE MATIERES ET PRODUITS FINIS

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Stocks alimentation	63 532	68 075
Stocks de marchandises et matériel	246 605	146 677
Total des stocks de matières premières	310 137	214 752
	31.12.2019	31.12.2019
	CHF	CHF
Stocks de marchandises et matériel	219 837	338 610
Total des stocks de produits finis	219 837	338 610
Total des stocks de matières premières et produits finis	529 974	553 362

Le stock du Cinoche a fait l'objet d'un don auprès des bibliothèques municipales de Genève pour un montant de CHF 50'000.-.

Au 31 décembre 2020, aucune provision pour perte de valeur des stocks n'a été constituée étant donné que le risque de perte de valeur des stocks est négligeable.

Un inventaire physique a été réalisé au 31 décembre 2020.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

4.5 TRAVAUX EN COURS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Travaux en cours - Services socioprofessionnels	72 394	50 204
Total des travaux en cours	<u>72 394</u>	<u>50 204</u>

Le montant porté au bilan correspond à la liste des commandes et dossiers en cours remise à la comptabilité par le directeur du service.

Les travaux en cours des Services socioprofessionnels sont calculés sur la base du degré d'avancement de la commande (matières premières utilisées et heures de travail déjà réalisées).

4.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits à recevoir	45 352	4 796 175
Charges payées d'avance	2 417 173	2 779 087
Total des comptes de régularisation actif	<u>2 462 525</u>	<u>7 575 263</u>

Les produits à recevoir sont principalement constitués des éléments suivants :

- Les revenus des frais de transport du 2^{ème} semestre 2020 pour CHF 24'570 ;
- Les revenus pour les prestations sport et santé de 2020 pour CHF 1'160 ;
- Les subventions à recevoir des lois d'investissements 12079 et 12455 pour CHF 20'332.

Les charges payées d'avance comprennent les éléments suivants :

- les primes d'assurances (LAA, autres assurances) pour l'année 2021 payées en 2020 pour CHF 1'843'382 (2019 : CHF 1'869'981) ;
- les contrats de maintenance, contrats de nettoyage, loyers et les factures fournisseurs reçues d'avance concernant l'année 2020 pour CHF 289'682 (2019 : CHF 527'844) ;
- les collaborateurs/trices des EPI sont payés sur la base d'un nombre d'heures déterminé contractuellement. Au 31 décembre 2020, il y a un nombre d'heures non encore effectuées par certains collaborateurs/trices, mais payées par les EPI, représentant une valeur de CHF 284'108 (2019: CHF 381'262).

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

5 ACTIF IMMOBILISE

5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES

	Valeur d'acquisition 1.1.2019	Acquisitions / investissements 2019	Sortie / Reclassement des immobilisations 2019	Valeur d'acquisition 31.12.2019	Amortissements cumulés au 1.1.2019	Amortissements 2019	Correction valorisation immobilisations 2019	Amortissement complémentaire 2019	Amortissements cumulés au 31.12.2019	Valeur nette au 1.1.2019	Valeur nette au 31.12.2019
Terrains :											
- Prés-Courbes	1 620 000	0	1 620 000	1 620 000	(356 400)	0	356 400	0	0	1 263 600	1 620 000
- Cavour	2 947 300	0	2 947 300	2 947 300	(447 007)	0	447 007	0	0	2 500 293	2 947 300
Total des Terrains	4 567 300	0	4 567 300	4 567 300	(803 407)	0	803 407	0	0	3 763 893	4 567 300
Immeubles et installations fixes :											
- Pallanerie 10	21 290 711	0	0	21 290 711	(4 705 693)	(806 621)	0	0	(5 512 314)	16 585 018	15 778 397
- Institut La Combe	38 691 776	0	0	38 691 776	(9 564 286)	(1 912 838)	0	0	(11 477 144)	29 127 490	27 214 633
- Bâtiment Chéris, 44	4 432 157	0	0	4 432 157	(2 679 199)	(122 797)	0	0	(2 801 997)	1 752 958	1 630 161
- Maison de l'Ancre	3 700 000	0	(2 850 243)	849 757	(431 437)	(224 347)	569 496	(2 280 746)	(86 287)	3 288 563	763 470
- Bâtiment Chéris, 48	8 573 681	0	(8 573 681)	0	(5 182 713)	(184 951)	5 367 665	(3 206 017)	0	3 390 968	0
- Résidence Prés-Courbes	2 722 923	0	(1 620 000)	1 102 923	(515 131)	(44 066)	0	0	(559 197)	587 792	543 726
- Résidence Cavour	6 793 424	0	(2 947 300)	3 846 124	(537 311)	(182 383)	0	0	(719 674)	3 306 814	3 126 450
- Résidence de Thonex 1	14 561 763	40 035	0	14 601 798	(5 869 136)	(419 980)	0	0	(6 289 116)	8 692 627	8 312 682
- Résidence de Thonex 2	10 557 875	0	0	10 557 875	(1 679 724)	(423 973)	0	0	(2 103 697)	8 878 151	8 454 178
- Pallanerie 11	1 481 481	0	0	1 481 481	(76 543)	(86 256)	0	0	(145 800)	1 404 938	1 335 682
Total Autres	13 303 826	207 618	(24 598)	13 486 856	(5 074 944)	(625 444)	1 758	(22 528)	(5 698 630)	8 228 882	7 788 227
	126 108 618	247 653	(16 015 609)	110 341 462	(36 316 117)	(5 016 656)	5 938 919	(5 509 591)	(35 393 855)	85 226 201	74 947 807
Immeubles détenus en leasing	297 473	0	0	297 473	(73 377)	(5 949)	0	0	(79 326)	224 096	218 146
Total des immeubles	126 407 090	247 653	(16 015 609)	110 638 934	(36 389 494)	(5 022 606)	5 938 919	(5 509 591)	(35 473 181)	85 450 297	75 165 753

La valeur nette au 31.12.2019 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2018.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition		Acquisitions / investissements		Valeur d'acquisition		Amortissements cumulés au		Amortissements cumulés au		Valeur nette au	
	1.1.2020	31.12.2020	2020	31.12.2020	1.1.2020	2020	31.12.2020	1.1.2020	31.12.2020	1.1.2020	31.12.2020	
Terrains :												
- Prés-Courbes	1 620 000	1 620 000	0	0	0	0	0	0	0	1 620 000	1 620 000	
- Cavour	2 947 300	2 947 300	0	0	0	0	0	0	0	2 947 300	2 947 300	
Total des Terrains	4 567 300	4 567 300	0	0	0	0	0	0	0	4 567 300	4 567 300	
Immeubles et installations fixes :												
- Pallanerie 10	21 290 711	21 302 185	11 474	(5 512 314)	(806 697)	(1 917 812)	(6 319 011)	15 778 397	(13 394 956)	14 983 174	25 469 839	
- Institut La Combe	38 691 776	38 894 795	203 019	(11 477 144)	(2 801 997)	(122 809)	(2 924 805)	1 630 161	(120 802)	1 509 852	7 282 544	
- Bâtiment Chiène, 44	4 432 157	4 434 657	2 500	(86 287)	0	0	0	0	0	763 470	728 955	
- Maison de l'Ancre	849 757	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Bâtiment Chiène, 48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Résidence Prés-Courbes	1 102 923	1 102 923	0	(559 197)	(44 066)	(603 264)	543 726	499 659	3 035 814	3 126 450		
- Résidence Cavour	3 846 124	3 939 065	92 941	(719 674)	(183 577)	(420 139)	8 312 692	7 892 544	8 454 178	8 079 618		
- Résidence de Thonex 1	14 601 798	14 601 798	0	(6 289 116)	(2 103 697)	(425 132)	(69 495)	1 335 682	(6 311 319)	7 788 227		
- Résidence de Thonex 2	10 557 875	10 608 447	50 572	(145 800)	(5 688 630)	(4 636 931)	74 947 607	218 146	(85 276)	212 197		
- Pallanerie 11	1 481 481	1 481 470	9 988	(35 389 855)	(79 326)	(5 949)	218 146	75 165 753	(40 116 061)	71 090 403		
- Pallanerie 12	13 486 858	13 683 895	197 037	110 908 992	(4 636 931)	(40 030 786)	74 947 607	218 146	(85 276)	212 197		
Total Autres	110 341 462	110 908 992	567 531	(35 389 855)	(79 326)	(5 949)	218 146	75 165 753	(40 116 061)	71 090 403		
Total des Immeubles	110 638 934	111 206 465	567 531	(35 473 181)	(4 642 861)	(40 116 061)	75 165 753	71 090 403	(40 116 061)	71 090 403		
Immeubles détenus en leasing												
- Immeubles détenus en leasing	297 473	297 473	0	0	0	0	0	0	0	297 473	297 473	
Total des Immeubles	110 936 407	111 503 938	567 531	(35 473 181)	(4 642 861)	(40 116 061)	75 165 753	71 090 403	(40 116 061)	71 090 403		

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

L'immeuble Route de Chêne a été mis en gage afin d'obtenir une cédule hypothécaire pour le financement de l'immeuble de la Pallanterie.

La parcelle de Thônex fait l'objet d'un droit de superficie de la part de l'Etat de Genève d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 30 juin 2054.

La parcelle de La Combe fait l'objet d'un droit de superficie d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 31.12.2073.

Le 28 juin 2017, le contrat de superficie et de dotation immobilière concernant l'immeuble Maison de l'Ancre a été signé entre les EPI et l'Etat de Genève. La durée de ce contrat est de 60 ans soit jusqu'au 30.06.2077.

Au 31 décembre 2020, les valeurs d'assurances des immeubles se présentent comme suit :

• Immeubles Thônex I et II	: CHF 27'278'054 (2019 : CHF 22'604'921)
• Immeuble Route de Chêne	: CHF 18'933'199 (2019 : CHF 18'516'643)
• Immeuble La Pallanterie	: CHF 18'534'375 (2019 : CHF 18'060'244)
• Immeuble Prés-Courbes	: CHF 2'261'679 (2019 : CHF 2'211'919)
• Immeuble Cavour	: CHF 7'533'731 (2019 : CHF 7'367'978)
• Immeuble Maison de l'Ancre	: CHF 6'089'747 (2019 : CHF 5'955'764)
• Immeuble La Combe	: CHF 53'118'000 (2019 : CHF 46'842'529)

Le montant total des sommes assurées pour les immeubles est de CHF 133'748'785 (2019 : CHF 121'559'997).

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le montant total des sommes assurées pour les autres immobilisations corporelles hors véhicules est de CHF 27'361'233 (2019 : CHF 27'239'189)

Le tableau ci-dessous présente les autres immobilisations corporelles par catégorie

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur d'acquisition		Acquisitions / investissements		Valeur d'acquisition		Amortissements cumulés au		Amortissements		Valeur nette au	
	1.1.2019	31.12.2019	2019	1.1.2019	31.12.2019	1.1.2019	2019	31.12.2019	31.12.2019	1.1.2019	31.12.2019	CHF
Autres immobilisations corporelles :												
- équipements de longue durée	13 946 991	14 434 232	487 241	(10 338 881)	14 434 232	(850 403)	(11 189 284)	3 608 111	3 244 948			
- informatique corporel	3 373 730	3 651 694	277 964	(2 615 858)	3 651 694	(325 058)	(2 940 916)	757 873	710 778			
- informatique incorporel	1 934 462	2 009 400	74 938	(1 570 947)	2 009 400	(156 422)	(1 727 369)	363 515	282 031			
- véhicules	0	0	0	0	0	(0)	0	(0)	0			
	19 255 184	20 095 327	840 143	(14 525 686)	20 095 327	(1 331 883)	(15 857 569)	4 729 498	4 237 758			
Autres immobilisations corporelles détenues en leasing :												
- équipements de longue durée	248 405	248 405	0	(248 405)	248 405	0	(248 405)	0	0			
- véhicules	1 942 204	2 041 204	99 000	(1 374 637)	2 041 204	(226 557)	(1 601 194)	567 567	440 010			
	2 190 609	2 289 609	99 000	(1 623 042)	2 289 609	(226 557)	(1 849 599)	567 567	440 010			
Total des autres immobilisations corporelles	21 445 793	22 384 935	939 143	(16 148 728)	22 384 935	(1 558 440)	(17 707 167)	5 297 065	4 677 768			

La valeur nette au 31.12.2019 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2018.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition 1.1.2020	Acquisitions / investissements 2020	Valeur d'acquisition 31.12.2020	Amortissement cumulés 2020	Amortissem ents 2020	Amortissements cumulés au 31.12.2020	Valeur nette au 1.1.2020	Valeur nette au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Autres immobilisations corporelles :								
- équipements de longue durée	14 434 232	711 574	15 145 806	(11 189 284)	(800 080)	(11 989 363)	3 244 948	3 156 443
- informatique corporel	3 651 694	373 793	4 025 487	(2 940 916)	(352 193)	(3 293 109)	710 778	732 378
- informatique incorporel	2 009 400	165 859	2 175 259	(1 727 369)	(145 277)	(1 872 646)	282 031	302 614
- véhicules	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)
	20 095 327	1 251 226	21 346 552	(15 857 569)	(1 297 549)	(17 155 118)	4 237 758	4 191 434
corporelles détenues en leasing								
- équipements de longue durée	248 405	0	248 405	(248 405)	0	(248 405)	0	0
- véhicules	2 041 204	242 209	2 283 413	(1 601 194)	(205 087)	(1 806 281)	440 010	477 132
	2 289 609	242 209	2 531 818	(1 849 599)	(205 087)	(2 054 686)	440 010	477 132
Total des autres immobilisations corporelles	22 384 935	1 493 435	23 878 370	(17 707 167)	(1 502 637)	(19 209 804)	4 677 768	4 668 566

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan. Il peut y avoir des différences d'arrondis avec les soldes 2019.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dépôts de garantie loyers	570 617	548 787
Titres de participation	7 200	7 200
Total des immobilisations financières	<u>577 817</u>	<u>555 987</u>

28 garanties de loyers ont été constituées auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Ces garanties bancaires sont en relation avec la location de locaux sur le canton de Genève.

Les titres de participation concernent un titre de la Cogérim.

6 CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME

6.1 DETTE BANCAIRE ETAT DE GENEVE (CASH POOLING)

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	1 066 400	1 856 738
Total du créancier Etat de Genève	<u>1 066 400</u>	<u>1 856 738</u>

Le solde du compte « cash pooling » est négatif au 31 décembre 2020. Cette avance de trésorerie, n'est pas soumise à intérêt (voir également point 4.1).

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

6.2 CREANCIER ETAT DE GENEVE (CIIS)

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Créancier Etat de Genève (CIIS)	479 450	496 034
Total du créancier Etat de Genève (CIIS)	<u>479 450</u>	<u>496 034</u>

Les opérations relatives à l'accueil d'extra-cantonaux (CIIS) font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- la part du tarif qui est identique à la facturation d'un résident genevois reste acquise aux EPI et est donc considérée comme un produit de l'institution ;
- la part additionnelle revient à l'Etat de Genève. Cette part doit être enregistrée dans un compte spécifique « Créancier Etat de Genève (CIIS) ».

La facturation liée à l'accueil d'extra-cantonaux concerne quatre résidents au 31 décembre 2020 (quatre en 2019).

6.3 CREANCIERS DIVERS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
TVA due - décompte 4ème trimestre	69 634	81 264
Charges sociales à payer	13 828	53 280
Total des créanciers divers	<u>83 463</u>	<u>134 544</u>

Jusqu'au 31 décembre 2010, les EPI était soumis à la TVA effective. Les EPI sont passés à la méthode de TVA forfaitaire depuis le 1^{er} janvier 2011.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

6.4 CREANCIERS RESIDENTS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dépôts des résidents	609 315	506 195
Total des créanciers résidents	<u>609 315</u>	<u>506 195</u>

Ce poste englobe la totalité des sommes d'argent appartenant aux personnes handicapées hébergées par les EPI afin d'assurer leurs dépenses personnelles mensuelles.

Une fois par année, l'état des soldes des résidents est vérifié. Dans le cas où un solde serait supérieur à CHF 4'000, l'excédent est remboursé au répondant légal.

6.5 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits reçus d'avance	168 000	176 155
Charges à payer	1 296 319	1 665 513
Total des comptes de régularisation passif	<u>1 464 319</u>	<u>1 841 668</u>

Les produits reçus d'avance sont constitués des éléments suivants :

- la subvention de 6 places de centre de jour reçue pour les 8 premiers mois de l'année 2021 pour CHF 168'000 ;

Les charges à payer sont constitués des éléments suivants :

- le solde de la subvention d'investissement à restituer pour la fermeture du Cinoche et de La Buvette pour CHF 18'238 ;
- Les charges d'électricité, de téléphone, de l'organe de révision et d'autres charges d'exploitation pour CHF 1'273'711. (2019 : CHF 726'394)

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

6.6 DETTE ENVERS L'ETAT DE GENEVE

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Dette envers Etat de Genève	769 842	0
Total dette envers Etat de Genève	769 842	0

La dette envers l'Etat est constituée du trop-perçu concernant le versement rétroactif de l'annuité 2016 en 2019 pour le montant de CHF 769'842. Ce trop-perçu était compris dans les charges à payer dans les comptes 2019.

D'entente avec le DCS, cette somme sera restituée en 2021.

7 CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME

7.1 ENGAGEMENTS DE LEASING

	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Engagements en début d'exercice	459 376	535 231	359 600	232 329	143 617	86 012
Investissements	242 209	0	0	0	0	0
Remboursements	(166 354)	(175 631)	(127 271)	(88 712)	(57 605)	(86 012)
Total des engagements de leasing (en fin d'exercice)	535 231	359 600	232 329	143 617	86 012	0

Le montant de la part à court terme s'élève à CHF 175'631 (2019 : CHF 143'564) et le montant de la part à long terme s'élève à CHF 359'600 (2019 : CHF 315'812).

Cinq nouveaux contrats de leasing ont été signés durant l'année 2020. Ces contrats concernent des nouveaux véhicules.

Au 31 décembre 2020, il existe 23 contrats de leasing en cours concernant des véhicules.

Les contrats de leasing en cours se termineront entre le 31 mai 2021 et 30 septembre 2025.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.2 DETTES HYPOTHECAIRES

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dettes hypothécaires - immeuble Prés-Courbes	1 195 168	1 223 040
Dettes hypothécaires - immeuble La Pallanterie	11 496 200	11 804 850
Total des dettes hypothécaires	<u>12 691 368</u>	<u>13 027 890</u>
	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Dettes hypothécaires - part à court terme	336 522	336 522
Dettes hypothécaires - part à long terme	12 354 846	12 691 368
Total des dettes hypothécaires	<u>12 691 368</u>	<u>13 027 890</u>

Dettes hypothécaires – immeuble Prés-Courbes

Cette dette hypothécaire de l'immeuble Prés-Courbes (ex-FHP) est constituée d'un prêt en 1^{er} rang de CHF 1'625'000, remboursable à partir du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2061. Le prêt a été contracté auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Dès 2014, ce prêt n'est amorti qu'une fois par an pour CHF 31'200 en 2014, puis CHF 27'872 dès 2015. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1^{er} rang sans concours du même montant.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 0.6% jusqu'au 2 juin 2029.

Dettes hypothécaires – immeuble La Pallanterie

Cette dette hypothécaire de l'immeuble La Pallanterie (ex-CIP) est constituée d'un prêt de CHF 8'700'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057 et d'un prêt de CHF 6'500'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057. Les deux prêts ont été contractés auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 1.74% jusqu'au 2 juin 2024.

Le prêt de CHF 8'700'000 est amorti de CHF 176'000 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1^{er} rang sans concours du même montant.

Le prêt de CHF 6'500'000 est amorti de CHF 132'650 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009, et la dernière fois le 31 décembre 2056 et CHF 132'800 le 31 décembre 2057. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1^{er} rang sans concours du même montant.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.3 PROVISIONS

PROVISIONS A COURT TERME

	Provision au 1.1.2019	Constitution 2019	Utilisation 2019	Dissolution 2019	Provision au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	296 591	231 081	(296 591)	0	231 081
Provision pour rente-pont AVS	350 916	517 985	(355 053)		513 849
Provision pour heures positives	1 123 561	968 991	(1 123 561)	0	968 991
Provision litiges	0	181 277	0	0	181 277
Total des provisions à court terme	1 771 068	1 899 334	(1 775 204)	0	1 895 198

	Provision au 1.1.2020	Constitution 2020	Utilisation 2020	Dissolution 2020	Provision au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	231 081	414 401	(231 081)	0	414 401
Provision pour rente-pont AVS	513 849	367 277	(513 849)		367 277
Provision pour heures positives	968 991	1 205 770	(968 991)	0	1 205 770
Provision litiges	181 277	0	0	(181 277)	0
Total des provisions à court terme	1 895 198	1 987 448	(1 713 921)	(181 277)	1 987 448

PROVISIONS A LONG TERME

	Provision au 1.1.2019	Constitution 2019	Utilisation 2019	Dissolution 2019	Provision au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	824 441	144 668	0	(465 668)	503 441
Provision pour rattrapage des cotisations à une caisse de pension	0	0	0	0	0
Provision litiges	372 553	0	0	(241 277)	131 276
Total des provisions à long terme	1 196 994	144 669	0	(706 945)	634 717

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

	Provision au 1.1.2020	Constitution 2020	Utilisation 2020	Dissolution 2020	Provision au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	503 441	636 815	0	(367 277)	772 978
Provision litiges	131 276	0	0	(131 276)	0
Total des provisions à long terme	634 717	636 816	0	(498 553)	772 978

Provision pour heures vacances

Cette provision concerne les droits à des absences reportables (vacances non prises) pouvant être utilisés ultérieurement. L'évaluation de cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI.

Au 31.12.2020, cette provision tient compte des heures vacances non prises par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 355 personnes (2019 : 410 personnes) pour un montant de CHF 414'401 (2019 : CHF 231'081).

Provision pour heures positives

Cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI. Au 31.12.2020, cette provision tient compte des heures positives effectuées par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 766 personnes (2019 : 738 personnes) pour un montant de CHF 1'205'770 (2019 : CHF 968'991).

Provision pour Rente-pont AVS

Elle concerne les engagements de retraites anticipées acceptées jusqu'au 31 décembre 2020. Les engagements de la provision pour rente-pont AVS au 31 décembre 2020 concernent 30 personnes pour un montant de CHF 1'140'255 et l'échéance la plus lointaine est fixée à décembre 2026 (2019 : 30 personnes pour CHF 1'017'290).

Provision pour rattrapage des cotisations à une caisse de pension

Dans le rapport du 4 février 2010 de l'Inspection cantonale des finances (ICF), il est recommandé aux EPI de comptabiliser le rattrapage des cotisations aux caisses de pension, notamment CIA et CEH.

En effet, lors d'une augmentation du traitement d'un assuré résultant d'un changement de classe de salaire, le collaborateur et l'employeur doivent verser un rappel (rattrapage) de cotisations. La caisse de pension concernée recalcule le montant total de cotisations dues par le collaborateur et l'employeur. Ces rappels sont étalés sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années pour le collaborateur et l'employeur.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION**ANNEXE 2020**

Ce système de rappel de cotisations a existé pour les augmentations ayant pris effet avant le 31 décembre 2013. Pour les augmentations prenant effet dès le 1^{er} janvier 2014, ce rappel de cotisation est facultatif et est entièrement à la charge du collaborateur.

Au 31 décembre 2020, les EPI n'ont plus aucun rattrapage de cotisations aux caisses de pension à comptabiliser (2017 : CHF 10'976).

Provision pour litige

Il n'y a plus aucun litige en cours (2019 : 2 litiges pour CHF 312'553).

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Au 31 décembre 2019, la situation est la suivante :

	Subventions reçues au 1.1.2019	Subventions reçues 2019	Sortie / Reclassement des immobilisations	Subventions reçues au 31.12.2019	Produits différés cumulés au 1.1.2019	Produits différés 2019	Correction valorisation des immobilisations	Produits différés complémentaire 2019	Produits différés cumulés au 31.12.2019	Subventions nettes au 1.1.2019	Subventions nettes au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		
Terrain Cavour:											
- subventions d'investissement cantonales	0	0	2 947 300	2 947 300	(447 007)		447 007		0	2 947 300	2 947 300
Total des Terrains	0	0	2 947 300	2 947 300	(447 007)	0	447 007	0	0	2 947 300	2 947 300
Immeubles et installations fixes											
- subventions d'investissement fédérales	15 527 475	0	(1 577 857)	13 949 618	(5 274 926)	(552 560)	952 823	(625 034)	(4 874 663)	10 252 549	9 074 955
- subventions d'investissement cantonales	30 828 834	236 677	(8 724 261)	22 341 250	(10 094 875)	(1 044 606)	3 456 646	(2 302 078)	(7 682 838)	17 786 659	14 656 412
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	0	6 595 039	(4 409 725)	(178 533)	0	0	(4 588 259)	2 185 313	2 006 780
Total des immeubles et installations fixes	52 951 349	236 677	(10 302 117)	42 885 908	(19 779 527)	(1 775 701)	4 409 469	(2 927 112)	(17 145 760)	30 224 521	25 740 147
Autres immobilisations corporelles :											
- équipements de longue durée											
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	0	1 191 335	(1 061 985)	(54 016)	0	0	(1 116 001)	129 350	75 334
- subventions d'investissement cantonales	9 782 096	157 129	0	9 939 226	(7 282 668)	(6 111 854)	0	0	(7 894 563)	2 479 428	2 024 663
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	0	791 962	(791 962)	0	0	0	(791 962)	0	0
	11 745 393	157 129	0	11 902 522	(9 136 615)	(6 665 910)	0	0	(9 802 526)	2 608 778	2 099 997
- informatique											
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	0	311 895	(311 895)	0	0	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	6 512 556	331 947	0	6 844 502	(5 785 468)	(306 199)	0	0	(6 091 668)	727 087	752 835
- subventions d'investissement mixtes	136 553	0	0	136 553	(136 553)	0	0	0	(136 553)	0	0
	6 961 004	331 947	0	7 292 950	(6 233 916)	(306 199)	0	0	(6 540 116)	727 087	752 835
- véhicules											
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	0	15 510	(15 510)	0	0	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	0	305 835	(305 835)	0	0	0	(305 835)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	0	31 021	(31 021)	0	0	0	(31 021)	0	0
	352 366	0	0	352 366	(352 366)	0	0	0	(352 366)	0	0
Total des autres immobilisations	19 058 763	489 076	0	19 547 839	(15 722 896)	(972 110)	0	0	(16 696 007)	3 335 865	2 852 831
Total des subventions d'investissement	72 010 112	725 753	(7 354 817)	65 381 047	(35 949 432)	(2 747 811)	4 856 476	(2 927 112)	(33 840 767)	36 507 687	31 540 285
Subventions d'investissement fédérales	17 046 216	0	(1 577 857)	15 468 359	(6 664 317)	(606 576)	952 823	(625 034)	(6 318 070)	10 361 699	9 150 289
Subventions d'investissement cantonales	47 409 521	725 753	(5 778 961)	42 358 113	(23 915 654)	(1 962 702)	3 903 653	(2 302 078)	(21 974 903)	23 940 474	20 383 210
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	0	7 554 575	(5 369 261)	(178 533)	0	0	(5 547 795)	2 185 313	2 006 780
Total des subventions d'investissement	72 010 112	725 754	(7 354 817)	65 381 047	(35 949 431)	(2 747 811)	4 856 477	(2 927 111)	(33 840 766)	36 507 688	31 540 285

NB : Ce tableau 2019 ne tient pas compte du reclassement des bâtiments de La Combe dans les fonds étrangers.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2020, la situation est la suivante :

	Subventions reçues au 1.1.2020	Subventions reçues 2020	Subventions reçues au 31.12.2020	Produits différents cumulée au 1.1.2020	Produits différents 2020	Produits différents cumulés au 31.12.2020	Subventions nettes au 1.1.2020	Subventions nettes au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Terrain Cavour:								
- subventions d'investissement cantonales	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
Total des Terrains	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
Immeubles et installations fixes								
- subventions d'investissement fédérales	13 949 618	0	13 949 618	(4 874 663)	(518 961)	(5 393 625)	9 074 955	8 555 993
- subventions d'investissement cantonales	61 033 027	567 531	61 600 558	(19 159 962)	(2 629 913)	(21 989 895)	41 873 045	39 610 663
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	6 595 039	(4 588 259)	(178 447)	(4 766 705)	2 006 780	1 828 334
				0	0	0		
Total des immeubles et installations fixes	81 577 684	567 531	82 145 215	(28 622 904)	(3 527 321)	(32 150 225)	52 954 780	49 984 989
				0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles :								
- équipements de longue durée								
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	1 191 335	(1 116 001)	(39 304)	(1 155 305)	75 334	36 030
- subventions d'investissement cantonales	9 919 226	710 749	10 629 975	(7 894 563)	(604 906)	(8 499 469)	2 024 663	2 130 506
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	791 962	(791 962)	0	(791 962)	0	0
	11 902 522	710 749	12 613 272	(9 802 526)	(644 210)	(10 446 736)	2 099 997	2 166 536
- informatique								
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	311 895	(311 895)	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	6 844 502	523 532	7 368 034	(6 091 668)	(374 439)	(6 466 106)	752 835	901 928
- subventions d'investissement mixtes	136 553	0	136 553	(136 553)	0	(136 553)	0	0
	7 292 950	523 532	7 816 482	(6 540 116)	(374 439)	(6 914 555)	752 835	901 928
- véhicules								
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	15 510	(15 510)	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	305 835	(305 835)	0	(305 835)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	31 021	(31 021)	0	(31 021)	0	0
	352 366	0	352 366	(352 366)	0	(352 366)	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des autres immobilisations	19 547 839	1 234 281	20 782 120	(16 695 007)	(1 018 649)	(17 713 656)	2 852 831	3 068 464
				0	0	0	0	0
Total des subventions d'investissement	104 072 823	1 801 811	105 874 635	(45 317 911)	(4 545 969)	(49 863 881)	58 754 912	56 010 753
Subventions d'investissement fédérales								
	15 468 359	0	15 468 359	(6 318 070)	(558 265)	(6 876 335)	9 150 289	8 592 023
Subventions d'investissement cantonales								
	81 049 890	1 801 811	82 851 701	(33 452 047)	(3 809 257)	(37 261 305)	47 597 843	45 590 396
Subventions d'investissement mixtes								
	7 554 575	0	7 554 575	(5 547 795)	(178 447)	(5 726 241)	2 006 780	1 828 334
Total des subventions d'investissement	104 072 824	1 801 812	105 874 636	(45 317 910)	(4 545 969)	(49 863 880)	58 754 913	56 010 754

La valeur nette au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différentes subventions. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

7.5 EMPRUNT COURT TERME – FONDEPI

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Emprunt court terme - FondEPI	1 031 000	0
Total emprunts	<u>1 031 000</u>	<u>0</u>

En 2020, un prêt sans intérêt a été accordé aux EPI par la FondEPI. Celui-ci sera remboursé en totalité en 2021.

8 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE

Les fonds avec affectation limitée sont alimentés par des dons de tiers, et sont liés à un usage déterminé par le tiers concerné.

Ils servent à l'acquisition et/ou la construction de tout ou parties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles ou encore au financement d'une dépense précise.

Il existe un règlement écrit pour les fonds affectés au 31 décembre 2020. L'utilisation de ceux-ci est régie par les instructions d'usage déterminées par le donateur.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2019, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2019	Dons reçus en 2019	Dons reçus au 31.12.2019	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2019	Utilisation des dons en 2019	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2019	Dons nets au 1.1.2019	Dons nets au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(206 164)	(37 778)	(243 942)	793 836	756 058
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepï	1 481 481	0	1 481 481	(76 544)	(69 256)	(145 800)	1 404 937	1 335 681
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(283 333)	(40 000)	(323 333)	516 667	476 667
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(81 748)	(8 252)	(90 000)	8 252	0
- SIG	31 960	0	31 960	(29 038)	(2 922)	(31 960)	2 922	0
	121 960	0	121 960	(110 786)	(11 174)	(121 960)	11 174	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(243 063)	(91 148)	(334 211)	1 256 937	1 165 789
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(2 667)	(1 000)	(3 667)	17 333	16 333
	1 520 000	0	1 520 000	(245 730)	(92 148)	(337 878)	1 274 270	1 182 122
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepï	300 000	0	300 000	(48 750)	(15 000)	(63 750)	251 250	236 250
Don atelier "signalitique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(16 459)	(14 921)	(31 380)	161 181	146 260
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	0	0	0	435 000	435 000
Fonds Structure intermédiaire Belle-Idée (Intera)								
- don Fondation Fondepï	1 445 442	0	1 445 442	(124 026)	(78 821)	(202 846)	1 321 416	1 242 595
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepï	600 000	0	600 000	(52 500)	(30 000)	(82 500)	547 500	517 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepï	3 625 000	0	3 625 000	(106 594)	(104 578)	(211 172)	3 518 406	3 413 828
Fonds UPSA								
- don FHMS	250 000	91 348	341 348	0	(17 067)	(17 067)	250 000	324 281
Total des fonds avec affectation limitée	11 756 523	91 348	11 847 871	(1 270 886)	(510 743)	(1 781 629)	10 485 637	10 066 243

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2020, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2020	Dons reçus en 2020	Dons reçus au 31.12.2020	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2020	Utilisation des dons en 2020	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2020	Dons nets au 1.1.2020	Dons nets au 31.12.2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(243 942)	(37 778)	(281 720)	756 058	718 280
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepil	1 481 481	0	1 481 481	(145 800)	(69 256)	(215 056)	1 335 681	1 266 425
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(323 333)	(40 000)	(363 334)	476 667	436 667
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(90 000)	0	(90 000)	0	0
- SIG	31 960	0	31 960	(31 960)	0	(31 960)	0	0
	121 960	0	121 960	(121 960)	0	(121 960)	0	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(334 211)	(91 148)	(425 359)	1 165 789	1 074 641
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(3 667)	(1 000)	(4 667)	16 333	15 333
	1 520 000	0	1 520 000	(337 878)	(92 148)	(430 026)	1 182 122	1 089 974
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepil	300 000	0	300 000	(63 750)	(15 000)	(78 750)	236 250	221 250
Don atelier "signalitique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(31 380)	(14 921)	(46 300)	146 260	131 340
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	0	(43 493)	(43 493)	435 000	391 507
Fonds Structure intermédiaire Belle-idée (Intera)								
- don Fondation Fondepil	1 445 442	0	1 445 442	(202 846)	(78 821)	(281 667)	1 242 595	1 163 775
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepil	600 000	0	600 000	(82 500)	(30 000)	(112 500)	517 500	487 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepil	3 625 000	0	3 625 000	(211 172)	(104 578)	(315 750)	3 413 828	3 309 250
Fonds UPSA								
- don FHMS	341 348	0	341 348	(17 067)	(17 067)	(34 135)	324 281	307 213
Total des fonds avec affectation limitée	11 847 871	0	11 847 871	(1 781 629)	(543 062)	(2 324 691)	10 066 243	9 523 180

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

9 CAPITAL DE L'ORGANISATION

La situation du capital de l'organisation au 31 décembre 2020 se présente de la manière suivante :

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
			CHF
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital de dotation avec affectation	9,1	0	0
Capital lié généré	9,2	(5 258 159)	(5 258 159)
Contrat de prestations 2018-2021			
Résultats reportés	9,2	(5 748 113)	(3 463 577)
Résultat de l'exercice	9,3	(431 617)	(2 284 536)
Total du capital de l'organisation		3 185 600	3 617 217

9.1 CAPITAL DE DOTATION

Au 1^{er} janvier 2008, tous les biens, droits et obligations des ex-EPSE, de l'ex-CIP et de l'atelier des Cordiers ont été fusionnés en une seule entité, à savoir les EPI. Ces derniers n'ayant aucune existence avant la date du 1^{er} janvier 2008 et n'ayant pas été dotés de capital à leur création, les capitaux des entités intégrées dans les EPI en 2008 sont présentés en tant qu'apports dans le capital de l'organisation.

Par convention du 22 février 2008 entre les EPI et la FHP, celle-ci a ouvert une procédure de liquidation et de transfert aux EPI de tous ses biens, droits et obligations qui ne sont pas prescrits au moment de sa dissolution avec effet au 1^{er} septembre 2008. Cette situation a été confirmée par le Département des finances en date du 1^{er} octobre 2008.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association Copyrart qui s'est tenue le 19 novembre 2009, il a été prononcé la dissolution de l'association Copyrart en décidant sa mise en liquidation et la reprise des activités par les EPI dès le 1^{er} janvier 2010. La valorisation des actifs s'est basée sur le bilan final de liquidation du 12 avril 2010.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI ont repris l'ensemble des prestations de la résidence « Maison de l'Ancre », dès le 1^{er} janvier 2011. Aucun fonds propre n'a été apporté.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Le 28 juin 2017, le contrat de superficie et de dotation immobilière concernant l'immeuble Maison de l'Ancre a été signé entre les EPI et l'Etat de Genève. Le bâtiment de la Maison de l'Ancre a été enregistrée comme un fond propre sans affectation.

Au 31 décembre 2020, le détail des apports se présente comme suit :

	31.12.2019		31.12.2019
	CHF	CHF	Retraité CHF
Reprise des droits et obligations EPSE au 1er janvier 2008 :			
- dons et legs	30 207		30 207
- première application des normes RPC	(213 000)		(213 000)
- résultat reporté	116 567		116 567
- résultat 2007	<u>(394 396)</u>		<u>(394 396)</u>
		(460 622)	(460 622)
Reprise des droits et obligations CIP au 1er janvier 2008 :			
- capital de dotation	780 000		780 000
- première application des normes RPC	(187 500)		(187 500)
- résultat reporté	35 587		35 587
- résultat 2007	<u>158 724</u>		<u>158 724</u>
		786 811	786 811
Reprise des droits et obligations FHP au 1er septembre 2008 :			
- capital de dotation	50 000		50 000
- résultat reporté	<u>2 757 287</u>		<u>2 757 287</u>
		2 807 287	2 807 287
Retraitement des immobilisations et des dettes de leasings au 1er janvier 2008 (première application RPC)		198 561	198 561
Retraitement des fonds avec affectation limitée au 1er janvier 2008 (première application RPC)		7 390 499	7 390 499
Utilisation des dons et legs		(8 680)	(8 680)
Reprise des droits et obligations de l'association Copyrart au 1er janvier 2010		209 633	209 633
Capital de dotations avec affectation - Maison de l'Ancre		3 700 000	3 700 000
Capital de dotation		<u>14 623 489</u>	<u>14 623 489</u>

Capital libre

Aucun capital libre n'a été constitué aux EPI.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

9.2 CAPITAL LIE GENERE

	<u>31.12.2009</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2008	(269 652)
Résultat d'exercice 2009	(1 499 637)
	<hr/>
Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2008-2009	<u>(1 769 289)</u>
	<hr/>
	<u>31.12.2013</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2010	(1 670 879)
Résultat d'exercice 2011	288 573
Résultat d'exercice 2012	(686 024)
Résultat d'exercice 2013	(2 833 656)
	<hr/>
Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2010-2013	<u>(4 901 986)</u>
	<hr/>
	<u>31.12.2017</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2014	847 523
Résultat d'exercice 2015	802 547
Résultat d'exercice 2016	944 174
Résultat d'exercice 2017	(1 393 714)
	<hr/>
Résultat des exercices antérieurs du contrat de prestations 2014-2017	<u>1 200 530</u>
	<hr/>
Reprise d'amortissement d'exercices antérieurs	212 586
Capital lié généré	<u>(5 470 745)</u>
Total capital lié généré	<u>(5 258 159)</u>
	<hr/>
	<u>31.12.2018</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2018	(3 463 577)
Résultat d'exercice 2019	(2 284 536)
Résultat d'exercice 2020	(431 617)
	<hr/>
Résultat des exercices du contrat de prestations 2018-2021	<u>(6 179 731)</u>

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

Au 31 décembre 2017, le contrat de prestations 2014-2017 est arrivé à échéance. Ainsi, les résultats des exercices de 2014 à 2017 sont définitifs. Le solde de CHF 1'200'530 de la période couverte par le contrat de prestations 2014-2017 présente un bénéfice. Un montant de CHF 728'272 devait être restitué à l'Etat de Genève. Suite à la renonciation du DCS à percevoir ce montant, les CHF 728'272 ont été réintégrés dans le Capital lié généré. (Cf. paragraphe 2.1)

9.3 RESULTAT DE L'EXERCICE, TRAITEMENT DU RESULTAT ET SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A L'ETAT

	<u>Exercice 2020</u>
	CHF
Résultat de l'exercice avant répartition	(431 617)
./. Part revenant à l'Etat	0
	<u> </u>
Résultat de l'exercice après répartition	<u>(431 617)</u>

Le résultat de l'exercice 2020, pour la troisième année de la période couverte par le contrat de prestation 2018-2021, est une perte de CHF 431'617.

Ce résultat est supérieur au budget de CHF +3'479'083. Cet écart s'explique par les éléments ci-dessous :

- Incidence de la crise sanitaire COVID CHF -3'100'000
- Subvention complémentaire pour couvrir l'impact COVID CHF +3'100'000
- Subvention supplémentaire en lien avec la situation financière des EPI CHF +2'000'000
- Economies hors COVID CHF +1'479'083 CHF (principalement liées à des postes vacants repourvus sur le deuxième semestre 2020)

Nous évaluons l'incidence de la crise sanitaire COVID à CHF 3'100'000, composé comme suit :

- Manque à gagner de CHF 4'200'000
- Charges supplémentaires de CHF 970'000
- Economies en lien avec la réduction des activités et l'annulation des manifestations et formations pour CHF 2'070'000
-

Nous prévoyons que la crise sanitaire ait également un impact sur le résultat de l'année 2021.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

10 PRODUITS DES SUBVENTIONS

10.1 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	Budget 2020	Effectif 2020	Ecart 2020	Effectif 2019
	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Subventions de fonctionnement - monétaires</u>				
Fédérales	221 000	221 000	0	221 000
Cantbonales				
- contrat de prestations	66 065 000	71 020 038	4 955 038	71 409 574
- DEAS	0	0	0	0
Total	66 286 000	71 241 038	4 955 038	71 630 574
<u>Subventions d'investissement - monétaires</u>				
<u>(reconnaissance de produits différés)</u>				
Fédérales	464 407	558 265	93 858	1 231 610
Cantbonales	4 500 000	3 809 257	(690 743)	6 177 638
Mixtes	180 000	178 447	(1 553)	178 533
Total des subventions d'investissement	5 144 407	4 545 969	(598 438)	7 587 781
Total des subventions	71 430 407	75 787 007	4 356 600	79 218 355

Le montant au 31.12.2020 reflète la somme des montants concernant les différentes catégories des subventions d'investissement. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

Ainsi qu'il ressort de la remarque au point 7.4, les EPI reconnaissent les subventions d'investissement en produits différés dans le compte d'exploitation sur une période équivalente à la durée de vie économique de l'actif immobilisé ainsi financé.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

10.2 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EN NATURE

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais figurent à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Le montant est estimé à CHF 506'500 pour 2020 (2019 : CHF 506'500). Ces prestations sont constituées :

- pour le terrain de La Combe, un loyer tacite de CHF 223'200 (2019 : CHF 223'200)
- pour le terrain de la route de Chêne un loyer tacite de CHF 21'200 (2019 : CHF 21'200)
- pour le terrain de Thônex un loyer tacite de CHF 58'400 (2019 : CHF 58'400)
- pour le terrain de la « Maison de l'Ancre » un loyer tacite de CHF 38'700 (2019 : CHF 38'700)
- ainsi que des prestations informatiques du DCTI de CHF 165'000 (2019 : CHF 165'000).

10.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits financiers	41	43
Charges financières	(208 365)	(220 736)
Total des charges et produits financiers	<u>(208 324)</u>	<u>(220 693)</u>

Les charges financières se composent essentiellement des intérêts hypothécaires pour un montant de CHF 184'115 (CHF 176'860 pour le bâtiment de la Pallanterie et CHF 7'255 pour le bâtiment Pré-Courbes) et des intérêts de leasing pour un montant de CHF 11'021.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

10.4 CHARGES ET PRODUITS D'EXERCICES ANTERIEURS

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	35 989	58 388
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	0	(62 589)
Total des charges et produits exceptionnels ou relevant d'exercices antérieurs	<u>35 989</u>	<u>(4 201)</u>

Les produits d'exercices antérieurs au 31 décembre 2020 se composent principalement de versements de la CPEG concernant des paiements rétroactifs pour CHF 15'789 et d'un rétroactif Pro Infirmis pour CHF 20'200 concernant le contrat 2015-2019.

Il n'y a pas de charges d'exercices antérieurs au 31 décembre 2020.

11 REMBOURSEMENTS APG (PAR CATEGORIE)

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
Indemnités assurances accidents obligatoire (Suva / Générali)	524 232	649 407
Indemnités assurances maternité	358 741	447 577
Indemnités assurances perte de gain maladie	64 785	84 987
Total des remboursements APG (par catégorie)	<u>947 758</u>	<u>1 181 971</u>

Ces indemnités sont présentées dans la rubrique « salaires et charges sociales » dans le compte d'exploitation.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

12 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe aucune transaction particulière avec des parties liées aux EPI.

13 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les valeurs d'assurance incendie sont détaillées au point 5.1.

Les cédules hypothécaires sont détaillées au point 7.2.

Les engagements à plus d'un an en relation avec les loyers s'élèvent à CHF 11'784'235.

Les contrats de leasing financiers sont portés au bilan.

Dans le cadre de la subvention pour les prestations de l'accompagnement à domicile, la subvention Al visées à l'art.74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

14 POLITIQUE DE GESTION ET PLACEMENT DE LA FORTUNE

En application de la « convention argent » avec l'Etat de Genève, la fortune des EPI ne fait pas l'objet de placement de titre ou de placement de caisse et n'est pas investie dans une participation dans le capital d'une autre entité publique ou privée.

15 RESERVES

Il n'existe aucune réserve dans les capitaux de l'organisation des EPI.

16 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la date de clôture des comptes au 31.12.2020.

Nous avons reçu courant 2020 l'engagement de la part de la FONDEPI du don du terrain et du bâtiment rue des Alpes 12. Ce terrain et cet immeuble seront intégrés à la juste valeur aux comptes des EPI dès 2021.

Un projet de rénovation du site de La Combe est actuellement en cours. L'OCBA a validé les travaux à effectuer sur ce site. L'investissement total est évalué à 105 millions de CHF, financés en trois tiers égaux. Le premier tiers par un don privé, le 2^{ème} tiers par emprunt hypothécaire et le troisième tiers par une subvention d'investissement de l'Etat de Genève.

La part financée par l'Etat de Genève figure au plan décennal pour 35 millions.

Le début des travaux est prévu pour 2023.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION**ANNEXE 2020**

17 PARTICIPATION CANTONALE AUX EMPLOIS DE SOLIDARITE ET AUTRES MESURES DE L'OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Au 31 décembre 2020, les EPI ont 40 emplois de solidarité (EdS) et reçu une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'672'448 concernant ces emplois (2019: 40 EdS pour CHF 1'467'149).

Les EPI ont facturé CHF 2'072'417 pour la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) (2019 : CHF 1'974'792)

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'469'611 pour les mesures Epifaire (2019 : CHF 1'760'055).

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 172'876 pour les mesures Préfaire (2019 : CHF 129'137).

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'784 pour les mesures liaison entreprise (2019 : CHF 14'274).

Ces revenus sont présentés dans la rubrique « Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi » dans le compte d'exploitation.

18 LISTE PAR CATEGORIE DE NOMBRE DE PERSONNES EN RMCAS ET/OU ETC AVEC ESTIMATION DU NOMBRE DE MOIS REALISES

Néant.

19 LISTE DES INDEMNITES COMPLEMENTAIRES VERSEES AINSI QUE DES MONTANTS ET PRESTATIONS/AVANTAGES EN NATURE

Néant pour le personnel.

Néant pour les directeurs et les cadres supérieurs.

20 EVALUATION DES RISQUES

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés.

L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI.

De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION**ANNEXE 2020**

21 CONTROLES PAR D'AUTRES ORGANISMES**RAPPORT SAI (SERVICE DE L'AUDIT INTERNE)**

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019.

Le suivi des recommandations est effectué en coordination avec le DCS.

Un autre Audit a été effectué par le SAI en 2020, sur la rémunération des fonctions dirigeantes des principaux établissements autonomes. Un extrait de rapport a été transmis à la Direction Générale des EPI en décembre 2020. Les recommandations formulées seront traitées courant 2021 en collaboration avec la Direction Evaluation et Système de Rémunération (DESR) de l'Office du Personnel de l'Etat (OPE).

22 COMPTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les comptes de fonctionnement des services présentés ci-après comprennent la quote-part des frais administratifs qui leur sont attribués. La répartition des frais administratifs sur les services s'effectuait jusqu'en 2014 sur la base de la masse salariale du personnel. A partir de 2015, une clef de répartition spécifique à chaque type de frais administratifs a été mise en place.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

22.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2019

Les principes de comptabilité analytique des EPI ont été adaptés aux principes élaborés dans le cadre du projet « Objectivation du financement des EPH » (OFE) piloté par l'OAIS.

Montant en chf

Code	Libellé compte groupe	Services socioprofessionnels	Services socio-éducatifs
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	704 129
62	Revenus découlant d'autres prestations	12 488 629	19 021 280
63	Revenus provenant de prestations de services, commerces et production	3 856 951	-2 753
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66	Revenus des loyers	0	463 338
66b	Revenus des intérêts du capital	0	0
67	Revenus d'exploitations annexes	3 080	0
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	117 060	120 553
69	Contributions à l'exploitation et dons	12 870 979	47 015 806
Total produits		29 336 699	67 322 353
31	Salaires accompagnement	-40 731	-35 659 215
32	Salaires thérapie	0	18 143
33	Salaires direction et administration	-590 334	-724 828
34	Salaires éconamat et service de maison	-173 132	-98 829
35	Salaires service technique	-263 874	0
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 146 212	-419 234
Total (hors charges sociales)		-17 214 283	-36 883 963
37	Charges sociales	-3 944 724	-8 452 112
% charges sociales			
Salaires et charges sociales		-21 159 006	-45 336 075
38	Autres charges du personnel	-84 747	50 646
39	Honoraires pour prestations de tiers	-123 212	-370 502
42	Ménage	-21 692	-11 258
43	Entretien et réparation des immo	0	0
4400	Loyers	0	0
45	Energie et eau	0	0
46	Ecole, formation et loisirs	-13 583	-388 386
47	Bureau et administration	-261 979	-320 359
48	Outillage et matériel pour ateliers	-1 218 193	-2 243
49	Autres charges d'exploitation	-134 706	-579 099
Total autres charges d'exploitation		-2 047 327	-2 703 268
Total charges d'exploitations		-23 206 333	-48 039 343
Résultats exceptionnel et financier		6 816	28 865
Résultats après imputations des coûts directs		6 137 182	19 311 875
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital	0	0
M²	Bâtiments	-2 073 068	-6 312 640
ETP	Informatique	-624 398	-781 731
ETP	Management qualité MQ	0	0
ETP	Direction et admin	-3 132 442	-3 921 738
Nbre places (h)	Service des transports	-462 061	-770 102
M²	Service technique / conciergerie	-578 154	-1 760 491
M²	Nettoyage	-274 922	-837 142
Nbre de résidé	Buanderie	-518 877	-1 418 001
Nbre de repas	Subsistance	-243 315	-5 523 021
	Thérapies	0	0
	Soins	0	0
Résultats après imputation des coûts complets		-1 770 056	-2 012 992

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2020

22.2 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2020

Montant en chf

Code	Libellé compte groupe	Services socioprofessionnels	Services socio-éducatifs
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	703 086
62	Revenus découlant d'autres prestations	12 713 418	20 870 000
63	Revenus provenant de prestations de services, commerces et production	3 945 325	0
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66	Revenus des loyers	0	600
66b	Revenus des intérêts du capital	0	0
67	Revenus d'exploitations annexes	0	0
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	69 183	106 425
69	Contributions à l'exploitation et dons	14 438 850	50 544 979
Total produits		31 166 776	72 225 091
31	Salaires accompagnement	-56 144	-37 242 039
32	Salaires thérapie	0	0
33	Salaires direction et administration	-425 134	-81 877
34	Salaires économat et service de maison	0	-100 711
35	Salaires service technique	-77 185	0
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 819 428	-437 146
Total (hors charges sociales)		-17 377 890	-37 861 774
37	Charges sociales	-4 341 942	-8 901 563
% charges sociales			
Salaires et charges sociales		-21 719 832	-46 763 336
38	Autres charges du personnel	-80 335	-468 367
39	Honoraires pour prestations de tiers	-77 648	-354 144
40	Matériel d'exploitation	-1 280	-1 843
41	Produits alimentaires et boissons	-116 258	-1 000 614
42	Ménage	0	0
43	Entretien et réparation des immo	0	0
4400	Loyers	0	0
44c	Amortissements	-735	-14 666
45	Energie et eau	0	0
46	Ecole, formation et loisirs	-8 240	-461 896
47	Bureau et administration	-165 466	-415 909
48	Outillage et matériel pour ateliers	-1 292 633	-1 556
49	Autres charges d'exploitation	-129 065	-544 670
Total autres charges d'exploitation		-1 871 660	-3 263 665
Total charges d'exploitations		-23 591 492	-50 027 002
Résultats exceptionnel et financier		-672	-7 255
Résultats après imputations des coûts directs		7 574 611	22 190 834
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital	0	0
M²	Bâtiments	-1 897 066	-5 707 994
ETP	Informatique	-802 617	-1 004 083
ETP	Management qualité MQ	0	0
ETP	Direction et admin	-3 204 709	-4 009 130
Nbre places (h)	Service des transports	-615 732	-972 300
M²	Service technique / conciergerie	-653 938	-1 967 603
M²	Nettoyage	-514 947	-1 549 402
Nbre de résid	Buanderie	-305 092	-742 562
Nbre de repas	Subsistance	-12 334	-6 238 005
	Thérapies	0	0
	Soins	0	0
Résultats après imputation des coûts complets		-431 823	-244

Avec le soutien de la République et canton de Genève



RAPPORT DE PERFORMANCE 2020

(non soumis à l'organe de révision)

Genève, le 22.01.2021

Avec le soutien de la République et canton de Genève



1. But et organisation de l'institution

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1^{er} janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1^{er} septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1^{er} janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, les EPI ont intégré les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (DCS).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

Avec le soutien de la République et canton de Genève



- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés, adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Réinsertion professionnelle

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

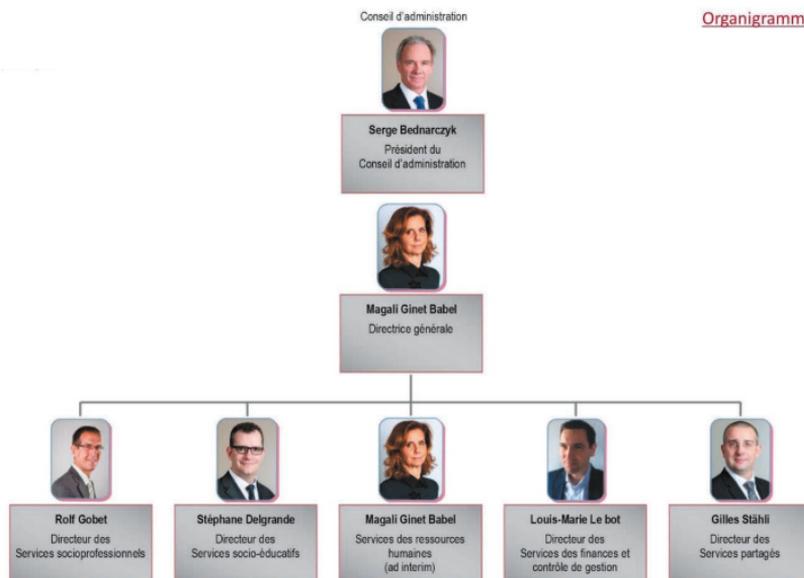
- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

Organigramme**2. Nom de l'organe de révision et depuis quand**

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



3. Composition du conseil d'administration et durée du mandat

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (loi n°10679 du 18 novembre 2011) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi n°10679).

Le conseil d'administration se compose de 14 membres, élus pour la période allant du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Monsieur Serge Bednarczyk	Président*
Monsieur Laurent Bertrand	Membre
Monsieur Mathias Büchi	Membre
Monsieur Boris Calame	Membre
Madame Sabrina Carramusa	Membre
Monsieur William Chapparo	Membre
Monsieur Jean-François de Saussure	Membre
Madame Bérengère Gautier	Membre*
Monsieur Claude Laporte	Membre
Madame Emmanuelle Merle	Membre
Monsieur Dominique Rivollet	Membre*
Madame Ana Roch	Membre
Madame Marie-France Sarfati	Membre
Monsieur Guillaume Thion	Membre
Madame Magali Ulanowski	Membre*

* membres du bureau

Suite à la démission de Madame Ayari Felix Beltrametti prenant effet le 11 décembre 2019, Madame Sabrina Carramusa a intégré le Conseil d'administration en février.

4. Personnes responsables de la gestion (comité de direction)

Madame Magali Ginet Babel	Directrice générale
Monsieur Stéphane Delgrande	Directeur des Services socio-éducatifs
Monsieur Rolf Gobet	Directeur des Services socioprofessionnels
Monsieur Gilles Stähli	Directeur des Services partagés
Monsieur Louis-Marie Le Bot	Directeur des Services des finances et contrôle de gestion

Avec le soutien de la République et canton de Genève



5. Personnes habilitées à signer et mode de signature

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que le directeur général, et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

6. Description des prestations fournies

Les prestations fournies par les EPI sont les suivantes :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

7. Statut fiscal

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1^{er} janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

8. Gestion des risques

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés.

L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI.

De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019.

Le suivi des recommandations est effectué en coordination avec le DCS.

9. Suivi des objectifs, indicateurs et cible du contrat de prestations

Selon le contrat de prestations 2018-2021, plusieurs objectifs à réaliser ont été définis ainsi que leurs indicateurs :


 Etablissements publics
pour l'intégration

A) PRESTATIONS

Mise à disposition de places d'hébergement		valeurs cibles		Réalisé 2020	
Objectif	Indicateurs d'efficacité			Hors Maison de l'Ancre	Avec Maison de l'Ancre
Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'hébergement existantes en EPH	<p>Taux d'occupation des places HO Taux d'occupation des places H Taux d'occupation des places AHE [Journées réalisées / nombre de places * 365] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être décomptées du calcul</i></p>	95 % par année		HO = 98% H = 95% AHE = 78%	HO = 91% H = 95% AHE = 78%
	<p>Taux de fréquentation des places HO Taux de fréquentation des places H Taux de fréquentation des places AHE [Journées réalisées / nombre de places * 365] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être décomptées du calcul</i></p>	85 % par année		HO = 89% H = 83% AHE = 77%	HO = 87% H = 83% AHE = 77%
Objectif	Indicateurs d'efficacité	valeurs cibles		Réalisé 2020	
Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'atelier et de centre de jour existantes en EPH	<p>Taux d'occupation des places Cdj Taux d'occupation des places A [Journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul</i></p>	85 % par année		Cdj = 119% A = 89%	Cdj = 164% A = 89%
	<p>Taux de fréquentation des places Cdj Taux de fréquentation des places A [Journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées] <i>les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul</i></p>	80 % par année		Cdj = 72% A = 55%	Cdj = 116% A = 55%

* Prise en charge jour durant les périodes de confinements des usagers en place H.


 Etablissements publics
pour l'intégration

B) ENCADREMENT SOCIO-EDUCATIF ET QUALITE DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge des personnes handicapées		valeurs cibles	Réalisé 2020
Objectif	Indicateurs de qualité		
Garantir un encadrement de qualité et adapté aux besoins des personnes prises en charge en adéquation avec les ressources financières mises à disposition	Nombre de collaborateurs moyens soins et encadrement / administratif et socio-hôtelier par place d'accueil, en équivalent temps plein (ETP) : - home avec occupation (HO) - home (H) - centre de jour (Cdj) - atelier (A) - accueil hôtelier avec encadrement (AHE) - accompagnement à domicile (Adom)	Pas de valeurs cibles fixées, l'objectif est de suivre l'évolution de l'indicateur.	EPT moyen (fixes et auxiliaires) par place : - HO = 265.1 - H = 170.5 - Cdj = 48.8 - A = 105.0 - AHE = 6.7 - Adom = 8.0
Contribuer à la formation en soins et encadrement	Pourcentage moyen de stagiaires et d'apprentis par rapport à l'effectif total [ETP moyen stagiaires et d'apprentis de A2. Personnel rémunéré non-soumis aux mécanismes salariaux / ETP moyen de A1. Personnel sous contrat soumis aux mécanismes salariaux] ² ² Catégories soins et encadrement du questionnaire statistiques EPH	Minimum 5%	4.5%

C) RESSOURCES HUMAINES

Gestion de l'institution		valeurs cibles	Réalisé 2020
Objectif	Indicateurs d'efficacité		
Gérer les ressources humaines	Taux d'absentéisme Taux de rotation (turn over)	< 5-7% < 8%	10% 7%

D) CONDITIONS FINANCIERES

Gestion de l'institution		valeurs cibles	Réalisé 2020
Objectif	Indicateurs d'efficacité		
Garantir la solvabilité de l'établissement	Taux de solvabilité [Liquidités / Total des charges de personnel et assimilés] Niveau de fonds propres [total des fonds propres (y compris affectés) / total du bilan]	> 16.7% > 20%	0.7% 3.6%

The logo consists of the letters 'BfB' in a blue, serif font. The 'B' is significantly larger than the 'f' and the second 'B'. The 'f' is lowercase and positioned between the two 'B's.

Rue de la Corraterie 26

Case postale 5024

1211 Genève 11

Suisse

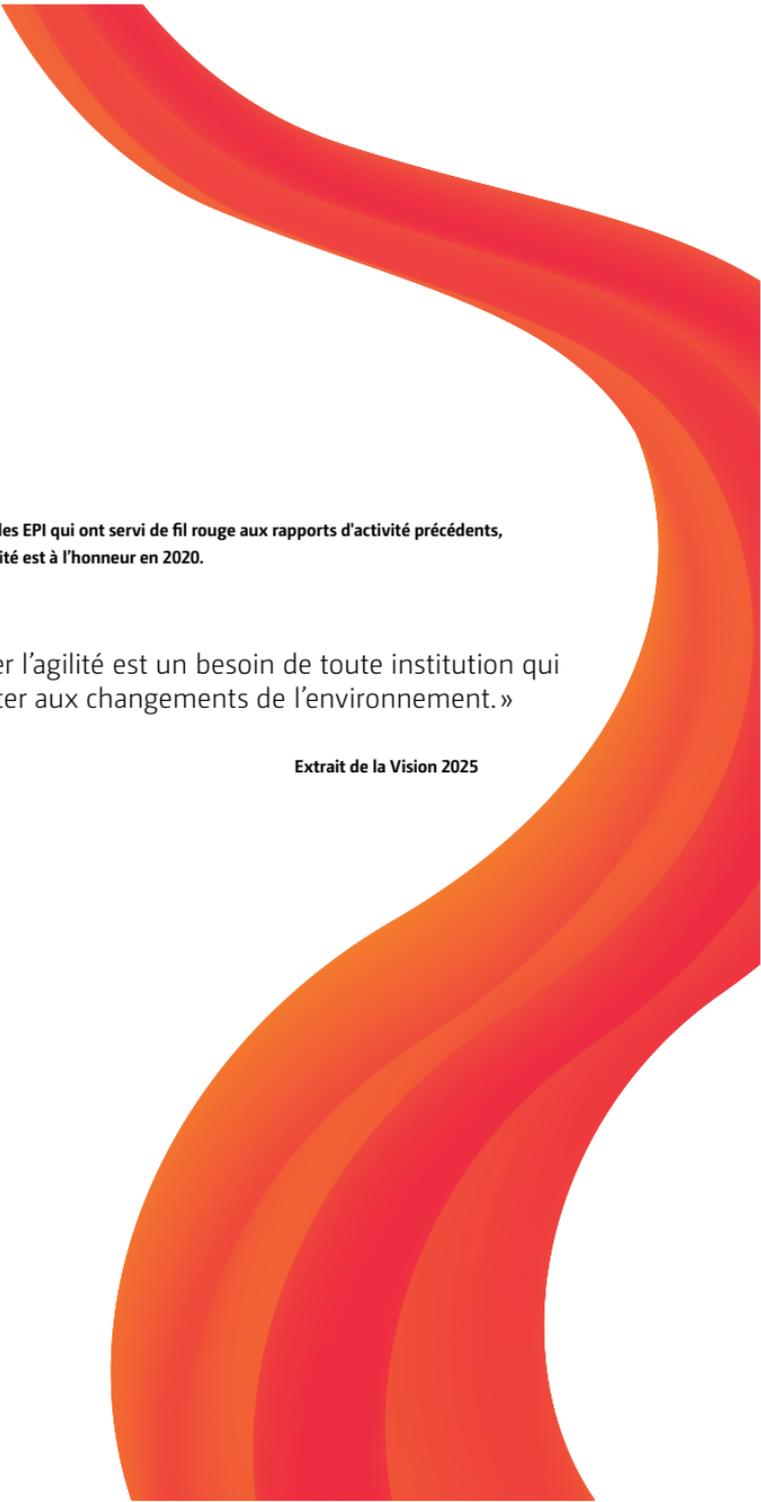
Tel +41 (0)22 311 36 44

Fax +41 (0)22 311 45 88

E-mail contact@bfbge.ch

Web www.bfb.ch





Après les valeurs des EPI qui ont servi de fil rouge aux rapports d'activité précédents, la posture de l'agilité est à l'honneur en 2020.

« Développer l'agilité est un besoin de toute institution qui veut s'adapter aux changements de l'environnement. »

Extrait de la Vision 2025



Sommaire

Avant-propos du conseiller d'Etat	06
Message du président.....	08
Editorial de la directrice générale	10
Gouvernance	12
Identité.....	15
Lieux.....	16

Revue de l'année

2020 en bref.....	18
2020 en chiffres	20

Agilité

Quand ai-je dû faire preuve d'agilité en 2020?.....	24
Vers un fonctionnement plus transversal du dispositif d'admission	30
La cellule Coronavirus: faire face ensemble!.....	34
À la découverte des nouveaux Services partagés.....	38
Quels enjeux de l'accompagnement socio-éducatif durant le confinement ?	40
Une production inédite de masques en tissu.....	44
La mise en œuvre soudaine du télétravail	48
Les Services socioprofessionnels en renfort dans les résidences.....	50
Un groupe de travail se consacre à la question du développement durable	52
Soutien aux usagers-ères pendant la pandémie de COVID-19	54
3 anniversaires aux Services socioprofessionnels en 2020.....	58
Mise en place d'un dispositif de soutien psychosocial d'urgence aux EPI.....	64
Des vacances suisses pour les résident-e-s des EPI.....	66
Un nouveau centre de jour pour l'accueil de jeunes adultes.....	68
«Mon projet»: une révision du suivi des projets personnels des usagers-ères ...	70

Ressources humaines et finances

Bilan social.....	72
Etats financiers	78
Rapport de l'organe de révision.....	82

Contacts.....	84
---------------	----

Avant-propos du conseiller d'Etat

L'agilité est notre capacité à donner du sens



L'Histoire est faite de grandes dates qui apparaissent comme des marqueurs d'une époque à une autre. En un mot, des tournants. L'année 2020 serait-elle l'une d'elles? A considérer les effets de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement de nos sociétés, ou encore les conséquences – d'une ampleur jamais vue depuis des décennies – de l'apparition du virus sur notre rapport aux autres, les arguments sont nombreux pour faire de l'année écoulée un tournant.

Face aux remous, les Etablissements publics pour l'intégration ont eu l'approche la plus cohérente, celle de faire des contraintes une opportunité, et de faire des risques un défi à surmonter. Une approche en parfaite adéquation avec la posture de la Vision 2025 à l'honneur en 2020, l'agilité. Chacun et chacun, nous n'avons que peu de prise, individuellement, sur l'émergence d'une telle pandémie, ni, admettons-le, sur son éradication. Ensemble néanmoins, nos décisions et nos actions prennent déjà une portée plus conséquente. Comme j'aime à le dire, une collectivité, c'est une somme d'individualités et non une addition d'individualismes.

Un tournant dans l'Histoire nous oblige à revoir nos pratiques, à remettre en cause ce que nous prenions pour acquis. L'agilité, c'est notre capacité à donner du sens à ce qui nous est imposé. Sous l'impulsion de la direction générale, que je tiens à saluer, et avec le professionnalisme et l'énergie de ses collaborateurs et collaboratrices, que je remercie, les EPI ont su faire preuve de cette agilité l'an passé. Les craintes et les questionnements, des usagers-ères comme du personnel, étaient fondés et même sains. Malgré cela, les prestations de base que sont l'hébergement, les soins à la personne et l'accompagnement ont été assurées, avec comme souci premier la santé et la sécurité de chaque acteur et actrice de l'institution. L'effort, rappelons-le, n'allait pas de soi, tant les inconnues succédaient aux doutes.

Pour continuer d'accompagner et d'intégrer les usagers-ères, les EPI ont mis en place de nombreuses activités de soutien pour le bien-être de ces derniers-ères. Parce que la quiétude psychique passe par une sérénité physique, des leçons de yoga et de gym douce ont été proposées. Parce que la distanciation sociale était tout bonnement impossible dans une institution qui accueille des personnes en situation de handicap, le lancement à la mi-mars d'une production de masques à l'interne a permis aux personnes même vulnérables de participer à l'effort collectif. Parce que les moments de respiration et d'épanouissement prenaient encore plus de sens qu'en temps normal, les camps et les séjours organisés habituellement à l'étranger ont été remplacés par des séjours en Suisse. Ces actions remarquables sont autant d'exemples d'agilité.

Impossible d'omettre que l'exercice écoulé a été difficile pour passablement d'usagers-ères et leur famille. Je pense bien sûr au coup d'arrêt dans les contacts présentiels des personnes en situation de handicap avec leurs proches ou encore la suspension des retours à domicile. Cette mesure, imposée pour la sécurité des personnes et dont la nécessité ne faisait alors aucun doute, était bel et bien un crève-cœur. La création d'une cellule Coronavirus, la réinvention de nouveaux repères pour les personnes hébergées ou encore l'utilisation de tablettes pour leur permettre d'échanger avec leurs proches, ont su pallier bon nombre de souffrances et montrent encore l'agilité de l'institution.

Une nouvelle fois, je veux remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui font des EPI un lieu d'opportunités et de défis relevés. A un tournant comme celui que nous connaissons encore, cette agilité démontrée en 2020 mérite toute notre admiration.

Thierry APOTHÉLOZ

Conseiller d'Etat

Message du président

Faisons le bon choix !



Difficile de parler d'agilité – le thème de ce rapport annuel – sans parler de mobilité, d'adaptabilité, de liberté, mais aussi, ou surtout, de volonté. Volonté de celui ou celle qui a besoin d'aide; volonté de celui ou celle qui a la possibilité d'aider. Autant de postures qui en présupposent une autre incontournable: la solidarité conjugée à une certaine ouverture d'esprit. Car le monde de l'action sociale, qu'il concerne des personnes en situation de handicap, quelle qu'en soit la nature, ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale, ne saurait fonctionner sans cette dynamique humaine dont le maître-mot s'incarne dans le sens des responsabilités de tout un chacun.

Ce schéma n'est pas l'apanage de la seule relation d'aide, il est vrai, particulièrement évidente dans le monde de l'action sociale. Il devrait présider au destin de l'ensemble de notre société par simple réflexe humaniste propre à chacun-e d'entre nous. Mais nos priorités comme nos contraintes personnelles ou collectives peuvent nous incliner à faire d'autres choix, plus par manque de conscience des enjeux que par réelle indifférence, provoquant ainsi différents types de dysfonctionnements individuels ou collectifs.

N'oublions pas que le sens profond de notre société réside probablement en grande partie dans son épanouissement sincère et la joie fondée que nous sommes toutes et tous en droit d'espérer. C'est en tout cas, me semble-t-il, ce que nous devrions rechercher. En ce sens, ne pas prêter suffisamment attention à celles et ceux qui en ont besoin est une grave erreur qui menace cette cohésion sociale sans laquelle nul ne saurait parler d'avenir prospère et généreux. L'urgence sociale ne saurait toutefois être le seul critère de notre réussite car économie et sens de notre existence sont inconditionnellement liés. C'est donc dans le dialogue et la complémentarité que nous devons rechercher le fragile équilibre sans cesse renégocié, mais ô combien nécessaire, qui fait la force d'une société.

L'année 2020 a été particulièrement mouvementée. Elle a mis à rude épreuve les arcanes de notre société, et la COVID-19 est sans doute loin d'avoir livré ses dernières batailles. Si nous avons pu faire face à ses premières salves, c'est précisément parce que nous avons su faire preuve de ce bon sens qui fait la force de la Suisse. Gageons qu'ébranlé-e-s dans notre quotidien, nous saurons nous approcher toujours plus des fondamentaux de notre existence, en particulier veiller au bien-être des plus faibles d'entre nous. En ce sens, je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont œuvré avec acharnement. S'agissant des Etablissements publics pour l'intégration en particulier, je pense à leur merveilleux personnel qui n'a pas ménagé sa peine, parfois au risque de menacer sa propre santé. Mes remerciements s'adressent bien évidemment également aux membres du Conseil d'administration comme de la direction générale dirigée de main de maître par Magali Ginet Babel. Enfin, je pense à nos autorités de tutelle, dont le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz et son équipe en charge de l'action sociale. Je terminerai en réitérant notre compassion aux familles concernées par les EPI et notre reconnaissance aux généreux-euses donateurs-trices qui nous ont gratifiés de leur générosité.

Serge BEDNARCZYK

Président du Conseil d'administration



Editorial de la directrice générale

Notre agilité renforcée durant la crise



Lorsque nous avons établi notre Vision 2025, nous y avons fait figurer l'agilité en la définissant comme «la capacité à s'adapter avec souplesse pour offrir un modèle de réponses modulées selon le contexte légal, les besoins des usagers-ères, les requêtes de l'Etat de Genève, les exigences des mandant-e-s et les demandes des client-e-s.»

Comment savoir alors, nous étions en 2017, que nous aurions dû y mentionner aussi les transformations de notre environnement? Comment aurions-nous pu prévoir l'étendue de la crise sanitaire qui allait apparaître quelques années plus tard, son impact extraordinaire sur notre vie, notre organisation et nos projets en cours ou à venir? Comment aurions-nous pu imaginer de tels bouleversements, dont la brutalité et la violence se répètent depuis des mois dans le monde entier?

Faisant soudainement face à l'inconcevable, obligée à une remise en question complète de son organisation et de ses repères, notre institution a, dans des conditions inédites et en un temps record, dû se réinventer et adapter l'ensemble de ses dispositifs. Grâce à la mise en commun des compétences de chacune et chacun d'entre nous, les EPI ont su répondre présents malgré la tourmente.

Assurer la continuité de nos prestations d'accompagnement et d'hébergement en tenant compte des nouvelles contraintes sanitaires dans un environnement changeant et incertain a nécessité de toutes et tous créativité, solidarité, flexibilité et engagement. Durant cette pénible année 2020, nous avons vu naître un élan dynamique collectif formidable.

Il a fallu expliquer à nos usagères et usagers, de manière accessible, la situation et les mesures de protection, gérer les inévitables climats d'angoisse, sans cesse imaginer de nouvelles approches pour permettre l'application des règles sanitaires, tout en veillant au bien-être de chacune et de chacun.

Durant la 1^{re} vague de COVID-19, nos résidentes et résidents ont vécu essentiellement dans leur lieu d'hébergement. Leurs activités ritualisées et leurs points de repère dans l'organisation de leurs journées ont dû être réinventés par le personnel socio-éducatif.

Les équipes socioprofessionnelles se sont mobilisées pour venir en soutien de leurs collègues des Services socio-éducatifs, notamment par des animations d'activités sur site ou la confection de masques en tissu pour répondre aux besoins de matériel de protection. La production des repas a été entièrement repensée par le Service de restauration et des livraisons sur les lieux d'hébergement ont été mises sur pied.

Le Secteur centrale d'achat et le Centre de support se sont focalisés, sans interrompre le reste de leurs activités, sur l'acquisition et la distribution de matériel sanitaire. Le Service systèmes d'information a adapté les réponses numériques, permettant la mise en place immédiate du télétravail.

Les décisions successives annoncées par les autorités ont réclamé aux Services des ressources humaines une adaptation régulière de toute une série de procédures quand, dans le même temps, la Communication s'est mobilisée autour du développement de nouveaux canaux d'informations.

Les réceptions et back-office, le Secteur maintenance et technique, le Secteur des transports, les Services des finances, tous ont repensé leurs prestations pour en assurer la continuité durant toute la crise. Et bien sûr, le formidable engagement de la cellule Coronavirus, constituée spécifiquement pour accompagner la gestion de la situation sanitaire avec des collaborateurs-trices qui ont dû réorienter une partie de leurs activités au profit de cette nouvelle mission.

Face à la crise, nous avons toutes et tous été contraint-e-s, chacun-e à notre niveau, de nous interroger sur notre capacité d'adaptation. J'en suis convaincue: l'année 2020 a été, plus que jamais, celle où nous avons su démontrer une agilité remarquable. Je tiens à saluer l'implication de l'ensemble des collaborateurs-trices et les remercier chaleureusement, notamment pour leur endurance et leur professionnalisme. Je tiens aussi à dire un grand merci à nos usagers-ères, qui ont dû s'adapter et modifier leurs habitudes, parfois dans la souffrance.

Mes remerciements vont aussi aux familles et aux représentante-s légalx-ales, avec qui nous avons échangé par courrier tout au long de l'année, pour leur compréhension et leur confiance dans les moments les plus difficiles.

Enfin, j'adresse également mes profonds remerciements au Président et au Conseil d'administration, ainsi qu'à notre conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, et à son équipe, pour tout leur soutien.

Devant les nombreux défis auxquels les EPI ont été (et continuent d'être!) confrontés, nous devons poursuivre ce travail de recherche et de développement de processus souples et adaptables. En ce sens, l'expérience que nous avons faite cette année ne peut que nous être profitable et l'agilité dont nous avons fait preuve nous en montre le chemin.

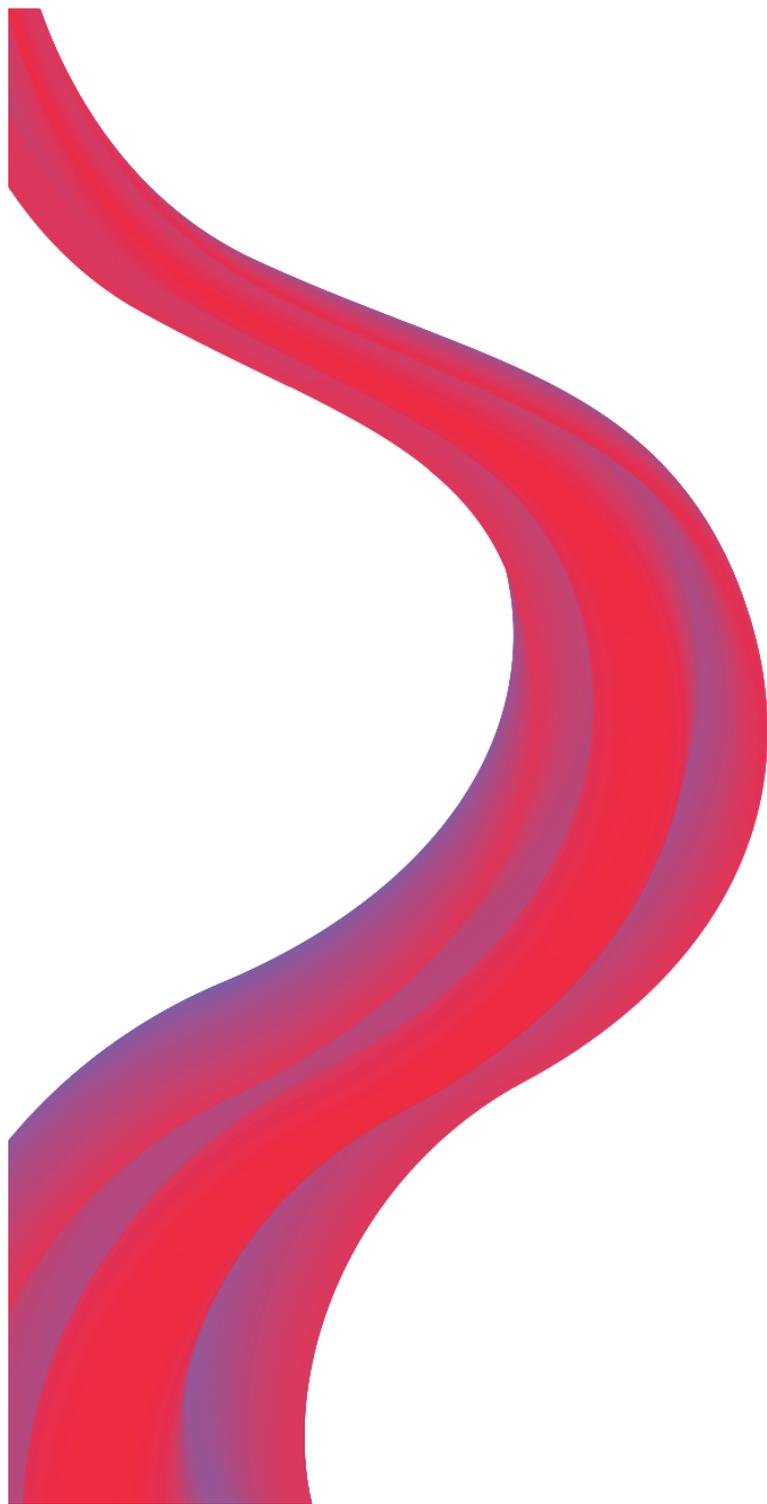
Gardons le cap!

Magali GINET BABEL
Directrice générale

Direction générale

L'équipe de direction générale est constituée en 2020 des membres suivants :







Mission

Les EPI contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Valeurs

Quatre valeurs constituent le socle de l'institution : l'intégration, l'autodétermination, le respect, la responsabilité.

Elles sont appliquées dans toutes les pratiques quotidiennes, les décisions et les comportements des collaborateurs-trices et des usagers-ères.

Vision

« Être une force de proposition et un modèle de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion. »

La vision 2025 donne une direction sur un horizon fixé à 2025. Evolutive, elle s'articule autour de quatre postures à promouvoir au sein de l'institution :

- **L'agilité**
- **L'expertise**
- **La complémentarité**
- **La compétitivité**

Le fil rouge du rapport d'activité 2020 est la posture d'agilité.

Elle réfère à l'adaptation de nos pratiques, nos moyens, nos réflexions pour rester en phase avec l'environnement et les évolutions de la société.

| Lieux

Les sites des EPI





Revue de l'année

2020 en bref

Nouveauté: la centralisation
des admissions et des transferts



Participation d'usagers-ères
aux National Winter Games à Villars



janvier >

Mobilisation des Services socioprofessionnels
en renfort dans les résidences

Confinement en résidences

Début d'une production de masques en tissu



Nouveau directeur des Services
des finances et contrôle de gestion

Création d'un atelier couture
à la boutique EPSETERA de Grand-Pré

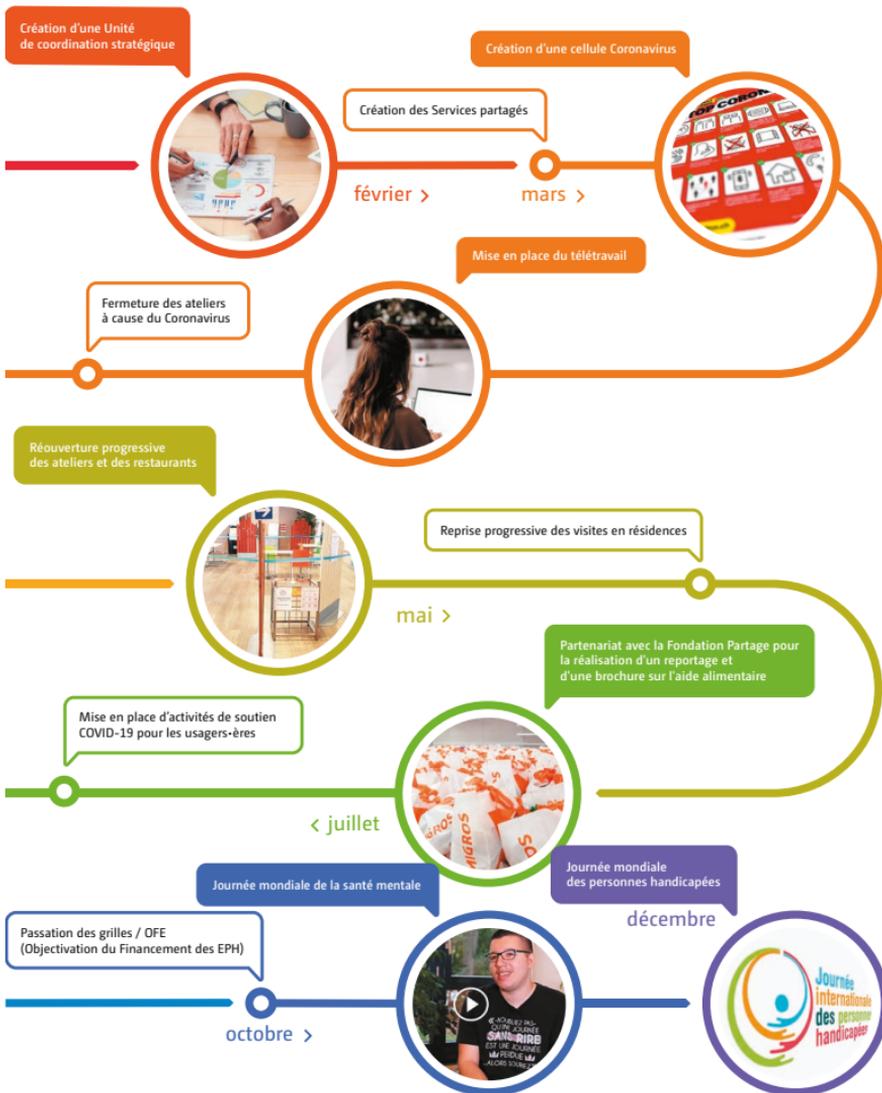


Création d'un groupe de travail
dédié au développement durable

< août

Concerts offerts par l'Orchestre de la Suisse Romande
aux résident-e-s des sites de La Combe et de Thônex





Chiffres-clés des EPI

SERVICES SOCIO-ÉDUCATIFS

2020 en chiffres

61

résident-e-s
travaillent en ateliers

87

personnes
sont suivies en
accompagnement
à domicile

106

places
en centres
de jour

359

places
en résidences

43

admissions
réalisées
cette année

93%

d'occupation
des résidences

35

lieux
d'hébergement
(résidences et appartements)

100%

d'occupation
des centres de jour

9

centres
de jour

28
ateliers

315'000
repas produits

annuellement par
le Service restauration
(73.10% destinés à l'interne)

452
collaborateurs·trices
en emploi adapté

2
boutiques
de vente
d'artisanat

40
métiers

dans différents domaines
professionnels

53
nouveaux
engagements
de collaborateurs·trices
en emploi adapté

5
restaurants

89%
d'occupation
des ateliers

1'337
personnes
accueillies en mesure
au Service réadaptation et
réinsertion

140
placements
en stage
en entreprises
externes

31%
de retour
à l'emploi
de la mesure
EPIFAIRE

100%
de réussite
des formations en horlogerie
(CFC et AFP)* et des formations
de cuisine AFP

129
jeunes
accueilli-e-s
au secteur Jeunes

* CFC: Certificat fédéral de capacité
AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle

GARDONS NOS DISTANCES



S'adapter
 Mouvement
Sens
 Souplesse
Expérience
Aspect
 Mobilité
 Flexibilité
Unis
 Action
 Changement
 Qualité
 Invention
Lien
 Diligence
 Variabilité
Compétences
Agilité
 Variation
 Intelligence
 Nécessaire
 Résilience
 Décloisonnement
Nouveauté
 Turbulence
 Compréhension
 Aptitude
Coopération
 Solidarité
 Expertise
 Individualiser
 Résilience
 Maîtrise
Adaptation
 Transformation
 Inédit
Innovation

Agilité

Quand ai-je dû faire preuve d'agilité en 2020 ?

«Pendant l'année 2020, j'ai dû faire preuve d'agilité. En effet, lors de cette pandémie, j'ai pris plus ma place au sein de l'équipe afin de soutenir mes collègues, en adaptant mes horaires. Cette flexibilité et cette souplesse ont également été bénéfiques pour les résident-e-s, j'ai pu les accompagner dans leurs besoins qui étaient encore plus nombreux durant cette période difficile.»

Laurie BERTHOUD

Apprentie assistante socio-éducative, Appartement Epicéa,
Services socio-éducatifs

«L'agilité! Nous ne pourrions pas trouver meilleur terme pour illustrer l'année 2020. Nous avons toutes et tous dû nous adapter à de nouvelles exigences, en réorganisant nos vies personnelles, professionnelles, nos loisirs, nos relations, etc.

C'est aussi pour moi l'année d'un nouveau challenge professionnel. En effet, pour ma part, l'agilité s'est traduite par un changement important en intégrant un service social d'une grande institution publique. Ce grand bateau que sont les EPI diffère de la taille de la structure où j'exerçais ma précédente activité.

Dans ce contexte particulier, j'ai pu observer une forte solidarité entre les différents corps de métier. Cette solidarité a permis de mener à bien le mandat des EPI en répondant au mieux aux besoins des usagères et des usagers.

Je tiens surtout à souligner l'agilité de tous-tes les résident-e-s et collaborateurs-trices en emploi adapté qui se sont adapté-e-s à tous les changements qui ont été nécessaires dus à la crise sanitaire.»

Suzana ALMEIDA

Assistante sociale, Secteur social, Services socio-éducatifs



«Pour moi, l'agilité rime avec qualité...
C'est savoir faire preuve de souplesse, de polyvalence et de réactivité en toutes circonstances, face à des situations inhabituelles et subites pour toujours maintenir une qualité constante et atteindre l'objectif principal : la satisfaction du client.

Depuis le début de la crise COVID-19, la notion d'agilité a pris tout son sens dans mon service. Avec les différentes fermetures/réouvertures, nous avons dû modifier notre organisation au sein de nos restaurants, continuer la production et le service pour nos usagers-ères, mettre en place les protocoles sanitaires afin d'assurer la sécurité, faire appliquer et respecter les différentes mesures, etc.

Toutes ces mesures imposées, mises en place dans des délais courts, ont nécessité de ce fait, une certaine agilité. Si nous avons pu et su réagir de la sorte, c'est que cette valeur fait partie des nombreuses qualités nécessaires à exercer le métier de la restauration.»

Stéphane LOUIS

Chef de secteur, Secteur restauration,
Services socioprofessionnels

« L'agilité prend son sens au quotidien dans notre travail, mais la situation actuelle met en perspective cette posture, aujourd'hui plus que jamais. Engagée au centre de jour Intégré-travail de la Pallanterie, je suis intervenue à la résidence Canada en novembre, pour répondre à des besoins d'effectifs, afin d'assurer la continuité des activités et la qualité de l'apport éducatif. L'agilité, c'est la patience et la souplesse d'esprit qui permettent de faire face à des situations nouvelles et changeantes, pour garantir équilibre et cohésion dans le suivi des usagers·ères. »

Kaouther CHÉRIF

Maîtresse d'atelier, Centre de jour Intégré-travail,
Services socioprofessionnels

« Pendant mes nombreux passages dans les ateliers, j'ai dû être flexible suite aux nombreux travaux, horaires, peurs parfois.

Nous devons être flexibles et agiles en ce moment au niveau du travail, des décisions prises et des capacités à réagir de suite ou non. Avec la pandémie que nous vivons, je me suis adapté aux horaires, changement de lieu 93 et 109. J'ai été agile sur ceci.

Le confinement que nous avons eu en mars 2020 fut très difficile tout seul chez moi. De ne pas pouvoir travailler et voir mes collègues fut un crève-cœur. Quand la reprise du travail fut prononcée, je sautais de joie. »

Aurélien CHAPPUIS

Collaborateur en emploi adapté, Réception et back-office Rue de Lyon 109-111,
Services socioprofessionnels

«A vrai dire, j'ai toujours dû faire preuve d'agilité pour accomplir des tâches nouvelles et/ou complexes dans le cadre de toutes mes activités professionnelles.

Pour moi, elle s'appuie sur 4 valeurs: l'équipe, l'application, la collaboration et l'acceptation du changement. La priorité est donnée à la satisfaction des usagers-ères, qui ne peut être atteinte qu'à travers une implication totale de l'équipe. Cette dernière doit réagir très vite face aux éventuelles demandes ou en cas d'imprévus. Elle doit aussi être capable de se remettre en question et rechercher constamment des moyens d'évoluer.

Personnellement, quand j'entreprends une activité, je pense à la satisfaction des personnes en face de moi et je suis toujours prêt à modifier mon action ou à proposer une autre version si la situation l'exige et le permet. En conclusion: *L'adaptabilité est un principe que l'on doit garder en tête quand on travaille en méthode agile dans ce monde en constante évolution.* »

Thierry FREY

Chargé de sécurité spécialiste MSST, Unité prévention, santé et sécurité,
Services des ressources humaines

« De retour au travail en juin après 6 mois d'absence, je pensais retrouver mon poste tel que laissé à mon départ, mais mon environnement professionnel avait beaucoup évolué en mon absence. J'ai fait preuve d'agilité en 2020 lors de ma reprise de fonction, en m'adaptant à une nouvelle hiérarchie, à un nouveau bureau et à une nouvelle collègue directe, sans parler de la pandémie que nous avons toutes et tous vécue. »

Yolanda CASAGRANDE

Assistante de direction, Direction générale

Agilité

Vers un fonctionnement plus transversal du dispositif d'admission

Devenu opérationnel en janvier 2020, le projet d'un « Pool admissions et transferts » commun pour les prestations socio-éducatives et les activités socioprofessionnelles proposées aux personnes en situation de handicap connaît une première année positive.

La raison d'être du projet

Le processus d'admission, 1^{er} contact entre la personne concernée, ses proches, son-sa répondant-e légal-e et l'institution, est une étape essentielle dans l'instauration d'un climat de confiance, nécessaire au partenariat.

Beaucoup de personnes sollicitent, lors de leur admission, à la fois des prestations proposées par les Services socio-éducatifs (résidences, AHE*, suivis à domicile, centres de jour) et des prestations d'accompagnement socioprofessionnel (activités socioprofessionnelles pour collaborateurs-trices en emploi adapté).

« Avant, le système était basé sur un processus d'admission par prestation et par service. Les personnes se retrouvaient ainsi à parler, dans leur processus d'admission, à plusieurs interlocuteurs-trices, ce qui généraient pour elles et leurs proches certaines confusions. Partant de ce constat a été créé un « Pool admissions et transferts » commun pour toutes les prestations » informe Stéphane Delgrande, directeur des Services socio-éducatifs.



* AHE : Accueil Hôtelier avec Encadrement

Le rôle de l'équipe

Une équipe de cinq collaborateurs-trices des Services socio-éducatifs et des Services socioprofessionnels a été constituée, sous la coresponsabilité de Laurence Vaucher, cheffe de service aux Services socioprofessionnels et d'Yves Ménès, chef de service aux Services socio-éducatifs, tous deux en charge du projet. Chaque collaborateur-trice garde sa fonction de base, en assumant des tâches déléguées* :

- Mener les entretiens d'admission et présenter l'offre de prestations des Services socio-éducatifs et des Services socioprofessionnels aux personnes concernées et à leurs représentant-e-s légal-e-s.
- Orienter la personne concernée vers les structures adaptées sur la base des demandes et aspirations exprimées.
- Faire le suivi des demandes et des listes d'attentes.
- Assurer le maintien de contacts réguliers avec la personne concernée et son-sa répondant-e légal-e jusqu'à l'entrée dans une structure socio-éducative et/ou socioprofessionnelle.

53
personnes
engagées dans les
ateliers des Services
socioprofessionnels

29
personnes
admisses en
résidences

14
personnes
admisses en
centres de jour



Toute demande d'admission ou de transfert concernant un accueil en résidence, centre de jour et/ou emploi adapté reçue dès le mois de janvier 2020 est traitée par le Pool admissions et transferts.

* Les tâches s'effectuent sur approximativement 15% de leur temps d'activité.

Agilité

Bilan constructif après une année

Pour l'institution, ce dispositif permet un fonctionnement transversal du traitement des admissions au sein des EPI. Une étape concrète allant dans le sens d'un décloisonnement des Services socio-éducatifs et des Services socioprofessionnels au profit de l'usager-ère.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs arrêts et reprises des admissions, liés à la crise sanitaire, ce qui n'a pas facilité la tâche pour la mise en place de nouveaux fonctionnements d'admission.

Laurence Vaucher, cheffe de service aux Services socioprofessionnels et coresponsable du projet, en souligne les grands avantages: *«L'interlocuteur-trice unique pour la personne concernée et son répondant-e légal-e, quelle que soit la demande, est une amélioration de clarté du processus. Le délai de réponse lors de la prise en compte des demandes d'admission est considérablement raccourci. Aujourd'hui, on essaie de stabiliser ce nouveau processus.»*

«L'objectif est de promouvoir l'autodétermination en présentant les prestations générales offertes par les EPI et en accompagnant le ou la candidat-e et son réseau dans son orientation au sein de l'institution, selon son projet, ses choix et ses priorités, ainsi que ses besoins spécifiques. Face à une institution de la taille des EPI et à ses fréquents mouvements au sein des services et secteurs, il est nettement plus simple pour les candidat-e-s et leur réseau d'avoir une seule personne de contact qui les oriente.

Orienter le-la candidat-e au sein de nos structures est un moment important qui contribue à faciliter son intégration en lui offrant des informations générales sur nos prestations. Ce processus nécessite encore des adaptations afin de répondre à ce besoin d'un *guichet unique* aux EPI facilitant l'admission, et qu'il permette aux professionnels-elles acteurs-trices dans le traitement des admissions, dans cette vision transversale, une pratique optimisée et cohérente avec les objectifs.»

Caroline ANTONUTTI FRIEDLI

Maitresse de réadaptation au Service orientation
et pratiques socioprofessionnelles aux Services socioprofessionnels
et membre de l'équipe Pool admissions et transferts

182
personnes
ont été reçues en
entretien durant l'année.



Contact
Pool admissions
et transferts:

admissions@epi.ge.ch
022 949 08 85

« Mener des entretiens dans les Services socio-éducatifs faisait partie de mon quotidien avant ce projet. J'ai du plaisir à pouvoir découvrir et mener des entretiens liés aux Services socioprofessionnels. C'est avec un grand enthousiasme que je mets mon énergie pour que ce projet se construise dans les meilleures conditions. Continuons d'avancer ensemble! »

Mireille PAULME

Cheffe de secteur aux Services socio-éducatifs
et membre de l'équipe Pool admissions et transferts



« Menant des entretiens de candidature pour les Services socioprofessionnels depuis plusieurs années, ma posture a toujours été plutôt liée à celle d'un employeur. Des termes tels que contrat, permis de travail, salaire ou taux d'activité font partie de mon quotidien. Avec la création de ce projet, j'ai dû élargir mes connaissances à tout ce que pouvait offrir le milieu résidentiel et à ce qui touche aux aspects plus privés de la vie de la personne. Il a fallu adapter mon discours et la manière de mener les entretiens.

Le projet des admissions centralisées et la volonté de créer un fonctionnement d'admission qui soit commun à ces deux services est, par son ampleur, ambitieux mais motivant. Il faut reconnaître que la situation sanitaire n'a pas favorisé le processus et que des adaptations sont encore nécessaires, mais je reste convaincue qu'un langage commun va pouvoir voir le jour. »

Christine EMERY

Maîtresse de réadaptation au Service orientation
et pratiques socioprofessionnelles aux Services socioprofessionnels
et membre de l'équipe Pool admissions et transferts

Agilité

La cellule Coronavirus : faire face ensemble !

Fin février, une cellule interne a été créée pour accompagner les EPI dans la gestion de la crise sanitaire. Chargée d'assurer une cohérence dans les mesures sanitaires mises en place au niveau de l'institution, elle coordonne les actions sanitaires et suit de près l'évolution de la pandémie au sein des EPI.

Missions et activités de la cellule

En coordination étroite avec le service du médecin cantonal, la cellule Coronavirus :

- se charge d'émettre les recommandations sur les procédures et les mesures à proposer au sein des EPI ;
- donne les directives à mettre en place ;
- suit au quotidien les situations COVID-19 au sein de l'institution (cas avérés, cas contacts, cas avec symptômes en attente du résultat d'un test) et émet un point de situation hebdomadaire ;
- élabore des documents de références.

Interlocutrice directe des collaboratrices et collaborateurs, via une ligne téléphonique et une boîte e-mail dédiées, la cellule répond à toute question du personnel en lien avec la COVID-19.

Elle est par ailleurs un soutien pour les encadrant-e-s dans leur travail éducatif sur les consignes sanitaires dans les lieux de vie et les ateliers.



Les membres de la cellule en visio-conférence (de haut en bas) :

**Stéphanie
DRAPEL-CHARBONNET**

**Véronique
PILET**

**Laurence
VAUCHER**

**Susanne
ROUX-STUBER**

La cellule Coronavirus a produit des supports innovants, en collaboration avec la Communication et l'Atelier arts graphiques, destinés à faciliter la compréhension de l'information aussi bien pour les collaboratrices et collaborateurs que pour les usagères et usagers.

Quelques exemples :

- Une vidéo explicative des gestes de protection, avec la complicité d'une assistante socio-éducative et d'une résidente des EPI.
- Un support de formation E-learning sur l'hygiène des mains, en collaboration avec la Haute école de santé de Genève (HES).¹
- Des règles et procédures à suivre durant la pandémie.
- Des supports faciles à comprendre sur le virus et les gestes barrières pour les usagères-ères.

Tous ces documents, quel que soit leur format, ont été largement diffusés au sein de l'institution et sont accessibles en tout temps.



Agilité

Fonctionnement de la cellule

Tout au long de l'année, les membres de la cellule, qui ont chacun-e apporté leur expertise et leur connaissance du terrain, ont travaillé en toute collégialité, soutenues par l'équipe de la direction générale.

« Les rencontres très régulières avec la directrice générale ont permis d'effectuer en direct les ajustements nécessaires pour suivre au jour le jour l'évolution de la pandémie et les impacts sur l'organisation du travail aux EPI » explique Laurence Gueydan, cheffe du Service analyses et développement aux Services des ressources humaines.

A l'automne, lors de la 2^e vague, l'accroissement des cas a considérablement augmenté la charge de travail de la cellule, tant au niveau du suivi de personnes atteintes que pour les adaptations des procédures, mesures de protection et directives générées par l'évolution de la pandémie. Des forces de travail supplémentaires lui ont été allouées.

Une charge de travail qui a suivi le rythme des vagues, comme l'observe Laurence Gueydan : *« Dès février 2020, lors de la 1^{re} vague, il a fallu mettre en place une organisation très rapidement, puis, lors de la 2^e vague, un renforcement de la cellule à l'automne a été nécessaire. »*

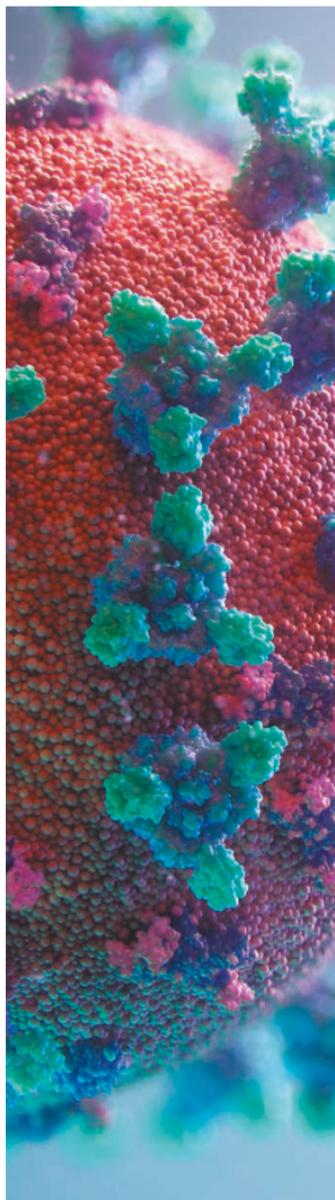
« Nous avons dû gérer les besoins de la cellule, tout en assurant nos autres tâches habituelles » précise Laurence Vaucher, cheffe du Service orientation et pratiques socioprofessionnelles.

Les enjeux rencontrés

Prendre soin de soi et des autres, rappeler sans cesse les gestes barrières, inviter à ne pas relâcher les efforts et à être solidaires, tels sont les défis quotidiens de la cellule.

« Nous avons dû rassurer, écouter et répondre aux demandes qui affluaient par mail et téléphone le plus vite possible et de la manière la plus adéquate en étant à jour avec les nombreuses directives évaluant en fonction de la situation au sein du canton et de la Confédération » confie Susanne Roux-Stuber, socio-éducatrice et personne ressource pour les questions de santé.

En dehors de la gestion du stress, l'adaptation dans cette situation toute nouvelle, sans aucun repère, a été le plus grand défi rencontré. *« Il nous a fallu trouver les meilleures orientations dans une situation inédite, sans que personne n'ait ni le recul, ni l'expérience, ni le savoir. Durant cette période traumatique, nous avons soutenu et informé tout en gérant notre propre stress »* raconte Véronique Pilet, infirmière en santé au travail.



Les membres de la cellule

Composée au départ de quatre collaboratrices, elle a été renforcée dès le mois d'octobre avec l'arrivée de la 2^e vague.

Véronique Pilet, infirmière en santé au travail, est chargée plus particulièrement du suivi des collaborateurs-trices (quarantaines, prise de contact avec collaborateurs-trices, partenariat avec les hiérarchies). Véronique Pilet a été rejointe par Stéphanie Limat, infirmière de santé au travail, dès son arrivée aux EPI en décembre 2020.

Susanne Roux-Stuber, socio-éducatrice et personne ressource pour les questions de santé. Infirmière de formation, Susanne Roux-Stuber est plus particulièrement chargée du suivi des résident-e-s (partenariat avec les équipes, les hiérarchies, mise en place de supports de communication).

Laurence Gueydan, cheffe du Service analyses et développement, est chargée de transmettre les décisions de la direction générale à la cellule et de faire évoluer les directives RH selon les informations reçues de l'Office du personnel de l'Etat. Avec l'arrivée de la 2^e vague, David Pedre, gestionnaire base de données RH et Nathalie Zbinden, responsable RH ont été sollicités pour coordonner avec la cheffe de service, les impacts des nouvelles directives RH, notamment ceux sur la gestion du temps et des absences.

Au printemps, **Stéphanie Drapel-Charbonnet**, analyste RH a permis de construire des tableaux de suivis des situations permettant de fournir des statistiques hebdomadaires à la direction générale. Lors de la 2^e vague, elle est soutenue par Jean-Marc Bénichou, informaticien de développement, pour la mise en place d'un nouvel outil de suivi, modifiable par plusieurs personnes en même temps, permettant d'extraire rapidement des statistiques.

Laurence Vaucher, cheffe du Service orientation et pratiques socioprofessionnelles, en renfort de la cellule depuis le mois d'avril, a pu être le trait d'union avec les ateliers et les collaborateurs-trices en emploi adapté. Durant la 2^e vague, elle est rejointe par Caroline Antonutti Friedli, maîtresse de réadaptation au Service orientation et pratiques socioprofessionnelles, titulaire d'une formation d'infirmière.

En novembre, pour faire face aux nombreux appels, deux collaboratrices du Secteur commercial et placement des Services socioprofessionnels, Cléo Bise, conseillère à la clientèle et Samira Elassouli, conseillère en entreprise ont été appelées en renfort pour la gestion de la ligne téléphonique.

Agilité

A la découverte des nouveaux Services partagés

Suite à un travail d'analyse pour améliorer les prestations de maintenance au sein de l'institution, la direction générale a lancé un projet de Facility Management, dit EPI FM. Ce projet a conduit à la création des Services partagés en mars 2020, pour permettre une simplification et une optimisation du suivi des demandes, une clarification des rôles et une meilleure coordination entre les services prestataires.

Comment se structurent les Services partagés ?

Secteur centrale d'achat et immobilier : ce secteur a pour objectif de développer les bonnes pratiques en matière d'achats dans le respect des règles des marchés publics, ainsi que d'assurer la gestion et le développement du parc immobilier.

Service systèmes d'information : ce service a pour objectif de garantir en permanence la continuité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information ainsi que de s'assurer de la performance et l'optimisation de ceux-ci. Il met en œuvre un niveau de sécurité efficace des systèmes d'information et met à disposition les moyens informatiques répondants aux besoins des métiers.

Service infrastructures et transport : ce service a pour objectif de développer une meilleure synergie dans le flux logistique et dans la coordination inter secteurs de support, depuis la demande jusqu'à la réalisation de la prestation.

Le Centre de support, un guichet unique

En plus du Secteur des transports et du Secteur maintenance et technique, un nouveau secteur a été créé sous l'appellation « Centre de support » en juin 2020.

Le Centre de support est la porte d'entrée centralisée pour toutes les demandes d'équipement, d'approvisionnement et d'intervention technique !

Ses responsabilités :

- Traitement des demandes et répartition de la réalisation des prestations entre les secteurs des Services partagés et les entreprises externes.
- Coordination des flux d'approvisionnement interne et externe en collaboration avec le Secteur des transports et le Secteur centrale d'achat et immobilier.
- Traitement des demandes d'intervention technique et gestion des sinistres en coordination avec le Secteur maintenance et technique et/ou des entreprises externes.
- Suivi du patrimoine (mobilier, équipement et machines).

Durant toute la durée du traitement du besoin, le Centre de support est l'interlocuteur entre le-la demandeur-euse et le-la prestataire, afin d'assurer la qualité du service rendu ainsi que la satisfaction du-de la « client-e ».



Le regard de Gilles Stähli, directeur des Services partagés et responsable du projet EPI FM depuis mars 2020

Quels ont été les défis rencontrés dans l'organisation de ces nouveaux services?

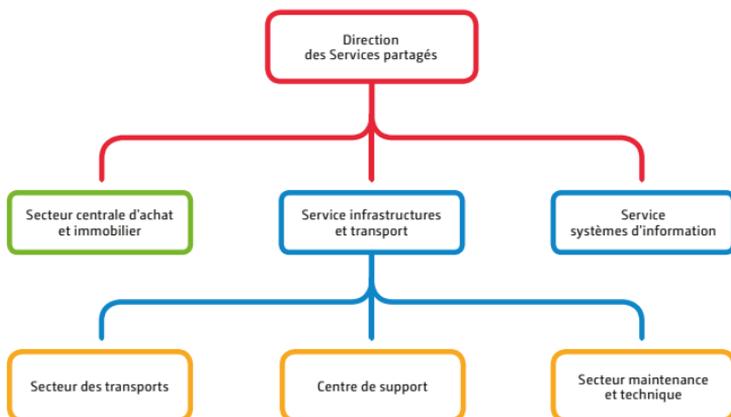
« La création des Services partagés en mars a coïncidé avec l'arrivée du Coronavirus. La crise sanitaire a rendu difficile le bon développement des services et le respect des délais que nous nous étions fixés. La grande diversité des métiers de support dans ces services a nécessité de comprendre chacune de réalités professionnelles, afin d'envisager une façon différente de collaborer ensemble pour délivrer les prestations attendues. Le nouveau regroupement de certaines activités, comme par exemple l'approvisionnement et la gestion des demandes ou les achats et l'immobilier, a créé une nouvelle dynamique de travail, encore en cours de stabilisation.

Enfin, au niveau organisationnel, il a fallu procéder au recrutement des cadres, tout en s'assurant que les équipes sur le terrain puissent continuer et adapter la réalisation des prestations. Sans oublier la gestion de l'approvisionnement des produits sanitaires sur les différents sites des EPI dans le contexte sanitaire difficile. »

Quel est le grand avantage des Services partagés?

« Les Services partagés permettent d'améliorer la coordination des activités de support pour une plus grande efficacité et pour répondre avec satisfaction aux besoins exprimés par les métiers.

La coordination des activités de support doit permettre d'apporter une plus-value efficace en associant la valorisation de l'expertise à l'interne et l'optimisation de la collaboration avec des entreprises externes. Ralentis dans notre développement par la crise sanitaire, on s'attend à montrer la réelle plus-value en 2021. Les Services partagés contribueront à faire évoluer les infrastructures et les équipements nécessaires à la réalisation des prestations d'accompagnement dans une approche anticipatrice et orientée client. »



Quels enjeux de l'accompagnement socio-éducatif durant le confinement ?

Dès le 16 mars 2020, dans le cadre des mesures prises par les autorités fédérales, les EPI ont centralisé toutes leurs activités sur la prestation prioritaire d'hébergement, soit l'accompagnement et les soins à la personne hébergée dans les différents lieux de vie ou à domicile. Les équipes socio-éducatives ont dû réinventer le quotidien des usagers-ères pour s'adapter à une situation inédite. Quels ont été les défis rencontrés par les usagers-ères et les équipes au pic de la crise du Coronavirus ?

Les EPI en mode gestion de crise

Au 16 mars 2020, les activités des EPI se sont centrées sur la prestation prioritaire d'hébergement. Les centres de jour et les ateliers ont fermé. Seules les activités indispensables ont été maintenues, comme par exemple la restauration pour la confection des repas ou l'économat pour la gestion du matériel nécessaire à la vie des résidences.

Sur les 330 personnes en situation de handicap hébergées, 150 sont identifiées comme vulnérables sur la base des critères définis par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Une perte des repères pour les usagers-ères

Plus d'activités, plus de travail en ateliers, plus de rendez-vous de médecin, plus de rencontres avec leurs proches: du jour au lendemain, tous les codes sociaux ont été chamboulés, entraînant une désorientation majeure.

« Depuis le début de la crise, nous avons toutes et tous perdu de nos repères, mais pour la majorité de nos usagers-ères, perdre ses repères est bien plus déstabilisant que pour la plupart d'entre nous » relève Stéphane Delgrande, directeur des Services socio-éducatifs. « Les points de repères dans l'organisation de leurs journées sont fondamentaux pour maintenir un certain équilibre. Cette structuration, que

nous avons souvent mis de longs mois, voire des années à trouver ensemble, a disparu en un jour! »

De la créativité pour réinventer le quotidien !

Les occupations externes à la vie des résidences ayant été suspendues, les résident-e-s se sont retrouvés à devoir vivre leur quotidien dans leur seul lieu d'hébergement. Pour prendre soin d'eux-elles, les occuper et recréer une structuration de leur journée, les équipes socio-éducatives ont dû réinventer rapidement la vie en résidences, proposer de nouveaux repères et de nouveaux rituels. Des activités (cuisine, relaxation, créativité, jeux de société, tâches de conditionnement...) pouvant être réalisées en groupes de moins de 5 personnes ont été mises en place dans toutes les résidences.

Les équipes socio-éducatives ont ainsi dû gérer les changements de rythme liés au semi-confinement et trouver de nouvelles occupations, tout particulièrement pour les résident-e-s qui avaient des activités extérieures.

Le maintien du contact malgré l'interdiction des visites

Dès le 18 mars, les visites dans les lieux de vie ont été interdites par mesure de précaution sanitaire et sur décision des autorités cantonales. Les personnes hébergées n'ont ainsi plus pu voir leurs proches, ni rentrer dans leur famille les week-ends.



Exemple d'une activité de confection d'un arc-en-ciel à l'appartement Delphinium pendant le confinement

Fabriqué avec des matériaux de récupération, un arc-en-ciel, symbole international d'espoir et de solidarité, a été réalisé pour servir de décor à la production d'une vidéo proclamant l'espoir de pouvoir enfin sortir du confinement. Cette construction a suscité de la joie et des sourires pour les résident-e-s de l'appartement Delphinium. Ils-elles ont suivi avec enthousiasme et satisfaction son avancée. Aujourd'hui, l'arc-en-ciel trône fièrement à l'entrée de l'appartement, situé à la Combe.

« Ces mesures ont un grand impact sur leur qualité de vie et causent beaucoup de souffrance, pour elles comme pour leurs proches. Nous ne pouvons que les comprendre et essayer de faire de notre mieux pour leur permettre de maintenir les liens et informer régulièrement les familles de la vie en résidence » compatit Stéphane Delgrande.

Pour permettre un contact visuel, une distribution de tablettes numériques a été assurée au sein des résidences principales. Les équipes ont alors dû aider les résident-e-s à maintenir le contact avec les proches par des moyens de communication dont ils-elles n'avaient pas forcément l'habitude.

Gérer les peurs

Le climat d'angoisse face à ce nouveau virus a provoqué des peurs et des questionnements de la part des usagers-ères. Pour eux-elles, il est souvent difficile de comprendre les consignes de sécurité. « Rester isolé-e-s dans leur chambre en cas de symptômes est bien souvent une consigne difficile à faire comprendre et respecter à certain-e-s » illustre Stéphane Delgrande.

Un des grands enjeux de la démarche éducative a été d'expliquer et de faire comprendre la situation et les me-

sures de prévention de manière accessible, sachant que certain-e-s usagers-ères ne communiquent pas forcément verbalement. Ils-elles ont par exemple regardé les nouvelles à la TV ensemble ou appris les gestes d'hygiène des mains.

La difficulté d'appliquer les mesures de protection

La distanciation sociale n'est pas toujours possible dans l'accompagnement socio-éducatif de personnes en situation de handicap. Selon les ressources des personnes, certaines ont besoin d'un accompagnement soutenu dans tous les actes du quotidien. Ces gestes quotidiens, comme les soins à la personne (douche, soins d'hygiène) imposent une proximité.

Les règles d'hygiène et de prévention sont parfois difficiles à appliquer, comme l'explique Stéphane Delgrande : « Pour certaines personnes, le rapport à l'hygiène est déjà vécu comme stressant en temps normal. Le fait de devoir se laver les mains de manière beaucoup plus régulière constitue donc un facteur de tension important. Pour d'autres, entrer en contact passe systématiquement par le toucher. Ne plus pouvoir toucher son interlocuteur-trice constitue un obstacle social très difficile à surmonter. »

L'équipe éducative a dû sans cesse imaginer de nouvelles approches pour permettre l'application des règles malgré tout et veiller au bien-être de toutes et tous. Après les premières semaines très intenses, une appropriation de la situation s'est faite aussi bien par les personnes hébergées, qui ont montré des potentialités inattendues, parfois de belles surprises sur leur capacité d'adaptation, que par les équipes socio-éducatives.





Le témoignage de Lisa Castioni, usagère des prestations de suivi à domicile de Cavour et aussi collaboratrice en emploi adapté à l'Atelier Blanchisserie et l'Atelier Intendance depuis 2015.

.....

«Les ateliers fermés, je n'ai pas pu continuer à travailler et j'ai été en confinement jusqu'à la fin du mois d'avril.

J'ai fait mieux connaissance avec mon chat, qui n'avait pas l'habitude de me voir toute la journée. J'ai aussi fait les consultations avec mon psy par téléphone. J'ai continué d'avoir des contacts avec les éducateurs des EPI par téléphone, alors qu'avant, on se voyait soit à la maison, soit dans un café.

Au début, j'ai été très stressée, je me posais pleins de questions, comme par exemple: *quand est-ce qu'on va reprendre le travail?* Je me couchais le matin. Après j'étais plus calme. C'était un peu comme les vacances.»

Le récit de l'équipe éducative des prestations à domicile de Cavour, qui suit et accompagne à domicile 35 personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques, ou parfois les deux.

.....

«Rassurer et répéter les consignes encore et encore...»

Au pic de la crise, la difficulté principale pour nous était de ne pas avoir de contact direct, craignant de les contaminer, ce qui est toujours d'actualité. Nous avons mis en place les contacts par téléphone et visio-conférence, et pour certain-e-s, une visite à quinzaine a été maintenue.

Notre travail a passablement changé pendant la crise: organiser les repas et l'approvisionnement quotidien, rassurer et informer sur les mesures de protection, répondre rapidement à des besoins concrets suite aux fermetures (par exemple la livraison des repas, trouver des solutions pour la lessive, les retraits d'argent à la banque, etc.). Il a fallu trouver le plus rapidement possible des alternatives pratiques aux diverses fermetures pour que les personnes gardent leurs repères et se sentent en sécurité.

Pour les usagers-ères, tous les loisirs et activités extérieures étaient annulés. Nous avons remarqué une augmentation de l'expression de la solitude chez certaines personnes.

Les usagers-ères qu'on suit à domicile ont plutôt bien réagi, malgré quelques inquiétudes.

La distanciation sociale est frustrante dans la qualité de la relation instaurée depuis des années avec eux-elles. Mais une alternance de suivis en direct et par visio-conférence ou par téléphone semble leur convenir. Nous avons observé une belle capacité d'adaptation face à ces longues périodes d'incertitude.»

**Annette REINHARD, Nicole GROSENBACHER
Marianne GROMMET BANGWA**

Socio-éducatrices au sein de l'équipe des Prestations à domicile de Cavour, Services socio-éducatifs



Le témoignage de la mère d'une personne hébergée.

.....

«Lorsque nous avons dû interrompre nos visites avec nos enfants, j'ai été très inquiète !

Je me suis demandée comment mon fils Anthony allait réagir s'il ne me voyait plus, lui qui est si habitué à un rythme de visites régulières. En fait, j'ai été plutôt étonnée de voir que cela se passait relativement bien pour lui au début. J'étais inquiète à cause du va-et-vient du personnel, qui pouvait mettre nos enfants en danger de contamination.

L'équipe a été formidable et a bien respecté les directives de protection. J'ai eu de temps en temps un appel Face Time avec mon fils pour entretenir la liaison entre nous. L'éducatrice responsable m'a téléphoné chaque semaine pour me donner des nouvelles et me rassurer. L'équipe a vraiment fait de son mieux pour gérer la situation très compliquée et je le remercie vivement pour leur engagement, professionnalisme et leur empathie.

À la 2^e vague en novembre, quand j'ai appris qu'il y avait des contaminations aux EPI, j'ai été prise de panique et très triste pour les familles, en apprenant le décès de 3 résidents. Ensuite, quand j'ai pu reprendre mon fils à la maison, c'était un soulagement et un bonheur de le revoir mais une frustration de ne pas pouvoir le serrer dans mes bras, ni l'embrasser tendrement comme autrefois.

À l'heure actuelle, Anthony ne va pas bien. La situation qui s'éternise ne lui convient plus depuis quelques mois, il crie aussi très fort pour dire son désespoir et ne doit pas trop comprendre ce qui se passe dans notre société chamboulée. Je crains pour son état psychique et physique si la situation perdure. Il est triste et s'est beaucoup replié sur lui-même, il n'a pas assez de distractions et de sorties extérieures et surtout, j'espère tant que la piscine pourra être vite accessible.»

Claudine

Maman d'Anthony, résident sur le site de La Combe

Le confinement

Les rues se vident. Les pots d'échappement crachent leurs poumons. Ils se fatiguent, se font plus rares. Les oiseaux chantent, on les entend ! J'ai aperçu un papillon blanc avant-hier. J'ai cru halluciner. Cette lumière blanche m'a transporté un bref instant loin de mes cauchemars. Le COVID-19 me fait rire. Le confinement aussi. Cela fait longtemps que mes pensées sont confinées dans ma cervelle. Elles vont s'écraser contre les os de mon crâne, elles bondissent, m'assaillent. Mon visage se met à chauffer. Alors je marche, je cours pour fuir je ne sais quoi. Pour arracher un je ne sais quoi. Saisir un répit illusoire face à l'acharnement de la méchanceté. À la fin je m'écroute. Je me réveille un mois plus tard. Les voitures foncent, la fumée se répand. Les gens courent après les vitrines, les dealers grouillent comme des cafards. Des hommes se font la guerre, s'entre-tuent. Voilà le confinement est terminé. Mais je suis encore le même homme assailli par mes cauchemars.

**Poème d'un résident des EPI,
qui a souhaité garder l'anonymat**



Exemple d'une activité de conditionnement de stylos, d'habitude effectuée en atelier, proposée en résidences durant le confinement.

Agilité

Une production inédite de masques en tissu

Pour répondre aux besoins en masques de protection au printemps dernier, les EPI ont lancé une production de masques en tissu à l'interne. Une production décentralisée qui a nécessité la mobilisation et l'engagement de plusieurs secteurs des EPI. Elle a notamment pu bénéficier du soutien de l'Atelier couture de la Boutique Epsetera Grand-Pré, un atelier en devenir au début de l'année 2020, qui a finalement ouvert en été.

Avant de commencer la production, tous les éléments nécessaires à la fabrication de masques ont dû être réunis : compétences, outils, matériaux, forces de travail et mise en place d'une logistique, en pleine pandémie.

Une chaîne de production décentralisée a été mise sur pied en quelques jours au mois de mars. Elle a permis à celles et ceux qui ne pouvaient pas se rendre sur le terrain de participer à distance. Toutes et tous se sont attelés à la tâche afin qu'un maximum de masques, 100 par semaine, puissent être livrés rapidement dans les lieux d'hébergement. Outre les ressources internes, les EPI ont aussi bénéficié du soutien de la Fondation PRO et de Clair-Bois.

«La transversalité de la démarche et la réactivité des collaborateurs-trices ont été les éléments marquants de cette aventure» admire Frédéric Métral, chef de secteur Multi-services et EcoLogistic en charge de la mise en place de la production de masques.

Les masques produits par l'Atelier couture de la Boutique Epsetera Grand-Pré





La couture des masques en tissu à l'Atelier couture à la Boutique Epsétera Grand-Pré



« Mon référent aux EPI, Denis Romagnoli, m'a téléphoné pour me demander si j'étais d'accord de coudre des masques pour les résidences des EPI depuis la maison. J'aime la couture et j'ai une formation élémentaire dans la couture. Je possède aussi une machine à coudre. J'ai réfléchi et j'ai dit oui.

Les transports des EPI venaient une fois par semaine pour me livrer le matériel et reprendre les masques cousus. Après la promenade avec maman et selon l'humeur du jour, je cousais les masques. Au début, ce n'était pas facile. J'ai cousu environ 30 masques par semaine pendant le confinement.

C'était bien d'avoir une occupation, sinon je dormais et mangeais beaucoup. C'était sympa comme boulot. Ça m'a fait du bien. »

Vera Catia CARDOSO

Collaboratrice en emploi adapté à l'Atelier publipostage et conditionnement, Services socioprofessionnels

Agilité

«Après la fermeture des ateliers, Frédéric Métral m'a contacté pour me demander de m'impliquer dans une activité de production de masques. Nous n'étions pas équipés... On se demandait comment s'y prendre et il y avait urgence!

Je suis allé chercher deux machines à coudre à la Boutique Epsetera Grand-Pré. On a commencé à organiser le processus de fabrication. Il fallait trouver des solutions pour débiter et découper les tissus et la microfibre*. On a utilisé des machines de l'Atelier cartonnage et de l'Atelier menuiserie pour faire ce travail. Avec deux autres collègues, nous avons préparé le matériel pour que celui-ci soit livré aux 15 personnes, qui cousaient en atelier ou à la maison. Le but était d'avoir un minimum de personnes sur place pour respecter les distances.

C'était très stressant. Quand on est sorti de l'urgence, on a pu améliorer le système pour répondre aux besoins, avec un processus de fabrication mieux organisé. J'ai participé à l'amélioration des produits, surtout le confort et la lutte contre les déchets.

Une fois les masques cousus, nous posions les élastiques et préparions des lots de masques pour l'Atelier blanchisserie, qui les lavait avant leur livraison dans les résidences.

Je ne pensais pas qu'on était capable de monter cela en aussi peu de temps. Je suis fier et heureux d'avoir participé et d'avoir vécu cette expérience.»

**Ajris SALIJI**

Assistant socioprofessionnel à l'Atelier EcoLogistic, Services socioprofessionnels

Véronica Gomez, collaboratrice en emploi adapté à l'Atelier couture, cousant un masque.



* Les masques ont été fabriqués selon un protocole développé au CHU de Grenoble. Ils sont composés de deux parties en tissus qui ensèrent une partie en microfibre servant de filtre.



Ajris Saliu, assistant socio professionnel à l'Atelier Ecologic à la découpe. Au total, 4 000 masques ont été fabriqués en 2020.

Deux facteurs décisifs à la création de l'Atelier couture

L'Atelier couture à la Boutique Epstera Grand-Pré est né de la conjonction de deux facteurs : le besoin de masques pour les équipes socio-éducatives et le déménagement du Copy-Shop de la boutique à la Pallanerie. L'espace ainsi libéré a pu être investi pour l'installation des postes de travail et du matériel nécessaire au fonctionnement de ce nouvel atelier.

« Des premières productions, comme des sachets senteur, avaient démontré qu'une activité de couture était porteuse d'un potentiel de croissance, tant en termes de créations artisanales à vendre en boutique, qu'en termes d'apprentissage et de développement des compétences des collaboratrices et collaborateurs en emploi adapté de la boutique » rapporte Sylvie Vautravers, collaboratrice à la Boutique Epstera Grand-Pré. La création d'un Atelier couture avait été envisagée depuis quelque temps déjà. Son déploiement a été suspendu avec l'arrivée de la pandémie.

À son ouverture en été, ce nouvel atelier se voit confier la conception d'un nouveau modèle de masque en tissu. Son succès ne s'est pas fait attendre non seulement pour la vente directe en boutique, mais aussi pour les commandes d'entreprises ou d'associations avec des masques personnalisés. Plus de 2'300 pièces ont été produites. L'atelier réalise aussi des pochettes pour masques en tissu, des petites trouses, des lingettes démaquillantes réutilisables, des pochettes porte-savon, des pochettes pour téléphone portable, etc. Près de 18 collaborateurs-trices en emploi adapté participent à l'activité de couture.

« Nous souhaitons diversifier l'offre proposée en boutique et développer de nouvelles compétences et potentiels. L'objectif à moyen et long termes est de déployer une gamme axée sur le développement durable et le zéro déchet : tote bags, sacs à cendre, sacs à vrac, trouses à crayons, etc. » conclut Sylvie Vautravers.

Agilité

La mise en œuvre soudaine du télétravail

Le 16 mars 2020, alors que la Suisse entrait dans un semi-confinement, un dispositif de télétravail s'est mis en place précipitamment pour les fonctions qui le permettaient. David Pedre, gestionnaire base de données aux Services des ressources humaines et Hassane Abhar, chef du Service systèmes d'information racontent la manière dont ils ont vécu cette expérience.

3 questions à David Pedre, gestionnaire base de données aux Services des ressources humaines

1. Comment votre organisation a-t-elle dû être repensée ?

« Comme je suis père de deux enfants en bas âge, il a fallu jongler entre l'école à domicile et le travail. Heureusement, ma femme s'est aussi retrouvée en télétravail à 100%, ce qui nous a permis de nous organiser plus facilement. »

2. Comment avez-vous vécu le travail à distance avec vos collègues ?

« Les réunions ont été planifiées avec plus de rigueur afin de trouver l'équilibre nécessaire entre ma gestion familiale et mon travail. La partie la plus délicate a été la transition vers mon nouveau poste de gestionnaire base de données que j'ai dû effectuer à distance, et pour garantir le transfert de connaissance avec la précédente gestionnaire, nous avons mis en place des points de situation quotidiens. D'un point de vue professionnel, cela a permis d'élargir les perspectives sur nos façons de travailler et de communiquer entre collègues. J'ai trouvé la communication au sein de l'équipe efficace. »

3. Quel est votre avis sur cette expérience ?

« L'expérience est satisfaisante. J'ai trouvé le Service systèmes d'information très réactif en termes d'accès : un laptop m'a été fourni rapidement et j'ai reçu le nécessaire pour me connecter à distance.

Au bureau, j'avais parfois l'impression d'avoir beaucoup de réunions sans respect des heures planifiées, c'est beaucoup moins le cas lorsque l'on travaille depuis son domicile.

Je pense que cette expérience nous a appris d'aller à l'essentiel de manière plus efficace.

Dans mes précédents emplois, j'avais déjà eu l'opportunité de pratiquer le télétravail. C'est une chance d'avoir cette possibilité de mode de travail, qui amène à plus de flexibilité et d'efficacité dans notre quotidien. »



3 questions à Hassane Abhar, chef du Service systèmes d'information

1. Comment le Service systèmes d'information s'est-il organisé pour répondre à la demande de mise en place du télétravail ?

« Bien que la pandémie ne soit pas le risque auquel nous avions le plus songé, nous avons envisagé des scénarios d'organisation en cas de sinistre majeur (incendie, catastrophe naturelle, cyberattaque) affectant les systèmes d'information.

Nous étions prêts du point de vue technologique, ce qui a permis d'être opérationnel et de répondre à l'urgence. Il a fallu aller vite pour mettre en œuvre les moyens informatiques nécessaires aux collaborateurs-trices qui devaient poursuivre leur activité à distance. Nous avons pu acquérir des licences logicielles supplémentaires pour couvrir les besoins de connexions à distance. Un logiciel a été mis à disposition pour les visioconférences et les appels téléphoniques.

Toutes les équipes se sont mobilisées pour accompagner l'utilisation de ces nouvelles technologies et s'assurer que les collaborateurs-trices puissent poursuivre leur activité à domicile. »

2. De quelle manière a fonctionné le support aux collaborateurs-trices ?

« Les accès aux collaborateurs-trices ont pu être fournis le jour même où a commencé le télétravail. Les documentations et tutoriels nécessaires à l'appréhension des nouveaux logiciels ont suivi durant les jours suivants.

Le support aux collaborateurs-trices a toujours été accessible par ligne téléphonique directe, par le biais de la plateforme de ticketing interne ou encore par le nouveau logiciel de visio-conférence. »

3. Quel bénéfice tirez-vous de cette expérience ?

« La mise en place du télétravail a permis d'évaluer les performances et les capacités de notre infrastructure matérielle et logicielle. Dans l'ensemble, nous en sommes satisfaits. Cela aura également permis de démarrer un projet pilote sur du long terme afin de considérer le travail à distance comme une solution pérenne pour l'institution. »

Agilité

Les Services socioprofessionnels en renfort dans les résidences

Au printemps 2020, au début de la pandémie, les Services socioprofessionnels alors fermés, ont mobilisé des collaborateurs-trices, travaillant habituellement en atelier ou dans les activités de réadaptation et réinsertion, pour renforcer les équipes socio-éducatives dans les lieux d'hébergement.

Un regard croisé sur cette expérience par Denis Gudet, maître de réadaptation au secteur Jeunes, qui a été mobilisé à l'appartement Corail, et par Laura Montarsolo, socio-éducatrice dans cet appartement.



Comment s'est déroulée la transition pour venir appuyer une équipe des Services socio-éducatifs ?

Denis Gudet: « Nous avons été avertis par notre hiérarchie que certains secteurs des EPI pourraient avoir besoin d'aide pendant la période de confinement. Etant ouvert à toutes les propositions, j'ai finalement été placé à l'appartement Corail à la Combe du 25 mars au 6 mai 2020 avec une présence de 3 jours par semaine. »

Laura Montarsolo: « Cette période a été très difficile à vivre pour chacun d'entre nous car tout le monde avait peur. L'annonce de renfort d'autres collègues a été perçue positivement. L'intervention de Denis à l'appartement Corail a permis de soulager considérablement notre équipe qui comptait plusieurs collaborateurs-trices absent-e-s pendant toute la crise sanitaire de ce printemps. La

venue de Denis nous a bien aidé-e-s, en occupant l'horaire de jour que nous ne pouvions assurer.»

Quel a été votre rôle?

Denis Gudet : «Je me suis occupé des résident-e-s qui ne pouvaient pas aller en ateliers durant la journée, nous organisons des activités au sein de la résidence. J'accompagnais les résident-e-s dans leur quotidien, en faisant par exemple pour la première fois des soins à la personne. J'ai découvert le métier effectué en résidences. Cette expérience m'a donné une vision beaucoup plus concrète de ce qui s'y passe.»

Laura Montarsolo : «Le rôle de Denis était de proposer aux résident-e-s des activités et de les *distraire de la situation* pendant que l'équipe gérait à la fois le quotidien habituel et surtout les situations extraordinaires que la pandémie a amenées, telles que l'organisation des rendez-vous médicaux en visio-conférence, le contact avec les familles, le stress des résident-e-s et des éducateurs-trices.»

Comment s'est passée la rencontre avec les nouveaux-elles collègues ? Et avec les résident-e-s ?

Denis Gudet : «Mes collègues socio-éducatifs, que je ne connaissais pas auparavant, ont été géniaux-iales. Les résident-e-s ont dû s'habituer à ma présence. Ils n'aiment pas forcément le changement et dans un premier temps, je ne savais pas comment répondre à leurs sollicitations. Avec le temps et l'habitude, les résident-e-s m'attendaient et certain-e-s désiraient que ce soit moi qui m'occupe d'eux-elles aussi bien pour les préparer, les aider à s'habiller ou encore pour les accompagner tout au long de la journée. Le contact avec les résident-e-s a été très riche.»

Un matin, vers la fin du confinement, j'arrive à la résidence et j'entends crier «*Denis, faut que tu viennes m'aider pour ma toilette!*» À ce moment-là, j'ai senti que j'avais la confiance des résident-e-s.»

Laura Montarsolo : «Denis s'est tout de suite bien intégré au sein de l'équipe et avec les résident-e-s, qui l'ont apprécié-e-s tout au long de la période. Malgré les circonstances compliquées, les résident-e-s ont su s'adapter, bien que parfois déstabilisé-e-s avec le tournus des nouveaux-elles collaborateurs-trices en support.»

Comment qualifieriez-vous cette expérience ?

Denis Gudet : «Je résume cette expérience en quatre mots : richesse – humanité – dépassement – don de soi. Une entraide entre services!»

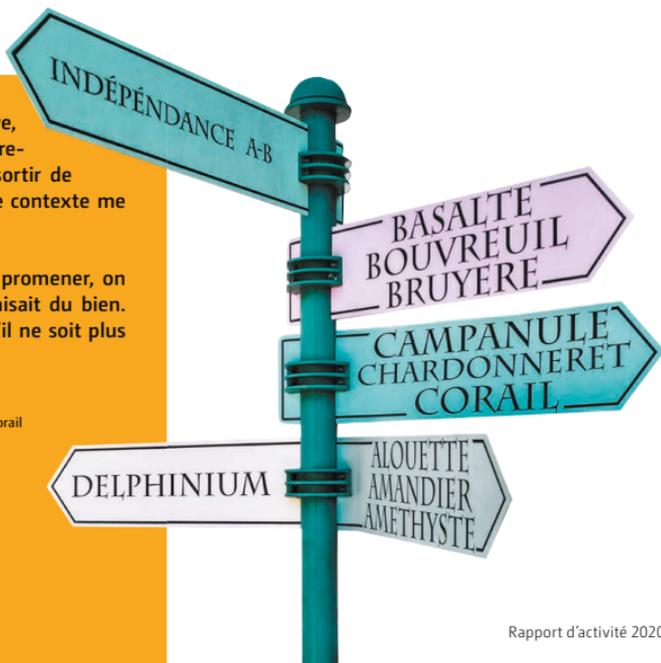
Laura Montarsolo : «Les rencontres avec Denis et les autres maître-esse-s socioprofessionnel-elle-s ont été très enrichissantes d'un point de vue relationnel et humain. Elles nous ont fait réaliser à quel point nos fonctions et nos accompagnements sur le terrain sont différents. C'était un plaisir de travailler ensemble durant plusieurs semaines!»

« Denis est très brave, il allait chercher le repas et m'aider à sortir de ma chambre, car le contexte me bloquait.

Nous allions nous promener, on parlait et ça me faisait du bien. C'est dommage qu'il ne soit plus là.»

Catia ADAMI

Résidente à l'appartement Corail



Agilité

Un groupe de travail se consacre à la question du développement durable

Pour ancrer des démarches de développement durable de façon pérenne et transversale au sein de l'institution, les EPI ont souhaité pouvoir s'appuyer sur une vision, une stratégie et un plan d'actions en la matière. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été constitué dans le courant de l'été 2020, suite à un appel à candidatures.

« Convaincus qu'une institution comme la nôtre se doit d'être exemplaire en matière de développement durable, nous avons fixé dans nos objectifs stratégiques la volonté de mettre en œuvre des mesures environnementales concrètes et volontaristes » évoque Rolf Gobet, directeur des Services socioprofessionnels et responsable du pilotage de ce nouveau groupe de travail.

Cette ambition fait écho à des actions déjà entreprises et reconnues auparavant: les EPI se sont vus décerner la distinction cantonale du développement durable en 2012 pour les activités de déconstruction et de recyclage de matériel électronique et en 2017 pour des travaux de montage d'herbiers favorisant l'insertion professionnelle.

Un groupe transversal

Ce nouveau groupe est composé de 13 collaborateurs-trices issu-e-s de tous les services. Afin de pouvoir s'appuyer sur un ensemble de fondamentaux communs, le groupe a pu bénéficier d'une formation dispensée par une société qui aide les organisations dans l'amélioration de leurs impacts sociaux et environnementaux.



Une mission triple

1. Elaborer une cartographie des réalisations et projets en matière environnementale au sein de l'institution.
2. Proposer la vision, la stratégie et un plan d'actions qui feront office de fil conducteur aux pratiques institutionnelles en matière de développement durable.
3. Piloter, mettre en œuvre ou participer aux projets en lien avec le développement durable.

La première tâche de ce groupe de travail, débutée à l'automne 2020, consiste à établir une cartographie de toutes les pratiques et réalisations existantes au sein des EPI sur les trois dimensions du développement durable à savoir social, économique et environnemental.

Des objectifs définis en concertation avec le département de la cohésion sociale (DCS) et le service cantonal du développement durable vont être intégrés dans le futur contrat de prestations entre l'Etat de Genève et les EPI.

Agilité

Soutien aux usagers·ères pendant la pandémie de COVID-19

Pour accompagner les usagères et les usagers en cette période bouleversante de pandémie qui a généré beaucoup de tensions et de stress, un programme d'activités de soutien a été élaboré. Ces activités leur ont été proposées pendant l'été et ont offert un souffle d'air, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas pu partir en vacances.

La mise en place d'activités...

L'organisation d'activités de soutien pour les usagères et les usagers a débuté en avril. Deux collaboratrices des Services socio-éducatifs, Anne-Claude Luisier, cheffe de projet intégration et accompagnement et Susanne Roux-Stuber, socio-éducatrice et personne ressource pour les questions de santé, ont été chargées d'élaborer un programme d'activités.

Afin d'ajuster l'offre aux besoins du terrain, un questionnaire a été diffusé auprès de toutes les équipes encadrantes au sein des EPI, tous services confondus. Le questionnaire faisait aussi appel aux idées des équipes pour soutenir et accompagner les usagers·ères dans cette période anxiogène. «*Nous nous sommes appuyées sur nos connaissances du terrain et nos réseaux pour contacter des intervenant·e·s externes comme des intervenant·e·s internes, les EPI disposant de pépites d'or de savoir-faire!*» souligne Susanne Roux-Stuber. Le programme d'activités construit se voulait propice à la détente, au bien-être, à la reprise de confiance en soi et à la créativité...

En un temps record!

Il a fallu moins de deux mois pour mettre en place les activités (agenda, engagements des intervenant·e·s, préparation du matériel, réservation des salles, création de vidéos, etc.). «*Un exemple de solidarité, de créativité, de réactivité et de transversalité de la part de toutes les acteurs·trices impliqué·e·s*» s'émerveille Susanne Roux-Stuber.



Activité de réflexologie - En massant les zones des pieds, l'ensemble du corps est stimulé.

Les activités proposées ont pu se faire soit en petit groupe – en respectant toutes les consignes sanitaires – soit au moyen de ressources numériques, soit encore de façon individuelle. L'enjeu? Apaiser le stress et gérer les émotions générées par la pandémie en passant par le corps (yoga, gym douce ou réflexologie), le partage de la parole (atelier gestion des émotions, atelier gestion du stress) ou la créativité (création d'une œuvre commune).

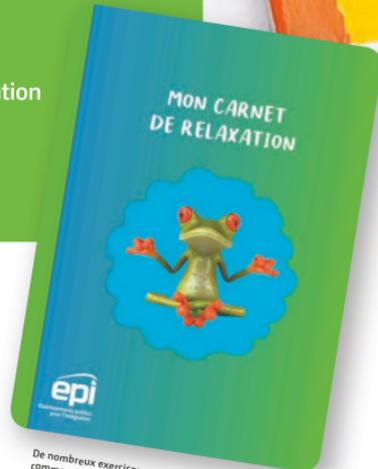
La création d'une œuvre commune et la réflexologie ont été les deux activités qui ont connu le plus de succès auprès des usagers et des usagères.

Participant-e-s ont reçu un cadre blanc de 30x30cm sur lequel ils ont pu s'exprimer, soit en peinture, soit au crayon, etc. L'aboutissement de cette activité sera exposé au Café Basane dans le courant de l'année 2021.



Les activités proposées

- Atelier de gestion des émotions
- Atelier de gestion des émotions pour personnes avec Troubles du spectre autistique (TSA)
- Atelier de gestion du stress
- Gym douce par vidéo
- Réflexologie
- Participation individuelle à la création d'une œuvre commune
- Yoga
- Carnet de relaxation



De nombreux exercices sont proposés dans le carnet, comme par exemple des exercices de respiration.

Agilité

Le récit de vie, une activité à part

Des usagers-ères ont pu bénéficier d'un autre outil: le récit de vie. Cette activité, toujours en cours, a été développée dans le cadre d'un projet institutionnel intitulé « Mon projet ».

Le récit de vie est l'un des outils favorisant la résilience, qui permet de passer au-delà de l'évènement en mettant notamment en avant les ressources personnelles, grâce au dialogue entre la personne qui raconte et celle qui l'écoute.

« Concrètement, la personne qui souhaite faire le récit d'une partie de sa vie rencontre une personne ressource formée au « recueil de récit de vie ». C'est dans la relation qui se tisse entre la personne qui raconte son histoire et la personne ressource qui recueille le récit qu'une histoire s'écrit. Cette mise en histoire du vécu dans la relation avec un autre différent de soi permet de porter un regard neuf sur son expérience de vie et d'en (re)devenir le sujet en lui donnant du sens » développe Anne-Claude Luisier, cheffe de projet intégration et accompagnement.





« Pendant le confinement »

Extrait du récit de vie de Benoît Wyssa, collaborateur en emploi adapté dans les cuisines du restaurant de la Combe, recueilli par Anne-Claude Luisier.

« Pour beaucoup de personnes de l'entourage de Benoît, le confinement était très difficile. Pour lui, comme ancien moine, c'était plus facile. Il le vivait comme une sorte de retraite, comme s'il vivait dans un monastère.

Toutefois, dans son entourage, les personnes tombaient malades de la COVID-19. Des amis ont perdu des proches, lui-même a perdu des proches. Au moins une vingtaine de personnes dans son entourage sont mortes de la COVID-19. D'autres ont fait des tentatives de suicide. Benoît a alors voulu faire quelque chose pour les autres.

Il a eu l'idée de s'inspirer de la vie monastique, car les moines sont habitués au confinement. Il avait toujours eu envie de devenir « camaldule », c'est une branche de l'ordre bénédictin qui associe la vie d'ermitte et la vie communautaire (cénobitique). Il voulait expliquer aux gens comment vivre « au jour le jour », un jour après l'autre, transmettre l'expérience monastique des champions du confinement pour aider les débutants du confinement.

Il a donc lancé l'opération « Salus infirmorum » avec des amis de Genève et du Valais. Le nom veut dire « salut des infirmes » en référence à Notre-Dame de Lourdes. Cette opération s'adresse aux enfants. Il s'est mis à proposer des activités sur WhatsApp. Des prières, un programme d'études, du partage de vécu, du soutien – une vie communautaire tout simplement comme un petit monastère virtuel où chacun vivait chez soi, mais en lien.

Les participant-e-s savaient qu'ils-elles avaient chaque jour une lecture, un enseignement et le chant « Stella caeli extirpavit », un chant (diffusé par les dominicains de Fribourg – prière universelle en temps d'épidémie) qui était chanté durant les épidémies de peste et que Benoît chantait tous les jours. « On a redonné de l'espoir, une raison de vivre. On a sauvé des vies (...) »

Agilité

3 anniversaires aux Services socioprofessionnels

La marque EPSETERA et le secteur Jeunes ont passé le cap de 30 ans d'existence. Créé plus dernièrement, l'atelier intégré de Caran d'Ache, qui accueille des collaborateurs-trices en emploi adapté dans l'entreprise, célèbre ses 10 ans. Retour sur 3 anniversaires et le chemin parcouru dont les acteurs-trices peuvent être fiers-ères !

L'atelier intégré chez Caran d'Ache fête ses 10 ans

Depuis de nombreuses années, l'entreprise Caran d'Ache confie à l'Atelier conditionnement des EPI une partie du conditionnement de leurs produits. En 2010, cette collaboration s'est agrandie avec l'ouverture d'un atelier intégré sur le site de Caran d'Ache à Thônex.

Le début de l'aventure

C'est en 2010 que l'aventure commence avec l'arrivée de trois collaborateurs-trices en emploi adapté et un encadrant des EPI dans les locaux de Caran d'Ache. Dix ans plus tard, c'est une équipe de 11 collaborateurs-trices en emploi adapté qui conditionne les commandes en petites et moyennes séries, encadrée par deux collaborateurs-trices des EPI.

«L'atelier intégré de Caran d'Ache permet aux collaborateurs-trices en emploi adapté de travailler dans une société du premier marché du travail et leur sentiment d'appartenance à cette entreprise est une valorisation importante, où des contacts sont également créés avec les ouvriers-ères de Caran d'Ache» souligne Virginie Lovato, maîtresse d'atelier à l'Atelier conditionnement et assemblage.



Quelle évolution en 10 ans ?

Christophe Sigwalt, assistant socioprofessionnel à l'atelier raconte: «en 10 ans, les activités sont restées de manière générale les mêmes. Les commandes spéciales ont fait leur apparition depuis quelques années avec des délais courts. Le fait d'être sur place permet une réactivité appréciée par le client.»

L'atelier trouve aujourd'hui une stabilité grâce à une équipe et un encadrement fixe. Une organisation claire, précise et adaptée à chacun-e permet une autonomie presque totale des collaborateurs-trices en emploi adapté. Ils-elles connaissent parfaitement le travail et ont à cœur de le faire de A à Z, en répondant aux exigences qualité et en se souciant des délais. Ils-elles s'investissent toujours plus avec les années, en prenant davantage leurs responsabilités.





Les tâches effectuées sont principalement du conditionnement de stylos, crayons, craies.
Le conditionnement comprend aussi généralement de l'

« Cela nous plaît, car l'équipe est cool et nous pouvons travailler de manière indépendante et autonome. Ce travail nous permet d'avoir des responsabilités. »

L'équipe des collaborateurs-trices en emploi adapté de l'Atelier intégré chez Caran d'Ache

« Nous avons une excellente collaboration avec Caran d'Ache. J'espère que l'atelier pourra se développer en accueillant plus de personnes, car c'est un modèle d'intégration très valorisant. Ce genre d'atelier peut être un tremplin pour des postes intégrés dans des entreprises sans encadrement particulier. Certains de ces postes existent déjà. Espérons qu'ils se développeront encore plus ces prochaines années! »

Virginie LOVATO

Maîtresse d'atelier à l'Atelier conditionnement et assemblage,
Services socioprofessionnels



EPSETERA franchit un cap: 30 ans de création artisanale

Les boutiques EPSETERA rencontrent un beau succès depuis maintenant 30 ans, en proposant un artisanat local de qualité grâce à la passion des collaborateurs-trices en emploi adapté qui confectionnent ces produits jour après jour. Un bel avenir s'annonce pour la marque!

L'histoire

En 1989, s'ouvrait une boutique-atelier à Carouge, structure qui accueillait principalement des personnes présentant une déficience intellectuelle. Des usagers-ères présentant des troubles psychiques et physiques ont été intégré-e-s par la suite. C'est en 2008 lors de la création des EPI que la marque devient EPSETERA. L'artisanat créatif se poursuit alors et diversifie son offre.

Une créativité au cœur des ateliers

La marque EPSETERA a su au fil des années, s'adapter face à l'évolution du marché pour imaginer de nouveaux articles. «La majorité des articles vendus en boutiques proviennent des différents ateliers des EPI, tels que l'Atelier bougies, l'Atelier menuiserie, l'Atelier savons, l'Atelier couture ou encore l'Atelier scrapbooking» énumère Jacques Etique, chef de secteur des boutiques EPSETERA. «En 30 ans, plusieurs centaines de créations ont pu naître!»

Privilégiant l'artisanat local, les boutiques EPSETERA proposent aussi de l'artisanat provenant d'autres institutions.



Daniel Perroud, collaborateur en emploi adapté à la Boutique EPSETERA de Carouge

«Je suis très heureux de travailler à la Boutique EPSETERA de Carouge. Cela m'a redonné confiance en moi. Il y a une très bonne ambiance de travail. J'ai énormément de plaisir, car on me confie des responsabilités dans le domaine qui était le mien par le passé. Cela m'a aidé à me retrouver.»

Daniel PERROUD

Collaborateur en emploi adapté à la Boutique EPSETERA de Carouge



Deux boutiques à Genève

Il existe à ce jour deux boutiques, l'une est située à la rue Saint-Joseph à Carouge et l'autre à la rue du Grand-Pré à Genève. Cette première accueille 15 collaborateurs-trices en emploi adapté et 3 encadrants-es et la seconde 29 collaborateurs-trices en emploi adapté et 6 encadrants-es. D'autre part, tout au long de l'année, des stagiaires issu-e-s

de différentes mesures de l'Assurance Invalidité (AI) ou de l'Office cantonale de l'emploi (OCE) sont accueilli-e-s dans les boutiques. Ils-elles participent à diverses activités, telles que l'accueil des clients-es, la vente, la fabrication de savons traditionnels, la fabrication de papier artisanal et tant d'autres!



Fabrication de savons traditionnels, de papier artisanal, de cartes de vœux, de bougies, couture et travail de la céramique sont des activités réalisées par les collaborateurs-trices en emploi adapté.

Agilité

30 années consacrées à l'insertion de jeunes à Genève

En 30 ans, 1'300 adolescent-e-s et jeunes adultes ont été accueilli-e-s par le secteur Jeunes. L'évaluation, l'accompagnement scolaire et le suivi en formation font de ce secteur une étape-clé dans le parcours de jeunes en difficulté.

La naissance du secteur

Créé en 1990 par le Centre d'Intégration Professionnelle (CIP) sous le nom 18/28, en référence aux jeunes de 18 à 28 ans accueilli-e-s, la mission était d'évaluer les aptitudes à entrer en formation d'adolescent-e-s et de jeunes adultes présentant une atteinte à la santé.

À ce jour, la mission, étendue aux mineur-e-s, consiste à les orienter et à les accompagner durant leur formation. Cette dernière peut se dérouler soit dans une entreprise genevoise, vaudoise ou fribourgeoise, soit au sein des nombreux ateliers de production des EPI. Le secteur Jeunes assure le soutien pour le parcours scolaire et le suivi durant la formation.

Le profil des jeunes accueilli-e-s

Tous-tes les jeunes accueilli-e-s* n'ont pas terminé de formation certifiée et ont peu voire jamais travaillé, en général pour des raisons de santé ou des problèmes de comportement.

«*Depuis une dizaine d'années, nous constatons un changement significatif: celui de devoir évaluer et orienter une jeune génération souffrant de troubles de la concentration et d'hyperactivité, alors que nettement moins de jeunes avec des difficultés physiques sont reçue-s*» remarque Véronique Thiaudière, cheffe du secteur Jeunes depuis 8 ans.

Les activités au secteur Jeunes

Différentes mesures sont proposées et déterminent le programme d'activités exigées pour y répondre. «*Pour une mesure d'orientation professionnelle par exemple*» indique Véronique Thiaudière «*des exercices en atelier pour évaluer les aptitudes manuelles des jeunes. En parallèle, des exercices scolaires pour déterminer leur niveau de connaissances et donc la formation envisageable.*»

Le secteur Jeunes place également des jeunes en stage dans des entreprises extérieures. Ce partenariat avec les milieux économiques romands s'appuie sur une collaboration avec le Secteur Espace entreprises des EPI, chargé de trouver des places de stages.

Quelle évolution en 30 ans?

«*Les exigences professionnelles et les métiers à haute technicité sont en augmentation, ce qui fragilise les jeunes les plus en difficulté*» constate Véronique Thiaudière.

Cela étant, le secteur Jeunes fait preuve d'une adaptation constante de ses prestations en fonction des attentes de l'AI et de l'évolution des jeunes qui lui sont adressé-e-s. On peut citer le développement des formations pratiques au sein des ateliers de production des Services socioprofessionnels ou encore certaines activités réalisées avec les jeunes faisant preuve de créativité, comme par exemple la rénovation collective d'un bus WWF.



* La majorité des stagiaires proviennent de l'Office de l'Assurance Invalidité (OAI) de Genève et d'autres offices AI romands.



Environ 1'300 jeunes ont été
accueilli·e·s en 30 ans

Le secteur Jeunes, c'est:

Orientation
et suivi de

120
jeunes
en moyenne
par année

36%
de jeunes

entrent en formation pratique
en vue de travailler
en atelier adapté aux EPI

16%
de jeunes
débutent une AFP*
à la fin du stage

14%
de jeunes
débutent un CFC**
à la fin du stage

* AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle

** CFC: Certificat fédéral de capacité

Mise en place d'un dispositif de soutien psychosocial d'urgence aux EPI

Au constat que les collaborateurs-trices peuvent être confronté-e-s à des situations particulières nécessitant un soutien immédiat, les EPI ont souhaité développer un dispositif de soutien psychosocial d'urgence, assuré par des paire-s, pour offrir un premier secours émotionnel aux personnes impliquées dans un événement potentiellement traumatisant.

L'importance d'un soutien d'urgence

Dans le cadre de leurs fonctions, les collaborateurs-trices des EPI peuvent être exposé-e-s à des situations stressantes et choquantes. Depuis plusieurs années déjà, un soutien est assuré par les cadres, des intervenant-e-s externes et par l'infirmière de santé au travail dans des situations critiques.

Diverses études du domaine de la psychologie tendent à démontrer qu'un soutien dans les 48h réduit les risques psychosociaux. Ainsi, afin de diminuer au maximum les délais de prise en charge dans de telles situations, les EPI ont mis en place un dispositif de soutien immédiat, reposant sur un réseau d'assistance composé de paire-s et offrant un premier secours émotionnel pour les personnes impliquées lors d'un événement potentiellement traumatisant.

Si les collaborateurs-trices travaillant dans l'accompagnement direct des usagers-ères sont les plus exposé-e-s, des personnes travaillant dans les services de support ont également vécu, ou sont susceptibles de vivre et d'assister à de telles situations.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et répond à une priorité exprimée dans l'enquête de satisfaction du personnel de 2018.

Le premier secours émotionnel se caractérise par l'immédiateté de l'intervention. Il n'est pas voué à un accompagnement sur le long terme. C'est un premier geste de secours, qui offre une écoute, ainsi qu'une orientation vers des actions de soutien professionnalisées. Il permet de verbaliser un choc et d'extérioriser ses émotions.



Un réseau d'assistance composé de collaborateurs-trices volontaires

Pour créer le réseau d'assistance, un appel à candidature a été lancé auprès de l'ensemble du personnel. Les participant-e-s ont été sélectionné-e-s pour constituer l'équipe de soutien à l'interne.

En novembre 2020, après des retards liés à la crise sanitaire, ils-elles ont débuté une formation d'intervention de « premier secours émotionnel », afin de réagir adéquatement lorsqu'ils-elles seront sollicité-e-s. *« Cette formation a le grand avantage d'être bâtie sur un principe de co-construction, s'appuyant à la fois sur l'expertise des intervenant-e-s et sur la connaissance profonde de l'institution des participant-e-s »* soutient André Wicki, responsable recrutement et mobilité interne et en charge de l'organisation de cette formation pour les participant-e-s.

Une fois la formation terminée, les participant-e-s seront en mesure d'offrir un soutien émotionnel de 1^{er} niveau, soit immédiatement après un événement critique, et d'orienter les collaborateurs-trices vers une aide professionnelle complémentaire.



Agilité

Des vacances suisses pour les résident·e·s des EPI

Les équipes socio-éducatives préparent, chaque année, des vacances pour les résident·e·s qu'elles accompagnent. Les séjours balnéaires ou la découverte d'une ville européenne sont ordinairement les vacances les plus plébiscitées. Dans le contexte de la pandémie, ces projets de vacances ont été totalement remaniés afin de pouvoir proposer des alternatives attractives dans notre pays aux résident·e·s.

Séjours adaptés pour les résident·e·s

Chaque année, après avoir pris connaissance des envies des résident·e·s, les équipes socio-éducatives sont chargées de prospecter afin de trouver les lieux de séjour et les activités les plus adaptés, non seulement aux souhaits des résident·e·s, mais aussi à la dynamique du groupe, au type d'accompagnement et au budget. Elles collaborent également avec les curateurs·trices, les médecins et les familles afin de préparer les propositions de séjours de vacances.

Après le semi-confinement du printemps 2020, le besoin de changer de cadre et de prendre du bon temps en dehors des lieux de vie était essentiel. Mais avec la pandémie, de nombreux projets de séjours ont dû être repensés et d'autres abandonnés.

Destination la Suisse!

Les équipes ont dû composer entre les désirs des résident·e·s et toutes les contraintes dues à la crise sanitaire: rester au sein des frontières suisses, privilégier les lieux à l'écart de la foule, réduire le nombre de participant·e·s et la durée des séjours, afin de proposer des alternatives plaisantes, de qualité et sur mesure, en respectant les consignes sanitaires.



Un séjour balnéaire ... à Lugano !

« A la Résidence Prés-Courbes, nous avons différé le séjour en septembre, initialement prévu en juin, et nous sommes restés sur le même concept de séjour émanant des résident-e-s, en l'occurrence un séjour balnéaire.

Après les avoir rassuré-e-s sur le contexte de l'organisation d'un nouveau séjour en Suisse, la plupart d'entre eux-elles ont verbalisé l'envie de partir dans le Tessin. La présentation du séjour a été adaptée avec plus de photos et de descriptions afin de permettre aux résident-e-s de se projeter plus facilement et avec moins d'angoisse dans ce changement de dernière minute.

Nous sommes parti-e-s à Lugano avec un climat proche du séjour initialement prévu et avec les mêmes prestations. Pour la majorité d'entre eux-elles, le séjour a été très positif. Un résident n'a pas réussi à profiter pleinement du séjour, ses angoisses ont été trop fortes. »

Nicolas BOUYER et Mohamed LAHTANI

Assistant socio-éducatif et socio-éducateur à la Résidence Prés-Courbes

Le bord du lac à Lugano



Repos bien mérité pour les résident-e-s



Une jolie table vue sur le lac prête à accueillir les résident-e-s lorsque les restaurants étaient encore ouverts.

Direction le lac de Neuchâtel!

« Pour les résident-e-s de l'appartement Bouvreuil, plusieurs options ont été proposées, dont un séjour au bord du lac de Neuchâtel, avec vue sur le lac à défaut de la mer. Un séjour gruyérien à la découverte des spécialités culinaires de la région a remplacé un séjour gastronomique en Italie.

Le point positif, c'est que les résident-e-s ont pu réaliser un séjour et leur retour fut très satisfaisant dans l'ensemble. Les résident-e-s ont profité pleinement de leur séjour malgré le contexte sanitaire. Tous-tes ont été ravi-e-s et sont revenu-e-s avec de beaux souvenirs et de riches nouvelles interactions. Cela leur a permis de bénéficier d'une grande césure avec leur quotidien.

Les séjours en Suisse ont été un souffle d'air durant cette période d'incertitude et de contraintes. Ils ont aussi été l'occasion pour l'équipe éducative d'accompagner les résident-e-s dans un autre contexte et de tisser de nouveaux liens qui sont exploités depuis le retour de ces séjours. »

Kerima SEDIRI

Socio-éducatrice à l'Appartement Bouvreuil

Un nouveau centre de jour pour l'accueil de jeunes adultes

Extension du centre de jour « Rez-crétif Montfalcon », le centre de jour « Rez-crétif Caroubiers » est un nouvel espace situé à la rue des Caroubiers à Carouge, ouvert en novembre 2020.

Une réponse au besoin urgent d'accueil pour des jeunes majeurs

L'ouverture de ce nouveau centre permet de répondre aux besoins d'accueil de jour pour des jeunes adultes issu-e-s de la filière de suivi et d'accueil de l'Office médico-pédagogique (OMP).

Face à un besoin d'accueil pour des jeunes adultes et face au manque de places disponibles par rapport à l'importante demande, les EPI ont dû ouvrir un centre de jour en urgence. C'est dans ce contexte que le nouveau lieu a été ouvert, permettant d'accueillir six usagers-ères.

L'emplacement en milieu urbain

Le centre de jour « Rez-crétif Caroubiers » est situé à grande proximité du centre de jour « Rez-crétif Montfalcon » et est encadré par la même équipe socio-éducative.

Son emplacement en ville offre un accès facilité à des lieux d'activités culturelles, de loisirs, des restaurants et des commerces, ainsi qu'un accès rapide aux transports publics. « Les jeunes adultes accueilli-e-s bénéficient de cet environnement dynamique et intégratif pour continuer à développer leurs acquis en terme d'apprentissages de la vie quotidienne et d'autonomie » affirme Yves Mènès, chef de service aux Services socio-éducatifs. Des activités sont ciblées sur ces objectifs.

L'accompagnement proposé

Un programme hebdomadaire est proposé aux usagers-ères en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs individuels. Ce programme comprend :

- des activités pédagogiques (lecture, calcul, histoire, géographie sous forme de jeu) ;
- des activités de jardinage ou de cuisine ;
- des sorties culturelles ou sportives ;
- des activités bien-être et image de soi ;
- des activités créatives ;
- des activités de théâtre (jeux de rôles et mises en situation).

Selon les activités, les usagers-ères peuvent se rendre soit aux Caroubiers, soit à Montfalcon.

Pour certains d'entre eux-elles, le passage en centre de jour est un tremplin entre le monde scolaire et le monde professionnel. Passer directement en atelier adapté peut être source d'angoisse et de stress.

« Au centre de jour, nous favorisons les situations où la personne se retrouve confrontée à des choix et à des responsabilités » souligne Nicole Illi, cheffe de secteur en charge. « Ainsi, la personne prend ou reprend confiance en elle et peut plus facilement intégrer le monde plus exigeant du travail. »

La création du centre, une course contre la montre !

Dès la confirmation du département de tutelle pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil en été, les EPI n'ont eu que quelques mois pour créer ce nouvel espace et pouvoir accueillir les usagers-ères dès le 1^{er} novembre 2020.

Les Services partagés ont eu la responsabilité de trouver un local qui corresponde aux exigences formulées pour un accueil de qualité, ainsi qu'à des critères économiques. *« L'enjeu principal a été la bonne compréhension des besoins d'accueil déterminés par les Services socio-éducatifs, en termes d'infrastructures, d'équipements et de mobilier »* évoque Gilles Stähli, directeur des Services partagés.

Les travaux d'aménagement et l'installation du mobilier ont été effectués dans les temps, malgré le délai de réalisation très court.



activités

Victoria Lord, usagère-ère qui fréquente le centre de jour depuis le 1^{er} décembre.



entièrement équipée du centre de jour. Les cuisines et de pâtisseries sont très appréciées.

Agilité

«Mon projet» : une révision du suivi des projets personnels des usagères et usagers

Un programme, appelé « Mon projet », vise à promouvoir la notion d'usager-ère acteur-trice, telle qu'elle est définie dans la Vision 2025, dans les axes prioritaires des EPI.

A l'origine du projet

Une enquête de satisfaction menée auprès des usagères et leurs répondant-e-s légalx-ales en 2016 avait mis en évidence un certain nombre de besoins et d'attentes, nécessitant une évolution de la posture d'accompagnement.

Les principaux éléments peuvent être résumés ainsi :

1. être plus consulté-e sur les décisions qui concernent la personne elle-même ;
2. avoir la possibilité de participer à l'élaboration de son projet personnel ;
3. que l'institution fasse preuve de plus d'adaptabilité aux demandes et aux aspirations de chacun-e.

Ces éléments sont en cohérence avec les principes-clés de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH), comme avec le modèle du Processus de Production du Handicap (PPH).

Une réflexion concertée, impliquant tous les secteurs des EPI, a dès lors été lancée, avec différents groupes de travail, pour contribuer à l'évolution des postures d'accompagnement, tout particulièrement sur la question des bonnes pratiques à adopter dans le soutien à l'élaboration du projet personnel des usagères et des usagers.

Dans ce contexte, et dans le but de traduire de manière concrète la Vision 2025 et de favoriser l'application de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), les EPI ont initié un programme nommé « Mon Projet ».

Un nouveau support de documentation dédiée

Les groupes de travail ont relevé que sans un support de documentation du projet, accessible aux personnes concernées et adapté aux postures professionnelles attendues, il serait difficile d'impliquer toutes les parties dans cette démarche.

Une nouvelle plateforme, appelée Dossier Usager Informatisé (DUI), a donc été élaborée en 2020. Elle fera office de support à la documentation nécessaire à la réalisation des projets individuels des usagères-ères.

Une 1^{re} version de cette plateforme sera disponible dans le courant 2021. Si 2019 et 2020 ont été consacrées à l'élaboration de « Mon Projet », 2021 sera l'année de son implémentation dans le travail des équipes d'accompagnement aux EPI.

Quels bénéfices sont attendus de « Mon projet » ?

- L'émergence de projets individualisés, de vrais projets de vie pour les usager-ère-s, basés sur leurs aspirations et leurs valeurs singulières ;
- Une valorisation plus forte des ressources et des compétences des usager-ère-s au sein des EPI ;
- Une amélioration de la qualité de l'accompagnement ;
- La mise en œuvre d'un dossier usager-ère informatisé (DUI).



Bilan social

Ensemble des collaborateurs-trices

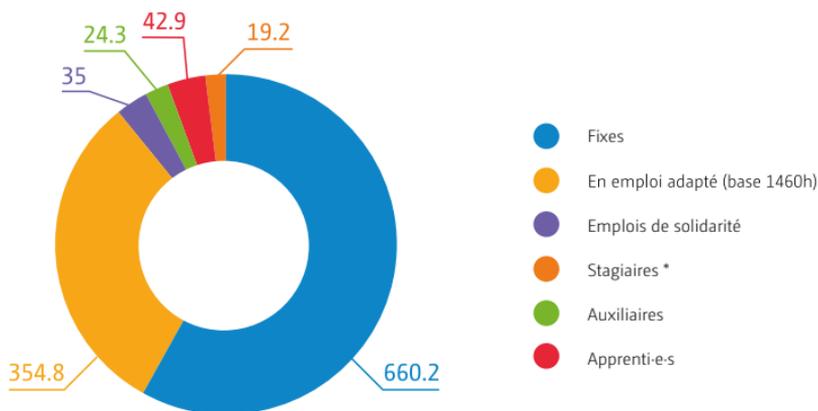
Répartition par statuts

	Femmes		Hommes		Total		%	
	ETP	PERSONNES	ETP	PERSONNES	ETP	PERSONNES	ETP	PERSONNES
Fixes	353.5	446	306.7	342	660.2	788	58%	57%
Auxiliaires	14.5	26	9.8	21	24.3	47	2%	3%
SOUS-TOTAL	368.0	472	316.5	363	684.5	835	60%	60%
Emplois de solidarité	8.0	8	27	27	35.0	35	3%	3%
Apprenti-e-s	17.9	18	25	25	42.9	43	4%	3%
Stagiaires*	6,7	7	12,5	13	19,2	20	2%	1%
En emploi adapté (base 1460h)	126.2	161	228.7	291	354.8	452	31%	33%
TOTAL	526.8	666	609.7	719	1136.4	1385	100%	100%

* Cumul stagiaires géré-e-s en 2020 par les Services des ressources humaines (stagiaires écoles et indépendant-e-s).

Collaborateurs-trices fixes et auxiliaires

Répartition des ETP selon le statut



Effectifs 2020

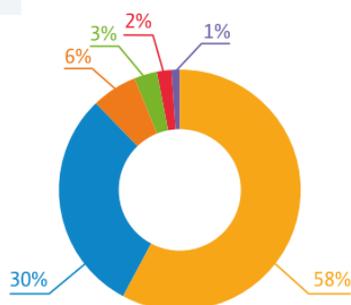
Répartition des collaborateurs-trices fixes et auxiliaires par direction de service

ETP

Direction générale	9.3
Services des ressources humaines	21.2
Services des finances et contrôle de gestion	8.7
Services socio-éducatifs	398.3
Services socioprofessionnels	205.2
Services partagés	41.8

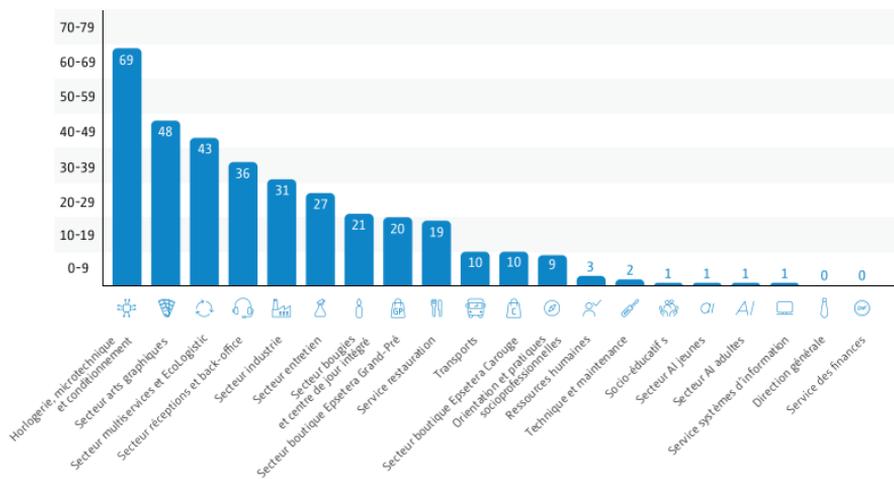
Rappel : Les collaborateurs-trices auxiliaires sont engagé-e-s pour remplacer les absent-e-s, le cumul mentionné ici ne représente pas les effectifs présents sur le terrain au quotidien.

- Services socio-éducatifs
- Services socioprofessionnels
- Services partagés
- Services des finances et contrôle de gestion
- Services des ressources humaines
- Direction générale



Collaborateurs-trices en emploi adapté

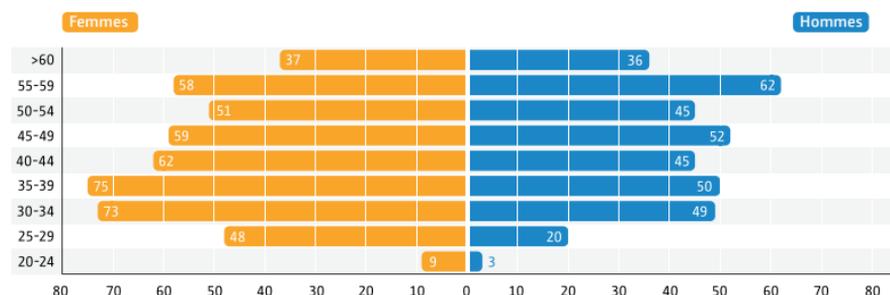
Par secteur (en ETP, base 1'460 heures annuelles)



Bilan social

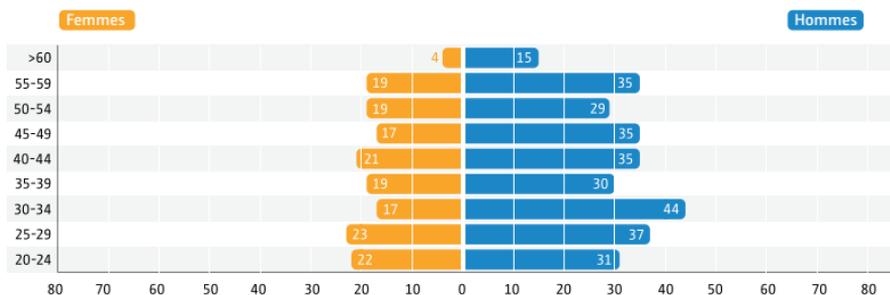
Pyramide des âges

Répartition des collaborateurs-trices fixes et auxiliaires



La forme de la pyramide est similaire à celle de l'année dernière, à l'exception des personnes qui ont plus de 50 ans qui ont augmenté de 5% sur l'année 2020. Les départs en retraite ou rente-pont AVS seront nombreux ces prochaines années, d'où la nécessité d'assurer la relève afin de préserver les compétences.

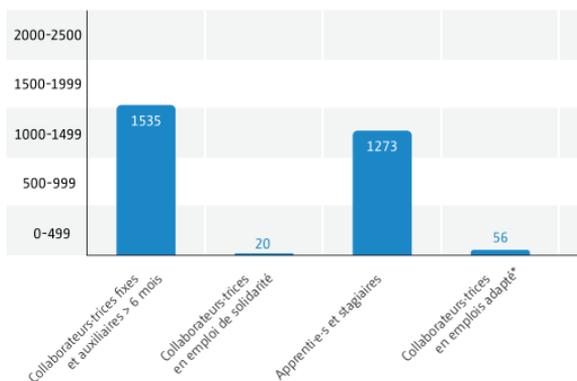
Répartition des collaborateurs-trices en emploi adapté



La pyramide des âges des collaborateurs-trices en emploi adapté est relativement similaire à celle de l'année passée, si ce n'est la part des moins de 35 ans qui est en hausse. Les hommes restent plus nombreux que les femmes dans toutes les classes d'âge.

Formation

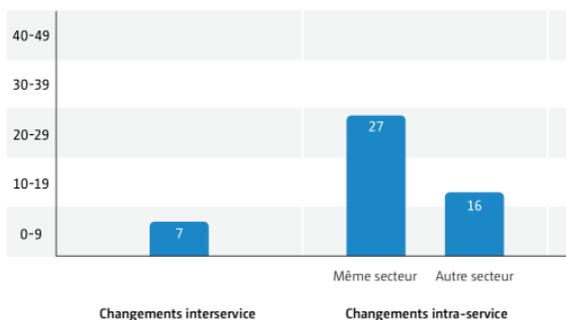
Formations des collaborateurs·trices en 2020 (en nombre de jours)



* La crise sanitaire a fortement impacté les formations sur l'année 2020 s'agissant des collaborateurs·trices fixes et auxiliaires. Plusieurs sessions ont pu être déléguées en distanciel. S'agissant des collaborateurs·trices en emploi adapté, il y a eu de nombreuses annulations.

Mobilité interne

Collaborateurs·trices concerné·e·s : fixes et auxiliaires

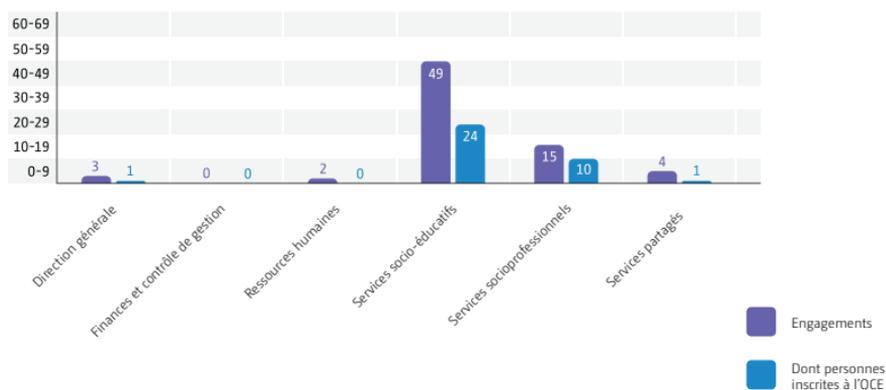


Cette année, 50 personnes ont changé d'affectation, soit 5% des collaborateurs·trices. En parallèle, 20 personnes ont pu évoluer vers un poste différent (autre fonction).

Bilan social

Engagement

Nombre de collaborateurs-trices fixes et auxiliaires engagé-e-s, par direction, en 2020



Remarques:

- * Pas de jobs d'été en 2020
- * Seuls les nouveaux engagements sont comptabilisés. Un-e auxiliaire qui passe en contrat fixe n'est pas pris en compte.

73 engagements en 2020,
dont 36 candidat-e-s inscrit-e-s à l'OCE, soit 49%

En plus des 73 engagements de nouveaux-elles collaborateurs-trices en 2020, 17 personnes au bénéfice d'un contrat auxiliaire ou en emploi de solidarité sont passées sous contrat fixe.



Etats financiers

Bilan au 31 décembre 2020

Actif

ACTIF CIRCULANT	NOTES*	31.12.2020		31.12.2019	
		CHF	CHF	CHF	CHF
Liquidités	4.1		623'638		494'261
Clients	4.2	4'108'579		3'792'570	
Provision pour débiteurs douteux	4.2	(651'717)		(494'640)	
			3'456'862		3'297'930
Débiteurs divers	4.3	3'310'515		1'930'010	
Provision pour débiteurs douteux	4.3	(256'164)		(227'617)	
			3'054'350		1'702'394
Stocks de matières et produits finis	4.4	529'974		553'362	
Travaux en cours	4.5	72'394		50'204	
			602'368		603'566
Comptes de régularisation actif	4.6		2'462'525		7'575'263
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT			10'199'744		13'673'415
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations					
Terrains	5.1	4'567'300		4'567'300	
Immeubles et installations fixes	5.1	62'305'428		65'918'628	
Immeubles et installations fixes avec affectation limitée	5.1	8'784'970		9'247'118	
Autres immobilisations	5.2	3'930'355		3'858'644	
Autres immobilisations avec affectation limitée	5.2	738'211		819'124	
Total des immobilisations			80'326'264		84'410'814
Immobilisations financières	5.3		577'817		555'987
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			80'904'081		84'966'802
TOTAL DE L'ACTIF			91'103'826		98'640'216

Passif

CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	NOTES*	31.12.2020 CHF	31.12.2019 RETRAITÉ CHF
Dettes bancaires Etat de Genève (cash pooling)	6.1	1'066'400	1'856'738
Fournisseurs		893'477	5'349'486
Créancier Etat de Genève (CIIS)	6.2	479'450	496'034
Créanciers divers	6.3	83'463	134'544
Créanciers résidents	6.4	609'315	506'195
Comptes de régularisation passif	6.5	1'464'319	1'841'668
Dettes envers Etat de Genève	6.6	769'842	0
Provisions à court terme	7.3	1'987'448	1'895'198
Engagements de leasing - part à court terme	7.1	175'631	143'564
Dettes hypothécaires - part à court terme	7.2	336'522	336'522
Emprunts	7.5	1'031'000	0
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7.4	4'545'968	4'660'669*
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à court terme	8.1	543'062	510'743
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		13'985'898	17'731'359
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME			
Engagements de leasing - part à long terme	7.1	359'600	315'812
Dettes hypothécaires - part à long terme	7.2	12'354'846	12'691'368
Provisions à long terme	7.3	772'978	634'717
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7.4	51'464'786	54'094'244*
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à long terme	8.1	8'980'118	9'555'500
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		73'932'328	77'291'641
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital de dotation	9.1	14'623'489	14'623'489
Capital de dotation avec affectation	9.1	-	-
Capital lié généré	9.2	(5'258'159)	(5'258'159)
CONTRAT DE PRESTATIONS 2018-2021			
Résultats reportés	9.2	(5'748'113)	(3'463'577)
Résultat de l'exercice	9.3	(431'617)	(2'284'536)
TOTAL DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		3'185'600	3'617'217
TOTAL DU PASSIF		91'103'826	98'640'216

* Le bilan 2019 a été retraité suite au reclassement des bâtiments du site La Combe dans nos capitaux étrangers avec affectation limitée dès le 1^{er} janvier 2020.

Etats financiers

Compte d'exploitation de l'exercice 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	NOTES*	2020 BUDGET CHF	2020 EFFECTIF CHF	2020 ECART CHF	2019 EFFECTIF CHF
Revenus de la formation professionnelle		8'758'000	7'232'034	(1'525'966)	8'610'370
Revenus des pensions		20'390'000	19'450'828	(939'172)	19'023'302
Revenus des résidents extra-cantonaux		710'000	703'086	(6'914)	704'129
Revenus de la fabrication		4'364'000	3'667'714	(696'286)	4'327'342
TVA sur revenus de la fabrication		(165'000)	(134'505)	30'495	(160'804)
Autres revenus des prestations		105'000	71'293	(33'708)	107'217
Revenus des locations et autres		627'000	590'784	(36'216)	634'783
TVA revenus des locations et autres		(4'000)	(2'729)	1'271	(3'949)
Revenus de la cafétéria et du restaurant		1'625'000	1'105'973	(519'027)	2'001'528
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant		(100'000)	(59'241)	40'759	(101'600)
Revenus du secteur technique et infrastructure		66'000	64'808	(1'192)	72'636
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure		(1'000)	(1'012)	(12)	(287)
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonal de l'emploi	17	5'406'000	5'389'138	(16'862)	5'345'408
Revenus des prestations au personnel et à des tiers		385'999	561'133	175'135	559'341
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers		(5'000)	(5'796)	(796)	(5'597)
Don - Autres donateurs		0	900	900	16'100
SUBVENTIONS:					
- de fonctionnement - monétaires	10.1	66'286'001	71'241'038	4'955'037	71'630'574
- d'investissement reçues - produits différés	10.1	5'144'407	4'545'969	(598'438)	7'587'783
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		113'592'407	114'421'416	829'009	120'348'276
CHARGES D'EXPLOITATION					
Salaires et charges sociales		(91'766'886)	(91'361'849)	405'036	(92'316'052)
Frais médicaux		(109'000)	(293'736)	(184'736)	(131'457)
Alimentation		(3'521'000)	(3'201'043)	319'957	(3'814'799)
Entretien		(2'321'001)	(2'469'224)	(148'224)	(2'228'718)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules		(2'548'000)	(2'356'414)	191'586	(2'502'726)
Locations		(4'575'999)	(4'404'860)	171'139	(4'051'937)
Amortissements		(6'577'222)	(6'145'517)	431'705	(12'090'636)
Eau et énergie		(1'350'000)	(1'215'826)	134'174	(1'319'295)
Ecole et formation		(494'001)	(292'132)	201'868	(423'849)
Frais de bureau et d'administration		(1'575'000)	(1'407'867)	167'133	(1'685'557)
Outillage et matériel de production		(1'372'999)	(1'113'161)	259'839	(1'330'012)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation		(1'072'000)	(962'131)	109'868	(1'023'624)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(117'283'107)	(115'223'761)	2'059'347	(122'918'661)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(3'690'700)	(802'344)	2'888'355	(2'570'385)

Compte d'exploitation de l'exercice 2020

	NOTES*	2020 BUDGET CHF	2020 EFFECTIF CHF	2020 ECART CHF	2019 EFFECTIF CHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (reporté de la page précédente)		(3'690'700)	(802'344)	(2'888'355)	(2'570'385)
Produits financiers	10.3	0	41	41	43
Charges financières	10.3	(220'000)	(208'365)	11'636	(220'736)
RÉSULTAT FINANCIER		(220'000)	(208'324)	11'676	(220'693)
RÉSULTAT ORDINAIRE		(3'910'700)	(1'010'669)	2'900'032	(2'791'078)
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION		0	0	0	0
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10.4	0	35'989	35'989	58'388
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10.4	0	0	0	(62'589)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (ou relevant d'un exercice antérieur)		0	35'989	35'989	(4'201)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8.1	0	374'136	374'136	341'817
Utilisation des fonds avec affectation limitée - Dons de la Loterie Romande	8.1	0	168'926	168'926	168'926
Variation du capital des fonds		0	543'062	543'062	510'743
RÉSULTAT DE L'EXERCICE avant répartition		(3'910'700)	(431'617)	3'479'083	(2'284'536)
./ Part revenant à l'Etat	9.3	0	0	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE après répartition		(3'910'700)	(431'617)	3'479'084	(2'284'536)

* Les notes peuvent être consultées auprès du Service des finances.

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

**Etablissements publics pour l'intégration
Collonge-Bellerive**

Genève, le 25 février 2021
52/ema/21

BFB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

BfB

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUJELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)

Direction générale

Directrice générale:

Magali GINET BABEL

Directeur des Services socio-éducatifs:

Stéphane DELGRANDE

Directeur des Services socioprofessionnels:

Rolf GOBET

Directrice des Services des ressources humaines:

Magali GINET BABEL (ad interim)

Directeur des Services des finances et contrôle de gestion, responsable SMQ:

Louis-Marie LE BOT (depuis avril 2020)

Directeur des Services partagés:

Gilles STÄHLI (depuis mars 2020)

Communication

communication@epi.ge.ch

Tél. +41 22 949 08 06

Contact

contact@epi.ge.ch

Tél. +41 22 949 07 00

www.epi.ge.ch







Les EPI sont membres d'INSOS



Impressum

Concept graphique et impression: EPI – Atelier arts graphiques

Textes: EPI

Photos © EPI

- ©EPI Ryen KAMKOUM : pp.43-46, 51, 58-62
- ©EPI Appartement Delphinium : p.41
- ©EPI Lisa CASTIONI : p.42
- ©EPI Frédéric MÉTRAL : p.47
- ©EPI Laura MONTARSOLO : p.52
- ©EPI Denis GUDET : p.52
- ©EPI Susanne ROUX-STUBER : p.55
- ©EPI Daniel FERROUD : p.60
- ©EPI Appartement Bouvreuil : p.67
- ©EPI Centre de jour Rez-Créatif : p.69
- ©Magali GIRARDIN : pp.8, 10, 12, 39
- ©Pexels : pp.31, 33, 49, 63
- ©Pixabay : pp.52, 54, 66, 67
- ©Fusion Animation : p.36

Papier Lesbo Smooth White 

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENERIAS LUX



Etablissements publics
pour l'intégration

Route de Chêne 48 | 1208 Genève
www.epi.ge.ch

Rejoignez-nous :    